

Dans ce numéro

Spécial
FIN D'ANNÉE

Les cahiers
du Canard
Libéré

Omicron gâche les fêtes de fin
d'année et déstabilise la planète

Invincible
Covid



Les défis du système de
santé au Maroc.
Il est urgent de soigner
la gouvernance!

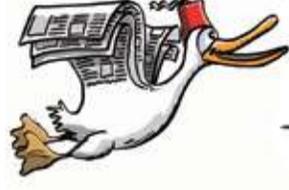
Entretien avec Nabil Adel.
« L'incertitude n'est plus
qu'économique ou géopolitique,
mais également sanitaire »

Conflit Telecom

Inwi sonne de nouveau à la porte de Maroc Telecom

Numéro double

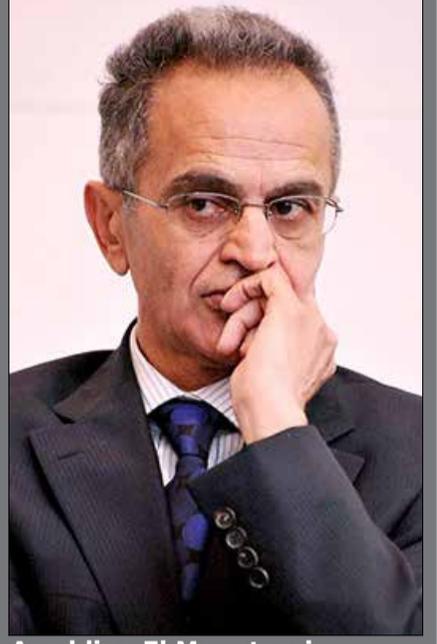
le Canard Libéré



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Quinzième année N°673 vendredi 24 décembre 2021 - Numéro double - 8 DH -

Directeur de la publication Abdellah Chankou



Azeddine El Moutassir
Billah.

P45

Fermeture des frontières aériennes et maritimes

Le Maroc a-t-il été mis sous observation ?



P7

Diplomatie marocaine



Nasser
Bourita.

Apaisement avec Berlin, escalade avec Madrid

P8

Confus DE CANARD

P2

Très chère culture de l'échec



Des braconniers
dans l'Orient

Les moutons
à manchettes
en danger

P6

ANNULATION DES CÉLÉBRATIONS DU NOLIVEL AN
AU MAROC ET AILLEURS

PLUS MOYEN
DE S'ÉCLATER LE COVID
NOUS A ÉCLATÉ



Déconfiné
de Canard
Côté
BASSE-COUR

Clémentines en pure
perte

P5

Un figurant à la tête
du CCM ?

P6

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Driss Lachgar
L'USFP est
mort, vive
Lachgar !



P40



Confus de Canard



Très chère culture de l'échec



Abdellah Chankou



S'il est une assise fondamentale, sans laquelle il est impossible de performer et d'avancer, avec laquelle le Maroc est très fâché, c'est bien l'obligation de résultat. Les exemples se suivent et se ressemblent, dans une litanie lassante, qui montre que celle-ci, nonobstant le respect de l'obligation de moyens, a du mal à trouver sa place dans la culture nationale comme une exigence essentielle. Dernier fait en date, l'élimination de la sélection nationale par l'Algérie aux quarts de finale de la Coupe arabe au Qatar. Censée donner lieu au moins à des questionnements à l'échelle des instances du football national pour savoir au moins ce qui a dysfonctionné, cette défaite est passée paradoxalement comme un but foudroyant dans les filets. Elle n'a troublé la digestion ni des responsables de la FRMF ni le sommeil de l'entraîneur Houcine Ammouta, encore moins bousculé l'agenda du ministre de tutelle. Plus fabuleux

L'absence d'obligation de résultat, qui contribue à muscler la médiocrité, n'est pas seulement l'apanage de la sphère sportive. Elle fait également fureur à divers niveaux de la gouvernance.

encore, il ne s'est trouvé personne pour assumer publiquement ce ratage footballistique. Tous zens et solidaires face à la déconvenue qui a fait très mal aux Marocains ? Quant à démissionner par sens de l'État et du devoir, il n'y a qu'un pas que les dirigeants marocains n'osent jamais franchir. En somme, « personne n'est responsable » est le vrai sport où le Maroc excelle, enregistre de bons résultats et décroche même de beaux trophées. Vive la dilution des responsabilités !

Ce n'est pas la première fois que la réforme du sport national en général et du football en particulier est accueillie avec un désintérêt aussi olympien. A force d'être récurrente, cette passivité s'est imposée au fil du temps comme allant de soi, vécue comme une normalité, qui présente l'avantage de dispenser de la reddition des comptes. Résultat : aucun bilan n'est dres-

sé. Aucune sanction ne tombe. Pas de tête coupée fut-elle des lampistes. La moindre action visant à tirer les leçons de la défaite pour corriger le tir se trouve ainsi ratée. L'absence chronique de l'évaluation, condition sine qua none de la performance, fait qu'on ne capitalise in fine que sur les acquis... de l'échec permanent. L'affectation des moyens nécessaires, faute d'atteindre les objectifs tracés, tourne alors au gaspillage pour ne pas dire à la gabegie. Hautement subventionnée, la culture de l'échec devient dans ce contexte très payante.

Plutôt que de produire des héros maison auxquels les jeunes peuvent s'identifier, elle ne génère que déceptions, frustrations et démoralisation pour la collectivité.

C'est ainsi que l'échec, à force de ne pas tirer à conséquence pour ses artisans qui sont parfois même promus pour « sévices » rendus, se transforme en culture locale que les esprits finissent par accepter et même intégrer. Du coup, on cherche à expliquer la contre-performance par des facteurs exogènes comme l'absence de chance ou par le jeu de la consolation, style « Les Marocains ont bien joué ». De guerre lasse, la qualification pour les quarts ou demi-finales devient ainsi un objectif en soi, voire une source de satisfaction pour le public alors que l'objectif pour toute équipe en compétition est de décrocher le sacre !

L'absence d'obligation de résultat, qui contribue à muscler la médiocrité, n'est pas seulement l'apanage de la sphère sportive. Elle fait également fureur à divers niveaux de la gouvernance, à commencer par le gouvernement où les ministres se succèdent, au gré des changements de majorité, sans que l'on sache vraiment s'ils ont rempli ou non la mission pour laquelle ils ont été nommés. Enfilant le costume du pouvoir sans présentation de leur plan stratégique et leur plan d'action, ils quittent généralement l'exécutif sans répondre de l'exercice de leur responsabilité, histoire de savoir si les objectifs qu'ils se sont fixés ont pu être atteints ou pas et les contraintes éventuellement rencontrées. Pire, nombre de nouveaux entrants font table rase du travail de leurs prédécesseurs, se lancent dans des expérimentations hasardeuses ex nihilo au lieu d'essayer de capitaliser sur les bonnes actions initiées par leur prédécesseur. Une énième exception marocaine ? ●



Côté BASSE-COUR



Le mufti de Pologne chez Abderrahim Atmoun

L'ambassadeur du Maroc à Varsovie, Abderrahim Atmoun, est très actif, enchaînant les initiatives diplomatiquement innovantes et constructives. Après avoir fait venir en septembre 2021 à Laâyoune et Dakhla une délégation

communauté musulmane de Pologne estimée à quelque 75.000 personnes. Signes distinctifs de l'islam de Pologne : une des présences les plus anciennes en Europe et la non-instrumentalisation de cette religion dans les débats politiques locaux avec, last but not least, une intégration réussie des musulmans dans la société polonaise qui vivent en bonne intelligence avec leurs concitoyens des autres confessions loin de toute forme de stigmatisation ou de ressentiment.

«Nous avons pu échanger sur la place de l'Islam en Pologne et plus largement dans les pays de l'Est. Il m'a notamment fait part de son admiration pour notre pays et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, Commandeur des Croyants», a écrit sur son compte Facebook Abderrahim Atmoun à l'issue de sa rencontre avec le mufti

de Pologne. Ce dernier a par ailleurs reçu et échangé avec l'ambassadeur de l'Afrique du Sud en Pologne Nomvula Joséphine dans le cadre d'une réunion de travail qu'il a organisée, jeudi 16 décembre, avec plusieurs homologues africains en tant que doyen du corps diplomatique africain. ●



Abderrahim Atmoun avec le mufti de Pologne.

tion d'opérateurs économiques polonais qui a annoncé une série d'investissements au Sahara marocain, le revoilà qui reçoit le 16 décembre le mufti de la république polonaise Tomosz Miskiewicz. Descendant des Tatars qui se sont implantés en Pologne il y a plus de 600 ans, celui-ci représente le guide la

Que font les dattes algériennes sur le marché marocain ?

Incroyable mais vrai ! Alors que l'Algérie a rompu ses relations diplomatiques avec le Maroc, interdit à ses avions de survoler son espace aérien, chassé les fellahs marocains de l'oasis de Arjat à Figuig, coupé le gaz à l'ONEE en condamnant le gazoduc Maroc-Europe et multiplié les déclarations hostiles et belliqueuses contre le Royaume, les dattes algériennes continuent paradoxalement à inonder le marché national et à être exposées sur les étals des commerçants qui ont pignon sur rue. Est-il normal de laisser commercer avec un voisin malveillant qui considère le Maroc comme son pire ennemi? A quoi rime ce qui exhale des odeurs de laxisme ? Ce n'est pas parce que l'offre exportable du pays du général usé Chengriha est très indigente, se limitant



aux hydrocarbures et aux pieds de volaille - défense de rire - qu'il faut être tolérant. A l'échelle internationale, les opérations de commerce avec l'ennemi sont traditionnellement interdites et réprimées et font même l'objet de décrets. Cette affaire doit faire date ! ●

LA TURQUIE ACCUSÉE DE CONCURRENCER LE SECTEUR NATIONAL DE LA CHAUSSETTE



Les agréments de la copropriété (9)

Les cours d'immeubles

Il fut un temps où les cours d'immeubles étaient spacieuses et bien ensoleillées... Bien entretenues par des concierges qui disposaient eux-mêmes de loges décentes et non d'infâmes cagibis... Un temps désormais révolu où les édifices rivalisaient de charme et d'élégance, sans pour autant sombrer dans l'ostentatoire et le pompeux ! Depuis, la spéculation est passée par là et la qualité de l'architecture en a pris un sacré coup... Quant au standing, il ne se mesure plus par la qualité des équipements mais plutôt par le niveau des prix pratiqués.

Jadis, et comme on peut le constater en centre-ville, tous les immeubles disposaient donc d'un espace commun. Une grande cour intérieure permettait aux copropriétaires, dont les appartements donnaient sur cour, de jouir d'une vue agréable, à l'abri du vacarme extérieur... Des immeubles qui tombent en ruine de nos jours, en dépit des efforts de rares associations qui s'évertuent désespérément à sauvegarder ce

patrimoine immobilier inestimable... Désormais, les promoteurs immobiliers ont pris les choses en main... Et l'impératif financier semble, à leurs yeux, irréconciliable avec l'esthétique et l'originalité ! Exit les cours communes auxquelles chacun pouvait accéder... Elles sont désormais « annexées » aux appartements du rez-de-chaussée ou du premier étage et sont vendues en tant que parties privatives... À 50% du prix facturé pour l'appartement, à l'instar de la place de parking... Il n'y a pas de petits profits !

Après tout, pourquoi pas ? On aurait pu se dire que les heureux propriétaires de ce bien, jadis collectif, en prendraient particulièrement soin, ce qui aurait pu permettre de limiter les dégâts... Que nenni ! La plupart des nos concitoyens s'empressent, immédiatement après avoir pris possession des lieux, de « couvrir » leur cour pour y déplacer la cuisine ou y installer une salle à manger ou une chambre de bonne... Finie, la belle vue sur les jardinières fleuries et place aux affreux toits

en zinc ou en plexiglas qui n'étant plus entretenues se couvrent progressivement d'immondices, car généralement inaccessibles ! À se demander, d'ailleurs, pourquoi certains choisissent un appartement avec cour si c'est pour l'intégrer à l'appartement et se priver d'un espace de quiétude où il fait bon vivre... Simplement pour gâcher la vue aux voisins, vous croyez ? Et il en va, d'ailleurs, de même pour les balcons ! Nos façades décrépies sont squattées sans vergogne par les résidents pour en faire une chambre d'enfant ou un débarras... Et si, au moins, les gens adoptaient un même style, ça aurait pu être un moindre mal... Pensez-vous, dans le même immeuble, il y en a pour tous les goûts ! Et le phénomène concerne tant les propriétés chics que les programmes de logements sociaux... Les syndicats sont complètement dépassés, quand ils ne participent pas « au crime » et les « moquaddems » n'y trouvent rien à y redire... Des bizarreries en béton !

N. Tallal



Côté BASSE-COUR



Le Parti du bon sens (92)

Omicron « m'a tuer ! »



Par **Noureddine Tallal**

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Aucun nouveau décès n'a été enregistré, le nombre de guérisons est en hausse et celui des infections en baisse... La situation est donc entièrement sous contrôle, et on ferait aussi bien que les pays du Nord, une fois n'est pas coutume...

Lhaj Miloud suppose qu'on doit jubiler du côté du ministère de la Santé, lequel publie régulièrement des communiqués rassurants, voire triomphants !

Certes, Omicron s'est invité en catimini chez nous sans y avoir été invité, au mépris des règles de civilité les plus élémentaires... On a beau être le pays de l'hospitalité, par excellence, il y a quand même des limites ! Et le ministre de la Santé s'est fendu, pour l'occasion, d'un nouveau communiqué où il affirme péremptoirement qu'au vu des mesures prises, il s'agirait plutôt d'un variant local de l'Omicron puisque nos braves douaniers sont sur le qui vive 24 h sur 24 et qu'en conséquence, pour pouvoir pénétrer sur le sol national, l'affreux Omicron aurait dû leur passer sur le corps ! Un cas, un seul aurait été enregistré et on nous le jure la main sur le cœur, il ne s'agit pas d'un virus importé... Une casablancaise aurait été infectée à l'insu de son plein gré... Et une enquête est en cours pour essayer d'en savoir plus... En attendant, toutes les personnes ayant été en contact de près ou de loin avec cette personne sont sous surveillance... Vous pouvez vaquer à vos occupations, braves gens, le ministère veille au grain ! Donc, pour revenir aux statistiques de l'ex-nouveau ministre de la Santé, aucun décès n'est à déplorer au cours de la semaine écoulée. Ça s'arrose non ? Mais avec modération et dans le respect des gestes barrières, on est d'accord !

Au cours de la même semaine, un professionnel du tourisme s'est suicidé d'une balle dans la tête, dans le nord du pays... Un homme dans la force de l'âge dont les rêves et les projets, pour lui et son pays, se sont trouvés brisés net et qui a sans doute laissé derrière lui une famille éplorée et des employés désemparés... Ça compte ou pas dans les statistiques, monsieur le ministre ? Non, bien sûr, ce décès ne compte pas dans les chiffres officiels... Juste une victime collatérale du Covid ?

Pourtant, c'est bien le covid-19 qui est à l'origine de ce drame... En tout cas, la gestion calamiteuse qui en est faite ! Et ce décès est une conséquence indirecte de la mise à mort programmée découlant du dispositif mis en place par les autorités, consistant à étouffer l'économie dans l'espoir illusoire de mieux étrangler le virus...

Un patron désespéré s'est suicidé à Tanger... Il en irait de même pour plusieurs patrons de location de voitures ailleurs au Maroc ! Tous victimes de la crise sanitaire, mais tous absents des statistiques officielles... Lhaj Miloud propose, en conséquence, à ce que les chiffres officiels intègrent l'ensemble des victimes collatérales du virus, tous variants confondus, qu'il s'agisse du Delta, d'Omicron ou autres... Tenez, en sus des gens infectés, on pourrait citer le nombre de victimes collatérales... Suicides, licenciements, divorces, dépressions, hrig et j'en passe ! Et si possible, dans la foulée, demander aux pontes du HCP de nous en évaluer le coût économique et de l'envoyer au ministère de la Santé...

Pavoiser comme des paons au vu de statistiques sanitaires au vert ne saurait être de mise au vu des dégâts humains et économiques engendrés par un dispositif de prévention largement disproportionné...

Les fêtes de fin d'années auraient pu permettre aux professionnels du secteur et à tous ceux qui en vivent directement ou indirectement de se refaire une santé et de redresser quelque peu la barre. À Marrakech, Agadir et dans les autres villes à vocation touristique, la déception est à la mesure des attentes... On aurait pu autoriser les reprises de vol tout en exigeant la production des pass sanitaires. D'autant plus que cette année, des dizaines de milliers de nos ressortissants de nationalité israélienne se promettaient de venir respirer l'air du pays... Une manne financière qui aurait pu, sinon sauver la saison, tout au moins limiter les dégâts ! Et Omicron, le petit nouveau, s'il se propage très vite, en dépit de ses petites jambes, ne serait pas plus virulent que les autres membres de la famille.

Hélas, c'est tout le contraire qu'on a constaté ! Face à une progression « rapide » de la pandémie de Covid-19 en Europe, le Maroc a annoncé la prolongation de la fermeture de ses frontières aériennes jusqu'au 31 décembre. Le coup de grâce pour le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, déjà particulièrement affectés par la crise et qui espérait une embellie providentielle... Des hôtels qui ferment, et des projets d'extension ou de création sont reportés sine die... Des lauréats d'écoles hôtelières qui devront attendre encore quelques temps ou se reconvertir dans des métiers encore préservés de la crise sanitaire... Pendant ce temps, nos concurrents, à la gestion de la pandémie plus souple et plus pragmatique, doivent se frotter les mains !

Lhaj Miloud qui estime qu'entre deux maux il faut choisir le moindre, se dit que puisque Omicron est déjà dans nos murs, à quoi bon continuer à se barricader à double tour ? En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'en persévérant dans cette voie en ne gardant les yeux rivés que sur le seul tableau de bord sanitaire, le risque est grand de mourir en bonne santé ! ●

Les avocats condamnent le pass sanitaire

Les avocats du Maroc sont vent debout contre le pass vaccinal qui leur a été imposé à partir du 21 décembre pour accéder aux juridictions du pays et pouvoir exercer leur métier. Instaurée par une note conjointe du ministère de la Justice, de la présidence du ministère public et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, cette obligation a été jugée illégale par l'association des barreaux du Maroc qui excipe dans un communiqué des « principes et références institutionnels encadrant les droits et les libertés dont celles qui n'obligent pas à la vaccination et à la présentation du pass vaccinal ». Le jour de l'entrée en vigueur de cette mesure controversée, l'ambiance était très tendue aux abords des tribunaux du pays. Dans certains établissements judiciaires, l'affaire a tourné au désordre, voire à la foire d'empoigne. A Agadir par exemple où la fièvre est

montée d'un cran, le procureur général de la cour d'appel de la ville a dû intervenir en personne pour calmer les esprits. Convaincus d'être dans leur bon droit que leur garantit la constitution, plusieurs avocats très remontés ont refusé de présenter le fameux sésame préférant rebrousser chemin et ne pas assister aux audiences.

Ce qui s'est traduit par une paralysie partielle de l'activité de nombreux tribunaux à Casablanca, Fès, Kénitra, Marrakech, Tanger, Salé. Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a défendu l'obligation du pass vaccinal dans les tribunaux, affirmant, mardi 14 décembre au Parlement, que cette mesure est une « application de la loi ». Décidément, la Covid n'arrête pas de s'inviter partout où il crée de la contestation et de la tension tout en imposant sa propre loi y compris aux tribunaux ! ●

LE PASS SANITAIRE PARALYSE LES TRIBUNAUX
NOUS REFUSONS LA LOI DU PLUS FORT **NOUS DÉNONÇONS LES ABUS DU COVID...**





Côté BASSE-COUR



Le Beurgois GENTLEMAN

Khouribga, une ville française...(67)

Nous célébrons le centenaire de la ville de Khouribga et de l'OCP, l'Office Chérifien des Phosphates "Loufisse" voulu par Lyautey. "Jnaynar Lotti", comme le nommaient les Ouled Abdoun, en signant le décret du 27 janvier 1920, était le seul à être conscient du caractère exceptionnel de ce "Loufisse". En confiant l'exploration et l'exploitation de l'OCP au seul "Magasin" (ma5zen), Lyautey a ainsi évité la rapacité du secteur privé. Pour parachever l'œuvre de Lyautey en étendant la Supply Chain du Magasin à l'ensemble de l'Empire chérifien, Lucien Charles Xavier Saint, né le 26 avril 1867 à Évreux, est nommé résident général de France au Maroc le 2 janvier 1929. Après l'extraordinaire développement de la ville, la région de Khouribga se trouve bien changée. Les nomades se sont sédentarisés pour la plupart. La ville se trouve au sommet du bombement qui a déterminé la disposition centrifuge du réseau hydrographique : elle se situe au croisement de plusieurs zones de partage des eaux qui vont s'écouler vers le Nord (Oued Zemrane), vers Benahmed à l'Ouest et vers le Sud de la ville. Les Français se rendent vite compte de l'inconvénient de ce site pour le développement de la ville : aucun écran ne protège Khouribga contre les vents. Par ailleurs, la présence des usines de séchage des phosphates risque de déverser des tonnes de poussières sur la ville. Il était une fois Nass El Ghiwane, nos Beatles marocains, un groupe musical né dans le quartier Mohammadi, l'un des lieux les plus riches en diversité intellectuelle et culturelle de Casablanca, qui « essayaient » de donner un concert dans le stade bondé de l'Olympique Club de Khouribga, dans les années 70... Un vent glacial soufflait très fort et gênait les artistes. A un moment, agacé, un des membres du groupe, Omar Sayed, craque et s'adresse à la tribune d'honneur du stade : "machi bard hada ! Raha 7ogra !" (Ce n'est pas du vent ! c'est de l'injustice !). C'est pourquoi dès la conception de la ville, les Français vont accorder une place importante à la création d'espaces boisés, la fameuse forêt au nord de la ville «

ghaba en arabe», aujourd'hui disparue au profit de bâtiments publics (Collège Moulay Rachid, un complexe sportif, 3 cliniques, un hôpital, des écoles d'ingénieurs, ...). Benji, le seigneur de Mnina a été exproprié par les Français de ses terres pour boisier le Nord du village. Sauvé par son statut de goumier, la France lui donnera l'autorisation d'aller occuper d'autres terres plus loin, au sud du village, terres caillouteuses infestées de palmiers nains (doum) qui seront nettoyés, comme on les verra d'une prochaine chronique, par les prisonniers fascistes mussoliniens. Les trois premiers fils de Benji, le Ztawri, le Buveur d'Athaye et le Bon, devenus adultes, feront de grandes carrières par là-bas. En plus de la 'ghaba', les Français feront aussi attention à l'orientation des rues pour atténuer la sécheresse de l'été. Jusqu'en 1935, des tournées de propagande sont entreprises pour recruter des zoufria. Khouribga est alors en concurrence pour recruter les zoufria avec les mines du bassin houiller de Jerada du côté de la frontière algérienne. Diverses pressions furent exercées sur les caïds du Sud pour activer le recrutement. Les cadres français portaient au Sud avec leurs meilleurs zoufria pour que ces derniers facilitent les contacts avec leur famille et leurs voisins berbères. Si ces zmagria chleuhs quittaient leurs douars et 'nuala' (hutte en chaume) pour travailler dur et avec acharnement loin de leurs familles, à la grande satisfaction des cadres français de l'OCP, c'est qu'ils voulaient y retourner au plus vite pour acheter un lopin de terre, construire une maisonnette en dur et élever du bétail et non pas pour se sédentariser comme zmagria chez les 3roubia des Ouled Abdoun à Khouribga. L'expression « faire du phosphate », c'était pour le zmagri du sud un moyen pour mieux s'intégrer, en revenant plus tard chez lui, dans son mode de vie traditionnel. ● (A suivre)

Beurgois.Gentleman@gmail.com

Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Le vaccin Nuvaxovid plébiscité en Europe !

Le gratin politico-médiatique et scientifique français n'a pas arrêté depuis plus d'un an de tresser des lauriers aux vaccins anti-covid à ARN messenger (Moderna et Pfizer), le nec plus ultra de la biotechnologie selon eux. Les autres sérums à Adénovirus, le suédo-britannique AstraZeneca et l'américain Janssen ont également obtenu leur dose d'éloges, excepté le Sputnik V russe qui provoque des effets secondaires d'un autre genre liés à la russophobie.



Le vaccin Nuvaxovid de la firme US Novavax est devenu, depuis lundi 20 décembre, le cinquième vaccin autorisé dans l'Union européenne par l'agence des médicaments. Une autorisation qui intervient dans un contexte de flambée inquiétante de Omicron qui suscite bien des craintes en Europe et aux États-Unis.

Nuvaxovid doit son plébiscite à son utilisation d'une technologie plus classique - et certainement plus efficace que les vaccins Moderna et Pfizer qui provoquent une flopée d'effets secondaires - proche de celle des sérums chinois comme Sinopharm, largement utilisé dans plusieurs pays dont le Maroc, les Émirats arabes unis et la Hongrie. Un contrat de 200 millions de doses de Nuvaxovid a déjà été conclu avec la Commission européenne qui voit dans ce deal un argument solide pour convaincre les réfractaires à la vaccination.

Ce type de vaccin classique a l'avantage, selon les spécialistes, d'injecter le matériel génétique du virus en entier dans le sang,

ce qui élargit considérablement son spectre d'efficacité en cas de mutations. Si une partie du virus change, le vaccin pourra toujours neutraliser d'autres parties restées inchangées, ce qui fait défaut aux vaccins à ARN messenger dont la technologie cible exclusivement la protéine Spike (Clé d'entrée du virus dans la cellule, les fabricants ont cru que c'est la partie virale la moins sujette à des mutations), laquelle a subi dans le cas de Omicron 37 mutations ! Ce vaccin est effectivement composé de protéines du Sars-CoV-2 inactivé qui déclenchent une réponse immunitaire. La technologie est similaire à celle qui compose les vaccins contre l'hépatite B et la coqueluche, vieux de plusieurs décennies, qui sont largement utilisés dans le monde. Du coup, la France qui a banni le vaccin Sinopharm a déjà commandé 3,2 millions de doses du vaccin de Novavax ! Faut-il que le Chinois Sinopharm tombe dans l'escarcelle de Big Pharma pour qu'il soit homologué par l'agence européenne du médicament ? ●

Clémentines en pure perte

La séquence a quelque chose de surprenant, d'insolite, voire de surréaliste : des camions déversent leur chargement de clémentines aux abords des routes de Taroudant. Ces oranges ne présentent aucun défaut. Elles ne sont ni pourries ni impropres à la consommation. C'est quoi alors le problème ? Le problème tient à la surabondance de l'offre et à l'insuffisance de la demande. Ce qui a créé un surplus en plusieurs dizaines de tonnes dont les producteurs Sebt El Guerdane se débarrassent ainsi, faute de débouchés aussi bien en interne qu'à l'extérieur, pour préparer leurs fermes pour la saison agricole qui démarre. Cette situation, qui inflige de lourdes pertes aux producteurs de plus en plus pressés comme du citron, souligne une défaillance de taille : la faiblesse des filières de transformation des produits agricoles en général. C'est une hérésie en effet que de détruire des clémentines appréciées pour leur qualité alors qu'elles auraient connu une autre vie, profitable à tous, sous formes de jus industriels qui peuvent être exportés en Europe, en Afrique et dans les pays du Golfe. L'industrie agroalimentaire nationale manque-t-elle à ce point de jus ? ●

**LES FENNECS OFFRENT LA COUPE ARABE AU GÉNÉRAL CHENGRIHA !
DIS-MOI MON FILS, COMMENT AS-TU DEVINÉ QUE J'ÉTAIS LE VRAI PATRON DE L'ALGERIE ?**





Côté BASSE-COUR



Maroc Omicron en train de prendre le dessus ?

Le ministère de la Santé a avoué mercredi 15 décembre un seul cas Omicron détecté chez une habitante de Casablanca. Et ce variant local a fait preuve de gentillesse et de discipline en ne multipliant pas les cas d'infection dans la population ? Voire... De nombreux citoyens pensent avoir chopé ce qui ressemble à Omicron bien avant même l'annonce officielle du premier cas mercredi 15 décembre. Les cas en question ont eu pour la majorité des symptômes plus légers que ceux du covid originel avec perte du goût/odorat. Or, les porteurs de Omicron ne perdent ni le goût ni l'odorat, d'après les experts. Ce qui signifie que le variant Delta est toujours dominant au Maroc où les contaminations ont commencé à augmenter sensiblement depuis le mardi 21 décembre avec la comptabilisation de 381 nouveaux cas dont 235 habitant à Casablanca et 4 décès. Parmi ces cas figurent 28 infections Omicron et 46 suspects, selon le décompte officiel de ce même mardi.

Au CHU de la métropole, les cas sévères commencent de nouveau à être, depuis lundi 20 décembre, admis en réanimation alors que ce service enregistrait 0 admission tout au long des deux semaines précédentes.

Globalement, les indices épidémiologiques communiqués par le ministère de la Santé au titre de son bilan périodique sont stables. Du moins pour l'instant. ●

Un figurant à la tête du CCM ?

Après avoir été nommé le 2 octobre directeur du Centre cinématographique marocain par intérim, pour une durée de trois mois, Mustapha Timi qui officiait jusque-là comme secrétaire général du ministère



Faïçal Laaraïchi.

de la Culture, s'est vu gratifié le 2 décembre d'une seconde fonction: vice-président délégué non intérimaire de la Fondation du Festival International du Film de Marrakech (FIFM). Cette nomination a été effectuée par visioconférence, conduite par le président délégué du FIFM qui n'est autre que Faïçal Laaraïchi, qui règne aussi sur la SNRT depuis plus d'une décennie.

Seuls les esprits cinématographiquement malveillants verront dans ce casting ingénieux une manière de forcer la main au ministre de la Culture, le jeune Mehdi Bensaïd, pour officialiser la nomination de M. Timi au poste de patron du CCM. Il est vrai que les enjeux audiovisuels et cinématographiques sont tels qu'il est prudent de privilégier pour les premiers rôles les figurants dociles. ●

Tariq Sijilmassi réélu vice-président de la Confédération internationale des crédits agricoles

Le président du directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc, Tariq Sijilmassi, a été réélu vice-président de la Confédération internationale des Crédits Agricoles (CICA) lors de l'Assemblée Générale tenue le 2 décembre à Paris.

Cette élection couronne les efforts de la Banque et conforte son leadership et sa position d'Institution de référence dans le financement du secteur agricole et l'accompagnement de son développement, indique un communiqué du groupe. La CICA est



Tariq Sijilmassi, vice-président de la Confédération internationale des Crédits Agricoles (CICA)

une association à but non lucratif qui rassemble les banques et les institutions engagées dans le financement de l'agriculture et du monde rural à travers le monde. Créée en 1950, elle accompagne les institutions bancaires de financement agricole en leur apportant les connaissances et les expertises les plus récentes. Objectif : orienter leur politique en leur permettant d'innover et d'améliorer les services financiers destinés à l'agriculture et au secteur rural. ●

La crainte d'Omicron annule les festivités du Nouvel An

L'ultime lueur d'espoir des hôtels, restaurateurs et exploitants de boîtes de nuit de respirer un petit coup d'oxygène après plusieurs mois d'asphyxie imposée par la crise sanitaire et son cortège de couvre-feux et fermetures des frontières vient de s'éteindre comme un pétard de feu d'artifice. A l'origine de cette replongée dans le noir, la énième annonce gouvernementale, intervenue lundi 20 décembre, d'annuler les fêtes de fin d'année, justifiée par la nécessité de lutter contre la propagation du Omicron qui a pris son envol au Maroc d'après les



derniers chiffres du ministère de la Santé. Les soirées et programmes spéciaux organisés dans les hôtels, restaurants et autres établissements touristiques passent donc à la trappe, occasionnant un

manque à gagner substantielle pour les opérateurs du secteur qui ne peuvent plus compter que sur les touristes locaux occidentalisés pour leur vendre les banquets bien arrosés de la Saint-sylvestre du fait de la fermeture des restaurants et des cafés à 23h30 et couvre-feu nocturne dans la nuit du Nouvel An de minuit à 06h00. Privés de touristes étrangers et de fêtards locaux friqués, les professionnels du cru ont quand même les yeux pour pleurer... ●

Des braconniers dans l'Oriental

Les mouflons à manchettes en danger

Le mouflon à manchette de Béni-Snassen est-il déjà en danger d'extinction alors qu'il vient à peine d'être introduit dans cette région ? Une association locale tire la sonnette d'alarme et dénonce des opérations de braconnage dont seraient victimes ces animaux de la part de chasseurs fortunés américains et russes. C'est ce qui ressort d'une correspondance adressée par un collectif d'associations locales au ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts. La chasse illégale visant les mouflons à manchettes, un animal adapté aux environnements arides et chauds, est un scandale vu qu'il s'agit d'une espèce protégée qui a fait l'objet de deux opérations menées par le département des Eaux et Forêts, les 7 et 8 octobre 2020, dans les provinces de Boulemane et Berkane. Opérations qui s'inscrivent dans le cadre du plan de sauvegarde des espèces menacées d'extinction qui constitue un pilier important de la Stratégie Forêts du Maroc 2020-2030. Issus de la réserve de Tafoughalt, les mouflons à manchettes ont été transférés sur le site naturel de Béni-Snassen. L'objectif étant la création d'un nouveau noyau reproducteur visant à renouveler ces ovins sauvages qui ont disparu au cours des années 80 du siècle dernier du Moyen Atlas Oriental et



Opération de lâcher des mouflons dans la région de l'Oriental.

de nombre de zones du grand sud où ils ont été exterminés par la chasse illégale.

« Gibier traditionnellement très valorisé, le mouflon à manchettes a été exterminé dans de nombreux secteurs et a régressé ailleurs, pour se trouver cantonné dans les milieux les plus accidentés et des reliefs sahariens isolés », écrit Fabrice Cuzin dans son livre « Mammifères sauvages du Maroc » paru en 2017.

Ce n'est pas en le massacrant de nouveau alors qu'il n'a pas eu le temps de se reproduire que cet animal représentant une partie importante de la faune du Maroc pourra être sauvé. ●



Déconfiné
de Canard

Le Maigret DU CANARD



Fermeture des frontières aériennes et maritimes

Le Maroc a-t-il été mis sous observation ?

Mais pourquoi un tel verrouillage des frontières nationales assorti d'une opération rapatriement très contrôlée, limitée de surcroît, dans le temps et dans l'espace pour les nationaux bloqués à l'étranger ?

Ahmed Zoubair

Le Maroc est le seul pays au monde à s'être infligé un embargo aérien et maritime d'un peu plus d'un mois. Prenant fin le 31 décembre - sauf reconduction de dernière minute - il a fermé l'accès au territoire national non seulement aux étrangers mais aussi aux ressortissants marocains qui se trouvaient sous d'autres cieux au moment de la prise de cette décision déroutante. Les quelques autres pays comme Israël qui se sont enfermés l'ont été juste pour les non-résidents. Pas pour les nationaux qui ont été, eux, autorisés à rentrer au bercail à condition de présenter un test PCR négatif et accepter un confinement domestique de quelques jours. Les autorités marocaines auraient pu agir de la même manière à l'égard de leurs ressortissants coincés en terre étrangère : filtre sanitaire à leur intention dans les principaux aéroports du pays et quarantaine dans des hôtels préalablement sélectionnés. Du coup une question se pose d'elle-même: pourquoi le Maroc n'a-t-il pas fait preuve de souplesse quitte à condamner ses ressortissants à la précarité provoquée par l'épuisement des ressources financières qui engendrent détresse et même clocharisation pour nombre d'entre eux... Pourquoi les pouvoirs publics sont-ils restés longtemps sourds à leurs appels aux secours pour les faire



rapatrier ? Pourquoi ont-ils attendu le 15 décembre, soit plus de deux semaines après la fermeture des frontières, pour mettre en place les vols de rapatriement au départ de trois pays seulement (Portugal, Turquie et Émirats arabes unis) ? Lequel dispositif exceptionnel n'est pas ouvert durablement mais avec une date de validité fixée entre-temps par les autorités marocaines au 23 décembre à 23h59 en raison de la propagation fulgurante de Omicron... Autrement

dit, ceux qui n'arriveront pas à monter dans un avion avant cette date fatidique resteront bloqués à l'étranger jusqu'à nouvel ordre. Bonjour la galère, la crise de nerfs et la paupérisation.

Et Dieu sait qu'ils sont plusieurs dizaines à se retrouver à leur corps défendant dans ce cas de figure à cause notamment du renchérissement du prix des billets à cause des vols de correspondance que les Marocains bloqués par exemple aux États-Unis, au Canada et ailleurs sont obligés de prendre pour rallier les trois points d'embarquement (Portugal, Turquie, Émirats...) vers le Maroc.

hospitalier national, talon d'Achille du Maroc ? Le Maroc aurait-il été placé, comme le chuchotent en privé certains médecins indépendants, sous surveillance virale dans le cadre d'une opération d'observation de l'évolution du virus en interne dans un contexte complètement fermé au risque d'importation de Omicron jugé hautement contagieux mais peu dangereux ? D'autres spéculent sur une économie du Covid corrélée essentiellement à tout ce qui est médical et biomédical, le business florissant du moment. Les profiteurs de la « guerre sanitaire » auraient pris le pouvoir et agissent en coulisse pour qu'elle se prolonge longtemps encore quitte à faire des dégâts dans d'autres secteurs d'activité.

Toutes les hypothèses semblent plausibles face à l'incompréhension suscitée par une décision - celle de couper le Royaume du reste du monde pendant plus d'un mois - qui a porté le coup de grâce à l'écosystème touristique déjà ravagé par près d'une année et demie de panne du tourisme international de séjour.

L'apparition d'un Omicron local chez une Casablancaise qui n'a jamais mis les pieds à l'étranger au cours de ces dernières semaines prouve si besoin est qu'il n'est nul besoin de se fermer fût-il à triple tour pour obtenir une version strictement locale du nouveau variant.

Les cas d'infection ont dû se multiplier, cette souche ayant eu certainement le temps de se propager parmi la population. Ce qui interroge sur la pertinence de la fermeture des frontières et appelle en même temps à une évaluation objective du rapport pertes économiques-bénéfices sanitaires d'une pareille décision, histoire de connaître la proportion des décès Covid et celle des « morts économiques », personnes physiques et morales confondues.

Pour le porte-parole du gouvernement Mustapha Baitas, la suspension des lignes aériennes et maritimes est une démarche anticipatrice qui a permis de retarder la propagation rapide de Omicron au Maroc. La volonté « de préserver les acquis du Maroc dans la lutte contre la pandémie », exprimée dans tous les communiqués officiels pour justifier les mesures restrictives adoptées, résistera-t-elle pour combien de temps face à la vague Omicron qui frappe de plein de fouet l'Europe et les États-Unis ? ●

Omicron veut-il perturber 2022 ?

MAUVAISE
ANNÉE À TOUS



Incompréhension

Un long parcours du combattant qui coûte en plus la peau des fesses. Très cher payé le retour au bercail que les pouvoirs publics auraient pu prendre en charge surtout que la majorité des passagers sont des touristes munis de leurs billets de retour. Mais pourquoi un tel verrouillage des frontières nationales assorti d'une opération rapatriement très contrôlée, limitée de surcroît, dans le temps et dans l'espace pour les nationaux ? Quelle lecture donner à cet embargo au long cours et sévère ? La mise en place de celui-ci s'inscrit-elle, ainsi que l'explique le ministère de la Santé, dans une stratégie préventive contre l'invasion de Omicron susceptible de provoquer la saturation du système



Le Maigret DU CANARD



Diplomatie marocaine

Apaisement avec Berlin, escalade avec Madrid

Abdelkarim Chankou

Le Maroc ne cache pas sa satisfaction quant aux récents signaux envoyés par le nouveau gouvernement fédéral d'Allemagne, comprend-on à la lecture d'une déclaration du ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger Nasser Bourita.

Suite aux récents messages de la diplomatie allemande dans lesquels elle affirme que l'Allemagne aspire à un partenariat tourné vers l'avenir avec le Maroc, le département des affaires étrangères indique, mercredi 22 décembre, que « le Royaume du Maroc apprécie les annonces positives et les positions constructives faites récemment par le nouveau gouvernement fédéral d'Allemagne ».

Ces annonces permettent d'envisager une relance de la coopération bilatérale et le retour à la normale du travail des représen-

tations diplomatiques des deux pays à Rabat et Berlin, souligne le ministère dans un communiqué.

Le Maroc, prêt à tourner la page des tensions diplomatiques, espère que ces déclarations se joindront aux actes pour refléter un nouvel état d'esprit, et marquer un nouveau départ de la relation sur la base de la clarté et du respect mutuel, précise le ministère.

Réaction

Tel n'est pas le cas des relations maroco-espagnoles qui viennent de connaître un épisode pour le moins malheureux, signé, cette fois-ci, par le ministère de la Santé.

Dans un communiqué daté du 20 décembre, Khalid Aït Taleb a justifié le choix du Portugal au lieu de l'Espagne parmi les pays d'embarquement des Marocains à l'étranger par « l'absence de contrôle spécifique sur le pass vaccinal des voyageurs » en par-



Nasser Bourita, chef de la diplomatie marocaine.

tance de l'Espagne. « Plusieurs cas et infections à la Covid-19 ont été détectés à l'arrivée ou en transit au Maroc, depuis l'Espagne dans le cadre de vols spéciaux », ajoute le ministère qui considère que ces défaillances supposées constituent « menace pour la santé des citoyens et un coup aux acquis réalisés » par le Maroc.

« Les autorités espagnoles compétentes sont loin d'assurer une action rigoureuse de contrôle de l'état de santé des passagers lors de l'embarquement des passagers aux aéroports », déplore les services de Aït Taleb. Gaffe diplomatique ou dérapage réfléchi commis par procuration ?

Vive réaction de la diplomatie espagnole aux accusations marocaines par la voix du ministre de tutelle José Manuel Albares. Lors d'une conférence de presse, organisée le mardi 21 décembre,

ce dernier a dénoncé la teneur du communiqué de M. Aït Taleb qu'il a jugé « pas acceptable du point de vue de l'Espagne car ne correspondant à aucune réalité ».

Le communiqué incriminé s'inscrit-il dans le sillage du froid diplomatique entre les deux pays provoqué par l'affaire Brahim Ghali soigné en catimini en Espagne ? Cette crise, qui n'a pas l'air de prendre fin, a poussé les autorités marocaines à contourner pour deux années consécutives, 2020 et 2021, les ports espagnols pour l'opération Marhaba au profit de ceux de France et d'Italie.

Les responsables marocains, qui ne semblent pas jouer la carte de l'apaisement avec un partenaire pourtant essentiel, font-ils payer à Madrid ce qu'ils considéraient comme un acte de trahison ? ●

OMICRON AU MAROC

LE MAROC FABRIQUE SON PROPRE OMICRON... ET ON VA BIENTÔT COMMENCER À EN EXPORTER...



Spécial 2021 FIN D'ANNÉE

Les cahiers
du **Canard**
Libéré

Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Omicron gâche les fêtes de fin
d'année et déstabilise la planète

Invincible Covid

Les défis du système de
santé au Maroc

Il est urgent de soigner
la gouvernance !



Pr. Jaâfar Heikel

Entretien avec Nabil Adel

« L'incertitude n'est plus
qu'économique ou géopolitique,
mais également sanitaire »



EDITO

par Abdellah
Chankou

Invincible Covid

Plus il est traqué par la vaccination de masse, plus il résiste, mute et réapparaît sous forme de nouveaux variants posant de gros défis autant aux politiques qu'aux scientifiques. C'est l'impression qui se dégage de plus en plus de la lutte anti-Covid aux quatre coins du monde dont les dirigeants ont tout expérimenté : les confinements et les restrictions de déplacement, la distanciation sociale et les masques, les gels et les vaccins. En vain. Le virus est toujours parmi nous.

Pétant la forme, régénérant sans problème, il nargue les hommes en leur offrant juste quelques périodes d'accalmie illusoire avant de reprendre aussitôt le dessus et siffler la fin de la récré. Le patron du monde, le maître des horloges, c'est lui. Le Covid-19. On a tous cru avant l'apparition du variant Omicron en Afrique du Sud que 2022 s'annonçait sous de meilleurs auspices et que les hommes allaient enfin savourer des fêtes de fin d'année normales.

Sans perturbation, ni stress, ni restrictions. Raté ! L'année qui pointe son nez a déjà été prise en otage par le Covid et ses mutants. Bonjour l'incertitude et tout ce qu'elle implique comme conséquences fâcheuses dans tous les domaines. A ce jeu interminable et épuisant, les humains ne sortiront peut-être jamais de ce cercle vicieux épidémique qui a mis la planète depuis fin

finir avec le virus, sont efficaces, nous dit-on, juste pour prévenir les formes graves. Pas pour casser les chaînes de transmission de la maladie et empêcher les contaminations qui ont tendance même à flamber, en cette fin d'année, notamment en Europe, au-delà de la normale. Face à Omicron dont la propagation est fulgurante, le monde est de nouveau en alerte. Très inquiet. Déboussolé. Les frontières se ferment comme des huîtres, les hôpitaux sont débordés, les soignants sous pression et les mesures contraignantes dégainées, y compris le retour aux confinements dans certains pays européens. Les hôpitaux sont de nouveau débordés, les soignants sous pression et les mesures contraignantes dégainées.

En cause, le variant Omicron jugé plus contagieux, qui a manifestement accéléré le rythme des infections dans un continent toujours aux prises avec Delta. Allez savoir si ce n'est pas cette massification de la vaccination qui est à l'origine de ces nouveaux mutants qui entraînent de nouvelles poussées épidémiques, frappent sans distinction autant les vaccinés que les non vaccinés. Dans ces conditions, le pass sanitaire, ici comme ailleurs, que les politiques ont imposé comme condition d'accès à bien des lieux publics, a perdu de sa crédibilité.

A quoi bon l'exiger puisque ce faux sésame n'empêche pas une personne dûment vaccinée et titulaire de son pass de choper le virus et de le transmettre ? En Europe, les autorités de nombreux pays sont revenues au test PCR qu'elles exigent y compris des individus vaccinés... C'est dire l'ampleur de l'impasse et de l'indécision face à cette pandémie mystérieuse et sans précédent. Pas sûr non plus que Omicron ne mute à son tour et ne reconduise le même état d'urgence sanitaire mondiale, ce qui plongerait la planète dans une instabilité sans fin, qui compromettrait toute reprise économique réelle, aggravant dans son sillage les problèmes déjà provoqués par la crise sanitaire. Face à un tableau aussi sombre, il n'y a qu'une seule solution: apprendre à vivre avec le virus qui semble vouloir imposer aux hommes une cohabitation de longue durée. Sauf s'il se transforme en maladie saisonnière qui suppose l'acquisition d'une immunité collective mondiale grâce à des vaccins efficaces accessibles aux 7,7 milliards d'habitants du Globe.

Et si dans l'intervalle on mettait un bémol à l'obsession de la vaccination à plusieurs doses qui non seulement n'offre pas assez de recul nécessaire pour comprendre le mode opératoire de ce virus diabolique mais affaiblirait également les systèmes immunitaires ? A force de subir plusieurs rappels vaccinaux récurrents dans un laps de temps assez court, les populations ne deviendraient-elles pas moins armées face à de nouvelles vagues de contaminations ? Une infection naturelle n'est-elle pas meilleure que le vaccin et finalement la bonne réponse à apporter au Covid ? ●

Face à Omicron dont la propagation est fulgurante, le monde est de nouveau en alerte. Très inquiet. Déboussolé. Les frontières se ferment comme des huîtres, les hôpitaux sont débordés, les soignants sous pression et les mesures contraignantes dégainées, y compris le retour aux confinements dans certains pays européens.

2019 sens dessus dessous.

Outre les millions de décès et les séquelles psychologiques qu'il continue de provoquer, le Covid a bousculé le quotidien des gens, limité leurs déplacements, ravagé l'économie, généré du chômage et perturbé les chaînes de production mondiale. Pire que la guerre, le Covid est un ennemi invisible qui en plus de tuer les plus fragiles agit sur le moral des bien portants tout en faisant de l'absence de visibilité, qui anesthésie le présent, déjoue tous les pronostics et empêche toute projection dans l'avenir, le seul maître à bord.

L'humanité en sortira-t-elle un jour ? L'inquiétude, voire le désespoir commence à s'installer jusque dans les milieux des experts, surtout que les vaccins, que l'on croyait capables d'en

100%
mobile

**L'banka
LIK**
par ATTIJARIWAFI BANK



#CHALLENGE N°1

« J'OUVRE
MON
COMPTE
À 0 DH*
AVEC
UN SELFIE »

Avec l'application L'bankalik, j'ouvre mon compte avec un selfie depuis mon smartphone, je signe mon contrat en ligne sans me déplacer... et je profite tout de suite de mon compte à 0 DH, incluant une carte bancaire internationale et tous les services de l'application L'bankalik. Aussi simple que ça !

Et toi, prêt à relever le challenge ?



* Offre valable pour les moins de 35 ans



lbankalik.ma

Rétro Maroc 2021

1er janvier : La Zlecaf entre en vigueur

Une nouvelle page de l'Afrique s'est ouverte le 1er janvier 2021. L'intégration économique du continent a officiellement pris son départ. Les premiers échanges commerciaux inter-africains de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ont démarré, après un report dicté par la pandémie de la Covid-19 début 2020. L'objectif étant de créer à terme un marché africain commun représentant un PIB cumulé pouvant atteindre les 3,4 billions de dollars et ciblant 1,27 milliard de consommateurs. Une année plus tôt, le 5 décembre 2020, le Maroc, devenu membre de la Zlecaf, réaffirmait son attachement à mettre en œuvre l'Accord la régissant. Pour Rabat, cette union représente un pilier de l'intégration économique africaine. ●

10 janvier : Futur consulat général US à Dakhla

Une délégation américaine de haut niveau, conduite par le secrétaire d'État adjoint américain en charge des questions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, David Schenker, visite dimanche 10 janvier, les locaux du futur consulat général des Etats-Unis d'Amérique à Dakhla, dans la foulée de la reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du sud en décembre 2020. L'ambassadeur David Fischer, le premier diplomate américain à visiter le Sahara, a déclaré à cette occasion : « Notre voyage d'aujourd'hui à Dakhla constitue une autre pierre angulaire historique de plus de 200 ans d'amitié entre le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique ». Et d'ajouter : « C'est un tel honneur pour moi de visiter cette région du Maroc, d'une beauté stupéfiante et d'une importance cruciale, et d'entamer le processus de mise en place d'une présence diplomatique américaine ici ». ●



David Schenker et l'ambassadeur américain au Maroc David Fischer et son épouse portaient une tenue sahraouie pour célébrer l'événement et la culture de la région.



13 janvier : Peine de mort pour l'assassin du petit Adnane

La chambre criminelle près la Cour d'appel de Tanger a prononcé mercredi 13 janvier son verdict dans l'affaire du meurtre en septembre 2020 de l'enfant Adnane Bouchouf qui a mis tout le pays en émoi. Quatre mois après ce crime crapuleux, le principal accusé a été condamné à la peine capitale pour des chefs d'accusation d'enlèvement, séquestration, attentat à la pudeur et étranglement prémédité. « J'ai enlevé l'enfant et l'ai conduit chez moi parce que j'avais besoin d'argent. Je ne l'ai jamais agressé sexuellement, et j'en demande pardon », a confessé le meurtrier âgé de 24 ans. Celui-ci a également déclaré devant son juge lui a donné la parole : « J'aimerais avoir la conscience tranquille, et je tiens à dire à la famille de l'enfant et au peuple marocain qu'il avait perdu connaissance en tombant dans les escaliers. » Par ailleurs, ses 3 colocataires ont écopé chacun de 4 mois de prison ferme, pour « dissimulation de crime commis » et « non dénonciation des faits », après que les photos et des vidéos du tueur ont circulé sur les réseaux sociaux. ●

27 janvier : Première livraison du vaccin Sinopharm

En exécution des hautes directives de SM le Roi Mohammed VI pour lancer une campagne de vaccination de grande envergure, le Maroc a reçu mercredi 27 janvier la première livraison du vaccin chinois Sinopharm contre la Covid-19, soit 66 millions de doses suffisantes pour 33 millions de personnes. Le lendemain 28 janvier, le souverain a été le premier à recevoir la première dose du vaccin, donnant ainsi le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination que le souverain a voulu gratuite pour l'ensemble des citoyens marocains et les étrangers résidant au Maroc. L'objectif était d'immuniser toutes les composantes du peuple marocain (30 millions de personnes soit environ 80 % de la population), de réduire puis éliminer les cas de contamination et de décès dus à l'épidémie, et de contenir la propagation du virus, dans la perspective d'un retour progressif à une vie normale après l'atteinte de l'immunité collective. La campagne de vaccination se poursuivait à un rythme soutenu et par tranches d'âge, et a permis au Maroc de se placer parmi les premiers pays du monde où le taux de vaccination est assez avancé. ●



7 février : Le Maroc remporte le CHAN pour la 2e fois



Le Onze national a remporté le Championnat d'Afrique des nations de football (CHAN-2021) pour la 2e fois consécutive, après avoir battu dimanche 7 février à Yaoundé, au Cameroun, l'équipe du Mali sur le score de 2 à 0. La première mi-temps s'est logiquement conclue sur un score vierge. En seconde période, la sélection marocaine des joueurs locaux étaient déterminés à dominer la rencontre et inscrire leur premier but. C'est ainsi qu'à la 69e minute, sur un corner venu de la droite, le défenseur Soufiane Bouffini ouvre le score de la tête. Déstabilisés, les Maliens ont fini par céder dix minutes plus tard sur un autre corner. Cette fois, c'est Ayoub El Kaabi, meilleur buteur et meilleur joueur du CHAN-2018, qui a doublé la mise de la tête, à bout portant (79e minute). Le match s'est terminé sur un score de 2-0 pour le Maroc, qui a donc remporté le CHAN-2021, devenant ainsi le premier pays à remporter deux fois consécutives ce tournoi panafricain. ●

8 février : Drame dans une usine clandestine de Tanger

L'inondation d'une usine de textile clandestine a tué 29 personnes, ensevelies par la boue. L'accident s'est produit le lundi 8 février dans le sous-sol d'une villa dans la ville de Tanger qui fait office d'atelier. Parmi les occupants, pour la majorité des femmes, 10 personnes ont été sauvées. Le tribunal correctionnel de première instance de la ville a condamné, jeudi 9 décembre 2021, son propriétaire à un an et demi de prison ferme assorti d'une amende de 1.000 dirhams. Ce dernier était poursuivi pour six chefs d'accusation : homicide involontaire, blessures involontaires, violation de l'état d'urgence sanitaire, ouverture d'une entreprise sans autorisation, emploi de mineurs sans autorisation et non-respect des conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'entreprise. En charge de la gestion déléguée de l'eau et de l'électricité à Tanger, Amendis a été condamnée pour sa part à une amende de 1.000 dirhams et au versement de dommages-intérêts allant de 50.000 à 200.000 dirhams à chaque ayant droit des victimes. ●

27 janvier : Affaire « Hamza mon bb » : un an de prison pour Dounia Batma

La Cour d'appel de Marrakech a condamné, mercredi 27 janvier, la chanteuse marocaine Dounia Batma, poursuivie dans le cadre de l'affaire « Hamza mon bb », à un an de prison ferme. La Cour d'appel a décidé, après examen des preuves qui attestent les faits qui sont reprochés à l'accusée, d'augmenter de quatre mois la peine d'emprisonnement de huit mois prononcée en première instance, assortie d'une amende de 10.000 DH. La Cour a en outre décidé de confirmer les peines prononcées en première instance à l'encontre de Ibtissam Batma et Sophia Chakiri, poursuivies en état de détention, et condamnées respectivement à un an et à 10 mois de prison ferme. La même juridiction a, en revanche, décidé de réduire de 18 à 12 mois la peine d'emprisonnement prononcée, en première instance, contre la styliste Aicha Ayach poursuivie en état de détention. Les accusées sont poursuivies pour « participation à l'accès frauduleux au système informatique de données », « participation délibérée à entraver le fonctionnement de ce système », « diffusion d'images et de déclarations d'autrui sans consentement », « diffusion de faits infondés dans le but de nuire à la vie privée d'individus et diffamation », ainsi que pour « participation et chantage ». ●



Rétro Maroc 2021

19 février : Covid : c'est parti pour la 2e dose



Le ministre de la Santé annonce que les personnes ayant reçu la première injection vont devoir, à partir du vendredi 19 février, se faire injecter la deuxième dose du vaccin.

Khalid Ait Taleb précise que l'opération se déroule suivant une gestion rationnelle et une programmation précise et ciblée. Il a fait cette déclaration en marge de la visite de quelques centres de vaccination le 18 février. Il a déclaré être satisfait de l'adhésion effective et totale de tous les Marocains à cette opération, dans la perspective d'atteindre l'immunité collective par la vaccination de 80% de la population. Une immunité collective qui semble illusoire après l'apparition du nouveau variant Omicron et l'enlèvement de l'opération de la 3ème dose en raison de la méfiance de la population. ●

22 février : Le Maroc quitte la liste grise de l'UE



Les efforts déployés par le Maroc en matière de transparence ont fini par être récompensés : Il est supprimé de la liste grise de l'Union européenne (UE) relative aux juridictions non coopératives à des fins fiscales. Une décision qui fait suite à l'avis favorable du Conseil des affaires étrangères de l'UE réuni lundi 22 février. Cette dernière, qui a connu la participation des 27 ministres européens des Affaires étrangères, a adopté ses conclusions sur lesdites juridictions. Il s'agit, en l'occurrence, de l'acte formel de l'Union européenne qui confirme l'avis positif du Groupe Code de conduite du Conseil de l'UE (CCG), qui a retiré le Maroc de l'Annexe II, liste des juridictions en attente de l'évaluation, par l'UE, de leurs engagements en matière fiscale (Liste grise de l'UE). En fait, le royaume est désormais « green listed ». ●



1er mars : Rabat rompt tout contact avec Berlin

Via une correspondance datée du 1er mars, qui a circulé sur Internet, Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, informe le chef du gouvernement Saâdeddine El Otmani et l'ensemble des membres de l'exécutif de la « suspension de tout contact avec l'ambassade d'Allemagne à Rabat ».

« En raison des malentendus profonds avec la République fédérale d'Allemagne au sujet des questions fondamentales du Royaume du Maroc, les départements ministériels et l'ensemble des organismes qui relèvent de leur tutelles, sont priés de bien vouloir suspendre tout contact, interaction ou action de coopération, en aucun cas et sous aucune forme, aussi bien avec l'ambassade d'Allemagne au Maroc qu'avec les organismes de coopération et les fondations politiques allemandes qui lui sont liées ».

Toute dérogation à cette suspension devra faire l'objet d'un accord préalable de la diplomatie marocaine, ajoute la lettre de Bourita qui indique que son département a déjà pris la décision de ne plus communiquer avec la représentation diplomatique de Berlin à Rabat. ●

18 mars : Des fermiers marocains expulsés par l'Algérie



Le 18 mars 2021, des paysans marocains ont été interdits par les autorités algériennes d'accéder aux terres que leurs ancêtres exploitent depuis plusieurs décennies.

Les propriétaires de ces fermes, situées sur la palmeraie d'El Arja Oulad Slimane dans la province de Figuig, n'avaient d'autre choix que de les évacuer.

En fait, la bande de terre en question, sous forme d'oasis, est située à l'intérieur du

territoire algérien et que des agriculteurs marocains exploitent sans que le pays voisin ne s'y oppose. La revendication de cette terre en ce moment par le pouvoir militaire algérien en place coïncide avec les victoires diplomatiques retentissantes obtenues par le Maroc sur le dossier de son Sahara. Ce qui a fait enrager la gérontocratie politique locale qui a multiplié dès lors les actes hostiles envers le Royaume sur fond de rhétorique belliciste. ●

30 mars : Fermeture des frontières avec la France et l'Espagne

Le Maroc décide de suspendre temporairement ses liaisons aériennes avec la France et l'Espagne, mardi 30 mars 2021, et jusqu'à nouvel ordre dans le cadre des mesures préventives prises contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus. Ces deux destinations viennent s'ajouter à la liste de plus d'une trentaine de pays avec lesquels le Maroc a déjà suspendu ses vols ces derniers mois en raison de la pandémie et de l'apparition de nouveaux variants jugés beaucoup plus contagieux. ●



14 Avril : Protection sociale pour tous

SM le Roi a présidé la cérémonie de lancement du projet de généralisation de la protection sociale et de signature des premières conventions y afférentes. Enjeu vital devenu aujourd'hui réalité après son adoption par le Parlement.

Objectif : A terme une couverture sociale au profit de 22 millions de personnes actuellement dépourvues d'assurance maladie. Selon un communiqué officiel, diffusé le 14 avril, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les professionnels indépendants et leurs familles seront les premiers inclus dans le régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) en 2021 et 2022. Engagement tenu avec l'adoption le 17 novembre dernier 2021 par le gouvernement Akhannouch des décrets d'application qui permettent à quelque 3 millions d'indépendants non-salariés de bénéficier de la couverture sociale de la CNSS. ●

21 avril : Le chef du Polisario soigné clandestinement en Espagne



Une nouvelle crise diplomatique éclate entre le Maroc et l'Espagne en raison de l'acceptation par Madrid d'hospitaliser sous une fausse identité, Mohamed Benbattouche, le chef du Polisario Brahim Ghali, poursuivi pour crimes contre l'humanité.

Atteint du Covid-19, le chef du Polisario avait été admis dans un hôpital de Logroño. Plusieurs de ses victimes, qui avaient déposé de nombreuses plaintes à son encontre, ont réclamé son arrestation et son jugement. Visé par deux plaintes pour « tortures » et « génocide », Benbattouche a nié toute responsabilité devant le juge qui l'auditionnait, mardi 1er juin, en visioconférence. Ce dernier n'a par ailleurs pris aucune mesure coercitive à son égard, le laissant libre de quitter le pays. Ce qui lui a permis d'être rapatrié le 1er juin en Algérie par avion vol spécial affrété par ses protecteurs algériens. Dès que le secret de l'hospitalisation de Brahim Ghali fut éventé, Madrid s'est empressé de réagir en invoquant des raisons « humanitaires ». Un argument qui n'a pas convaincu le Maroc, la maladie ne pouvant constituer en aucun cas une entrave au travail de la justice dans les pays démocratiques. Entre-temps, la crise maroco-espagnole s'aggrave par l'afflux d'environ 8 000 migrants irréguliers à la mi-mai, dont des mineurs, du Maroc vers Sebta. Une opération que des responsables espagnols et européens ont considérée comme une tentative de Rabat de faire pression sur Madrid. L'opération Marhaba, qui voit plusieurs centaines de milliers Marocains rentrer au Maroc pendant l'été via les ports espagnols notamment d'Algésiras, sera annulée au profit pour la deuxième année consécutive au profit des ports italiens et français de Marseille, Sète et Gênes. Ce qui s'est traduit par une perte, chiffrée à quelque 500 millions d'euros, pour l'économie ibérique. Le scandale Ghali coûtera également son poste à la ministre espagnole des Affaires étrangères Arancha González Laya qui sera convoquée en septembre par la justice pour répondre des circonstances d'entrée sur le sol espagnol du chef des polissariens. Malgré la nomination d'un nouveau chef de la diplomatie, les relations entre les deux pays ne sont pas toujours réchauffées. ●

Rétro Maroc 2021

30 avril : Pour l'administration Biden aussi le Sahara est marocain

Le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a déclaré à son homologue marocain, Nasser Bourita, lors d'une conversation téléphonique vendredi 30 avril, que l'administration Biden n'a pas l'intention de revenir sur le soutien américain à la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental exprimé par la précédente administration américaine de Donald Trump. Le compte-rendu du département d'État relatif à l'entretien téléphonique de Blinken avec Bourita n'a pas mentionné la question du Sahara, mais « deux sources bien informées de l'appel confirment qu'elle a été discutée et que Blinken a dit que l'administration Biden ne reviendrait pas » sur cette décision, a révélé le site d'informations américain Axios. ●

6 Mai : le Maroc rappelle son ambassadeur à Berlin

Le Royaume du Maroc a décidé de rappeler pour consultations, l'ambassadeur de S.M. le Roi à Berlin, indique jeudi 6 mai le ministère des Affaires étrangères. « La République Fédérale d'Allemagne a multiplié les actes hostiles et les actions attentatoires à l'égard des intérêts supérieurs du Royaume du Maroc », souligne la même source. Ainsi, l'Allemagne « s'est démarquée par une attitude négative sur la question du Sahara marocain », poursuit le ministère, affirmant que « son activisme antagonique, à la suite de la Proclamation présidentielle américaine reconnaissant la souveraineté du Maroc sur son Sahara, est un acte grave qui demeure jusqu'à présent inexplicable ». De même, les autorités de ce pays agissent avec complicité à l'égard d'un ex condamné pour des actes terroristes, notamment en lui divulguant des renseignements sensibles communiqués par les services de sécurité marocains à leurs homologues allemands, précise-t-on. A cela s'ajoute un acharnement continu à combattre le rôle régional du Maroc, notamment sur le dossier libyen, en tentant d'écarter, indûment, le Royaume de certaines réunions régionales consacrées à ce dossier comme celle tenue à Berlin. L'avènement en Allemagne d'un nouveau chancelier et les derniers gestes d'apaisement de la nouvelle équipe au pouvoir laissent entrevoir une éclaircie dans le ciel des relations entre les deux pays. ●



25 mai : Le rapport de la CMSD présenté au Roi

Le mardi 25 mai, au Palais royal de Fès, Chakib Benmoussa présentait à S.M le Roi Mohammed VI le rapport de la commission qu'il préside sur le nouveau modèle de développement. Un événement très attendu auquel a assisté le gratin économique et politique du pays : le chef du gouvernement, Saâdeddine El Othmani, le président de la Chambre des Représentants, Habib El Malki, les conseillers royaux Omar Azziman et Fouad Ali El Himma, mais également le secrétaire général du Conseil supérieur des Oulémas, Mohamed Yssek, le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri, le Haut-Commissaire au Plan, Ahmed Lahlimi, le président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le patronat marocain, Chakib Alj, ainsi que le président du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), Othman Benjelloun. A l'issue de cet événement, le souverain a donné ses instructions pour la publication du rapport de la CMSD et demandé à la Commission de mener une vaste opération de restitution et d'explication de ses conclusions et recommandations auprès des citoyens et des différents acteurs à travers toutes les régions du royaume. ●

26 mai : Les députés approuvent la légalisation du cannabis médical



Le texte sur « les usages licites du cannabis, médical, cosmétique et industriel », a été adopté le 26 mai par la chambre des représentants avec 119 voix pour et 48 contre. L'usage récréatif reste par contre interdit et passible de poursuites. L'objectif du projet de loi est de « reconverter les cultures illicites destructrices de l'environnement en activités légales durables et génératrices de valeur et d'emploi », selon le texte. Les députés du Parti justice et développement (PJD), à la tête de la coalition gouvernementale, ont été les seuls à voter contre le texte présenté par l'exécutif, en dénonçant « précipitation » et risque « d'exploitation pendant les campagnes électorales » de cette affaire pour le triple scrutin de septembre 2021 qui leur a été finalement fatal. ●

18 juin : 1er vol direct Europe-Dakhla



La première route aérienne directe entre Dakhla et le continent européen a été inaugurée le vendredi 18 juin. « Le vol AT623 de Royal Air Maroc a quitté Paris Orly ce matin vendredi 18 juin 2021 à 9h25 (heure locale). Il devrait atterrir à 14h25 sur l'aéroport de Dakhla. Ce vol constitue une première historique, s'agissant de la première ligne aérienne internationale reliant Dakhla à une métropole du continent européen (à l'exception de la ligne Dakhla-Las Palmas de Gran Canaria) », indique la RAM. Quelque 80 passagers ont pris place à bord du Boeing 737-800 de la compagnie nationale pour ce vol inaugural d'une durée de moins de 4h30, fait savoir la même source, précisant qu'une à deux fréquences par semaine seront lancées dans un premier temps, les mardis et vendredis, pour une montée progressive de la programmation selon la demande. Mais la pandémie du Covid-19 et ses mutants ont coupé, par le jeu récurrent des suspensions des liaisons aériennes, les ailes à cette belle promesse. ●

5 Juillet : Souveraineté vaccinale

Un grand pas vers la souveraineté vaccinale a été franchi avec la signature devant le Souverain, lundi 5 juillet 2021 au Palais-Royal de Fès, de conventions relatives au projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-Covid19 et autres vaccins. « Ce projet structurant s'inscrit dans le cadre de la volonté du Souverain de doter le Royaume de capacités industrielles et biotechnologiques complètes et intégrées, dédiées à la fabrication de vaccins au Maroc. » Objectif : la production au Maroc du vaccin anti-Covid, ainsi que d'autres vaccins clés, de façon à promouvoir l'autosuffisance du royaume et d'en faire une plateforme de biotechnologie de premier plan à l'échelle du continent africain et du monde dans le domaine de l'industrie du « fill & finish ». Fruit d'un partenariat Public-Privé, ce mégaprojet qui démarre à court terme avec une capacité de production mensuelle de 5 millions de doses de vaccins anti-Covid19 avant de démultiplier progressivement cette capacité à moyen terme mobilise un investissement global de l'ordre de 500 millions de dollars. ●

19 juillet : Affaire Pegasus : Le Maroc accusé d'espionnage

Le Maroc est soupçonné, sans preuves, dans une série d'articles publiés par un consortium de 17 médias internationaux, dont les quotidiens Le Monde, The Guardian et The Washington Post, d'avoir espionné des militants des droits humains, des journalistes, des opposants et même le président français Emmanuel Macron grâce à Pegasus. Il s'agit d'un puissant logiciel espion fabriqué par la société israélienne NSO Group. Mais les autorités marocaines, qui ont porté plainte contre plusieurs journaux français, ont catégoriquement démenti, lundi 19 juillet, le recours par ses services de sécurité au logiciel en question, qualifiant de « mensongères » les informations selon lesquelles les services de sécurité du royaume « ont infiltré les téléphones de plusieurs personnalités publiques nationales et étrangères et de responsables d'organisations internationales à travers un logiciel informatique ». Ces accusations se fondent sur une liste obtenue par le réseau basé en France Forbidden Stories et Amnesty International, comptant selon eux 50 000 numéros de téléphone sélectionnés par les clients de NSO depuis 2016 pour une surveillance potentielle. ●

29 juin : Les députés approuvent l'importation des médecins étrangers

La Chambre des représentants a approuvé à l'unanimité, mardi 29 juin en séance plénière, le projet de loi n°33.21 modifiant et complétant la loi 131.13 relative à l'exercice de la médecine. Ce texte vise la mise en place d'un ensemble d'incitations pour attirer les médecins étrangers ou marocains exerçant à l'étranger et ainsi permettre aux médecins étrangers d'exercer, à titre permanent, dans le secteur privé au Maroc. Ce texte de loi, vertement critiqué par les médecins du secteur privé, prévoit en outre de nouvelles mesures incitatives, en se contentant de la condition d'inscription au tableau de l'Ordre national des médecins pour exercer la profession, ce qui permettra aux praticiens étrangers d'avoir une carte d'inscription, et ce conformément aux dispositions légales relatives aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Maroc. ●



4 GÉNÉRATIONS ET 100 ANS D'INNOVATION.

OCP fête ses 100 ans d'existence. Un siècle forgé
par des femmes et des hommes d'exception.

Retrouvez leurs réalisations sur :
<https://centenaire.ocpgroup.ma>



Rétro Maroc 2021

25 Juillet : 1er vol commercial Tel-Aviv-Marrakech

Les roues de l'avion de la compagnie Israïr ont touché le tarmac de l'aéroport de Marrakech-Menara, dimanche 25 juillet, vers 12h45. Un accueil chaleureux a été réservé à ce premier vol commercial inaugural entre Israël et le Maroc. Ce vol n'est pas le seul puisqu'un autre appareil de la compagnie El Al, lui aussi en provenance



de Tel-Aviv, a atterri à l'aéroport de la ville ocre.

Tapis rouge, dattes, lait et thé, assortis de petits gâteaux traditionnels marocains, le tout dans une ambiance musicale festive, le comité d'accueil de ce premier vol commercial de la compagnie Israïr à destination du Maroc n'a pas laissé indifférent la centaine de passagers israéliens dont la majorité est d'origine marocaine. ●

28 juillet : Découverte archéologique datant de 1,3 million d'années à Casablanca



Lors d'une fouille dans une carrière située à Casablanca, des archéologues marocains ont annoncé la découverte du plus ancien site de fabrication de haches à main de l'âge de pierre en Afrique du Nord, datant de 1,3 million d'années.

Jusqu'à présent, les archéologues estimaient que la culture acheuléenne – associée à un ancêtre humain clé, l'Homo erectus – s'était établie il y a 700.000 ans dans cette région. D'après les chercheurs, on assiste à un véritable rebondissement chronologique qui place maintenant le début de l'Acheuléen au Maroc près de ceux de l'Afrique du Sud et de l'Est, respectivement estimés à 1,6 et 1,8 million d'années. ●



31 juillet : Le Roi tend la main à l'Algérie

Dans le discours à l'occasion de la Fête du Trône, le Roi Mohammed VI tend pour la énième fois la main à l'Algérie qu'elle rejette.

« Le Maroc s'attache à poursuivre ses efforts sincères pour consolider la sécurité et la stabilité dans son environnement africain et euroméditerranéen, et plus particulièrement dans son voisinage maghrébin », a affirmé le souverain qui a appelé solennellement à « œuvrer de concert et sans conditions à l'établissement de relations bilatérales fondées sur la confiance, le dialogue et le bon voisinage ». « L'état actuel de ces relations ne nous satisfait guère car il ne sert en rien les intérêts respectifs de nos deux peuples. Il est même jugé inacceptable par bon nombre de pays. Entre deux pays voisins et deux peuples frères, l'état normal des choses, c'est notre conviction intime, est que les frontières soient et demeurent ouvertes », a expliqué le Souverain. Le Roi a notamment mis en cause la fermeture des frontières, les fausses informations véhiculées dans les médias, et pointé du doigt une situation qui perdure anormalement. ●

2 août : JO Tokyo : Soufiane El Bakkali décroche la médaille d'or



Le Maroc a obtenu sa première médaille aux JO 2020 de Tokyo. Et elle est en or et il la doit à Soufiane El Bakkali qui a remporté la finale du 3.000 m steeple. Avec un chrono de 8 min. 8 sec. 90-100e, le coureur marocain a devancé l'Éthiopien Girma et le Kenyan Kigen. Quant à Mohamed Tindouft qui a pris part également à l'épreuve, il est arrivé en 13ème position avec

un chrono de 8 min 23 sec. 56/100. Rappelons que El Bakkali est le premier athlète marocain qui offre de nouveau l'or olympique au Royaume depuis le doublé en 2004 à Athènes de Hicham El Guerrouj sur le 1500 et le 5000 m. ●

11 août : Le chef de la diplomatie israélienne en visite officielle au Maroc

Le chef de la diplomatie israélienne, Yaïr Lapid, est arrivé mercredi 11 août au Maroc pour une première visite officielle dans le royaume d'un haut responsable de l'État hébreu, sept mois après la normalisation des relations entre les deux pays. Lesquels ont signé des accords portant notamment sur la coopération politique, l'aviation et la culture. « Nous avons atterri au Maroc. Fier de représenter Israël durant cette visite historique », a écrit M. Lapid sur Twitter à l'atterrissage de l'avion de la compagnie nationale israélienne El Al, avant de rencontrer son homologue marocain, Nasser Bourita. Les chefs de diplomatie israélienne et marocaine ont signé accords qui « apporteront à nos pays innovation et opportunités au profit de nos enfants », a déclaré le ministre israélien, saluant « la restauration de la paix et l'amitié » impulsées par le rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Maroc. ●



5 septembre : 11 médailles pour le Maroc aux jeux paralympiques de Tokyo

À Tokyo, les champions marocains ont décroché 11 médailles dont 4 en or. Un bilan honorable qui a permis au royaume de se classer au 30e rang mondial pour le nombre de médaillés. Le Maroc s'est illustré en atteignant la 30ème place sachant que le meilleur exploit des paralympiques marocains était une moisson de 7 médailles, décrochées aux Jeux de 2008 et 2016. 4 médailles d'or, grâce à Kamal Chentouf (Marathon), Abdeslam Hili, Zakaria Derhem et Ayoub Sadni, 4 médailles en argent décrochées par Fouzia Ksioui, Yousra Karim, Mohamed Amguoun et Azeddine Nouiri, tandis que Hayat El Garaa, Saida Amoudi et l'équipe nationale de cécifoot ont décroché trois médailles de bronze. La Chine a dominé cette édition avec un total de 207 médailles, dont 96 en or, 60 en argent et 51 en bronze. ●

Élections du 9 Septembre : Le PJD s'effondre



C'est l'événement politique national de l'année. Au pouvoir depuis 2012, le PJD subit à l'issue d'un triple scrutin (législatif, communal et régional) une déroute électorale d'une grande ampleur qui a surpris les observateurs. Victime d'un vote-sanction très sévère qui n'a pas épargné ses ténors y compris leur secrétaire général Saad Eddine Al Othmani, les islamistes sont passés de 125 à 13 sièges au Parlement, arrivant loin derrière ses principaux adversaires, le Rassemblement national des indépendants (RNI), le Parti Authenticité et modernité (PAM) et le Parti de l'Istiqlal qui ont remporté respectivement 102, 86 et 81 sièges (sur 395).

La victoire du Rassemblement était prévisible. Dirigé par Aziz Akhannouch, le parti a su incarner mieux que ses rivaux le changement auquel aspiraient les Marocains déçus par une décennie islamiste jugée calamiteuse. C'est naturellement que M. Akhannouch a été nommé chef du gouvernement le 10 septembre par le souverain qui l'a chargé de former un nouveau gouvernement. Au terme de plusieurs semaines de tractations, les alliés du RNI dans le nouvel exécutif sont le PAM et l'Istiqlal, soit le trio vainqueur des élections. ●

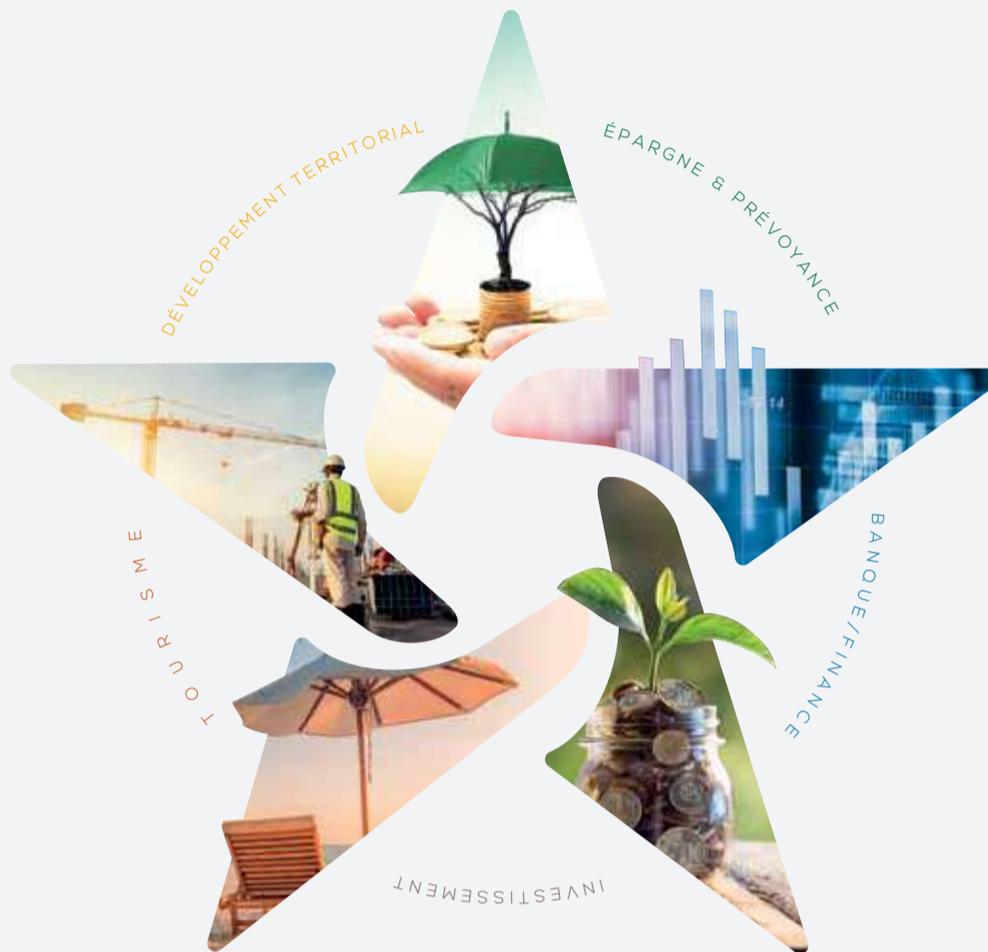
24 août : L'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec le Maroc

Le ministre algérien des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a annoncé, mardi 24 août, la rupture de ses relations diplomatiques avec le Maroc. Une décision qui était dans l'air au vu de l'hostilité grandissante affichée ces derniers temps envers le Maroc par les responsables algériens qui sont allés jusqu'à l'accuser de tous les maux qui rongent l'Algérie y compris les feux de forêt qui ont ravagé la Kabylie en août dernier ! Pour sa part, le Maroc s'est contenté de prendre acte de la décision unilatérale des autorités algériennes tout en indiquant, par la voix du ministère des Affaires étrangères,

regrette une décision « complètement injustifiée mais attendue – au regard de la logique d'escalade constatée ces dernières semaines – ainsi que son impact sur le peuple algérien ». Cette rupture a été précédée par le rappel par Alger pour consultation de son ambassadeur à Rabat pour protester contre les propos tenus par Omar Hilale, représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, en faveur du peuple kabyle qui « mérite, plus que tout autre, de jouir pleinement de son droit à l'autodétermination ». Contrairement au chimérique « peuple sahraoui », le peuple kabyle est une entité réelle, vaillante et qui existe. ●

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

**UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT**



Institution financière publique, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) exerce, depuis sa création en 1959, un double mandat :

1/ Collecter et sécuriser l'épargne réglementée (dépôts de la CNSS, de la Caisse d'Épargne Nationale, des professions juridiques, consignations)

2/ Canaliser l'épargne de long terme vers des investissements utiles et générateurs de croissance socioéconomique.

En sécurisant et en fructifiant, d'une part, l'épargne des déposants et en appuyant, d'autre part, la stratégie nationale de développement à travers des projets créateurs d'externalités positives, le Groupe CDG joue pleinement son rôle de tiers de confiance et de créateur de valeur réelle au service des enjeux de développement socioéconomique du Royaume.

Pour le Maroc Avenir

Rétro Maroc 2021

11 septembre : Deux camionneurs marocains tués au Mali

Deux chauffeurs routiers marocains originaires d'Ait Melloul dans la région d'Agadir ont été tués et un autre a été blessé, dans la soirée du samedi 11 septembre 2021, par des hommes armés, selon une source auprès de l'ambassade du Maroc à Bamako. Un quatrième chauffeur a survécu à cette attaque. Selon l'Ambassade du Maroc à Bamako, l'incident a eu lieu au niveau de la commune de Didiéni, située à environ à 300 Km de Bamako, lorsque les chauffeurs marocains en provenance de la Mauritanie se dirigeaient vers la capitale malienne à bord de camions transportant des marchandises, avant qu'ils ne soient attaqués par balles par un groupe d'éléments armés. Le chauffeur blessé, dont l'état de santé ne suscite pas d'inquiétude, a été transféré vers un hôpital local. Certains observateurs croient déceler dans ces assassinats la main des services algériens qui auraient réagi en représailles de la sécurisation par l'armée marocaine de la zone d'El Guergarate, prise en otage par des miliciens du Polisario qui harcelaient les camionneurs marocains. Les commanditaires de l'attaque chercheraient-ils à dissuader les transporteurs marocains à renoncer à desservir l'Afrique subsaharienne en empruntant la route commerciale d'El Guergarat construite par le Maroc ? ●

28 septembre : Paris durcit l'octroi des visas aux Ma- rocains

Confronté à une montée des partis d'extrême droite, le gouvernement français a décidé de durcir les conditions d'obtention des visas pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Motif avancé mardi 28 septembre par le porte-parole de l'exécutif Gabriel Attal : Le refus des pays en question de délivrer les laissez-passer consulaires nécessaires au retour des immigrés refoulés de France. « C'est une décision drastique, c'est une décision inédite, mais c'est une décision rendue nécessaire par le fait que ces pays n'acceptent pas de reprendre des ressortissants que nous ne souhaitons pas et ne pouvons pas garder en France », a-t-il justifié sur Europe 1, confirmant une information de la radio. L'attitude de ces pays « freine l'efficacité des reconduites effectives » à la frontière une fois les obligations de quitter le territoire français (OQTF) délivrées, a déploré le porte-parole du gouvernement. « Il y a eu un dialogue, ensuite il y a eu des menaces; aujourd'hui on met cette menace à exécution », a-t-il ajouté. ●



6 Octobre : L'Italien Staffan de Mistura nouvel émissaire de l'ONU pour le Sahara

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a annoncé, mercredi 6 octobre, la nomination de l'Italien Staffan de Mistura comme son envoyé personnel pour la région du Sahara, en remplacement de l'Allemand Horst Köhler. Lors d'une conférence de presse animée par le porte-parole de M. Guterres, Stéphane Dujarric, au siège permanent des Nations Unies à New York, ce dernier a indiqué que le nouvel envoyé personnel usera de ses bons offices au nom du Secrétaire général de l'ONU et travaillera avec tous les protagonistes concernés, y compris les parties, les pays voisins, guidé par la résolution n° 2548 (2020) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions. ●

30 octobre : Benkirane reprend du service

Abdelilah Benkirane fait son comeback. L'ancien chef du gouvernement a été élu secrétaire général du parti de la lampe, samedi 30 octobre 2021. Six noms (Abdelilah Benkirane, Abdelaziz Omari, Abdellah Bouano, Jamaâ El Mouatasim, Idriss Azami El Idriss et Mohamed El Hamdaoui) étaient en lice pour la succession de Saad Eddine El Othmani à la tête du secrétariat général du parti. Lors du congrès extraordinaire, Benkirane a été élu avec une large majorité, soit 1.112 voix pour, soit 89% des 1.250 inscrits ; contre 231 voix pour Abdelaziz Omari et 15 voix pour Abdellah Bouano. Dans son discours après son élection, Benkirane a déclaré : « Nous sommes aujourd'hui à une époque qui demande des sacrifices, pour reconstruire le parti, pour ressusciter l'esprit... ». Il compte renoncer à sa pension de retraite confortable de 70.000 DH par mois ? ●

31 octobre : Le courant ne passe plus entre l'ONEE et la Sonatrach



Continuant sur sa lancée anti-marocaine, le président algérien, Abdelmajid Tebboune, a ordonné, dimanche 31 octobre, la cessation des relations commerciales entre Sonatrach et l'Office marocain de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et le non-renouvellement de l'accord qui expire ce jour dimanche à minuit. « Le président de la République, M. Abdelmajid

Tebboune a reçu, dimanche, un rapport sur le contrat liant la société nationale Sonatrach à l'Office marocain de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), daté du 31 juillet 2011, et qui expire le dimanche, 31 octobre à minuit », indique un communiqué du Palais El Mouradia cité par l'APS. Cette décision était prévisible en raison de la crise diplomatique entre l'Algérie et le Maroc. Plusieurs responsables algériens, dont le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, avaient laissé entendre que le GME (gazoduc Maghreb-Europe) sera définitivement enterré et que les livraisons gazières vers l'Espagne se feront via le nouveau gazoduc mis en service Medgaz, reliant directement l'Algérie à l'Espagne. ●



6 novembre : Forte annonce royale

A l'occasion du 46ème anniversaire de la Marche verte, SM le roi Mohammed VI a adressé, samedi 6 novembre 2021, un discours au peuple marocain. Un discours clair et franc où le Souverain a réaffirmé que la marocanité du Sahara n'était pas négociable. Le chef de l'État a annoncé également qu'aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain ne sera entreprise. De ce fait, le Roi a tenu à adresser un message aux partenaires du Maroc qui affichent des positions floues ou ambivalentes sur le dossier du Sahara. Dans le même sens, le Souverain s'est félicité des acquis diplomatiques en citant la reconnaissance de la marocanité du Sahara par les Etats-Unis, la reconduction de la MINURSO par le Conseil de Sécurité de l'ONU... ●

13 décembre : Le Service militaire reprend



L'opération de recensement du service militaire au titre de l'année 2022 a été lancée, lundi 13 décembre, au profit des jeunes âgés entre 19 et 25 ans à la date du 16 mai 2022 et qui remplissent les conditions légales

requis pour l'exercice du service. Cette opération, qui se poursuivra jusqu'au 10 février 2022, intervient conformément aux instructions royales, Chef Suprême et Chef d'État-major Général des Forces Armées Royales (FAR), concernant l'adoption des mesures nécessaires pour l'intégration de la prochaine promotion au service militaire, et dans le cadre de la préparation de l'opération de recensement en perspective de la sélection et l'intégration de la prochaine promotion. L'opération de sélection de la première promotion des conscrits, dans le cadre de la reprise du service militaire au Royaume, a connu une forte participation. Sur les 80.000 conscrits recensés au cours des phases préliminaires, 70.701 volontaires, dont 24.000 filles, ont adressé leurs demandes, ce qui a incité à augmenter le nombre du premier contingent de 10.000 à 15.000 personnes. ●

15 décembre : Le premier cas Omicron surgit à Casablanca

Selon le ministère de la Santé et de la protection sociale, un premier cas d'infection au variant Omicron lié à la covid-19 a été détecté dans le Royaume. Le variant a été décelé chez une citoyenne marocaine résidant à Casablanca qui n'a pas voyagé à l'étranger au cours de ces derniers mois. Ce qui accredit la thèse d'un mutant local. La patiente a été prise en charge dans un centre hospitalier de la ville selon les procédures de restrictions sanitaires en vigueur dans le Royaume. Sa contamination a été confirmée après un examen effectué par le réseau de surveillance et de séquençage qui a été mis en place justement pour signaler tout cas suspect. ●



Nous puisons dans
nos racines...



MOSAÏK

... pour conquérir l'avenir

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entreprenante, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

Maroc - Sénégal - Bénin - Côte d'Ivoire - Burkina Faso - Kenya

www.holmarcom.ma



HOLMARCOM
GROUP

Ils nous ont quittés en 2021



1er janvier : Abderrahim Lahjouji, opérateur économique

L'ancien président de la CGEM et patron de l'entreprise BTP Sotravo, Abderrahim Lahjouji, est décédé vendredi 1er janvier 2021, des suites du Covid-19. Il avait 79 ans. Né à Meknès le 17 mai 1941, Abderrahim Lahjouji a présidé la CGEM entre 1994 et 2000 durant deux mandats où

Il a dû affronter pendant cette période la « campagne d'assainissement » lancée à l'initiative du ministre de l'Intérieur de l'époque Driss Basri. Lahjouji a pu conclure avec ce dernier un arrangement qui a mis fin à la répression dans le monde des affaires. En 2001, il crée « Forces Citoyennes » et lors des Élections législatives de 2007, il contracte une alliance avec le PJD à la circonscription d'Anfa à Casablanca sans parvenir à obtenir un siège de député. ●

26 janvier : Zhou Maamri, actrice

L'actrice Zhou Maamri a rendu l'âme mardi soir 26 janvier à Rabat, à l'âge de 78 ans des suites d'une longue maladie. Née en 1942 à Meknès, elle était l'une des icônes du théâtre marocain et une actrice talentueuse qui s'est distinguée au sein de la troupe « Maamora ». La défunte a marqué la scène artistique depuis les années soixante avec sa participation à plusieurs œuvres dramatiques et cinématographiques parmi lesquelles le film américain « talon noir », le chef-d'œuvre du réalisateur syrien Mustafa Akkad « Arrissala », le film espagnol « Un burka por amor ». ●

9 janvier : Bachir Skiredj, comédien

Bachir Skiredj, le célèbre comédien s'est éteint jeudi 9 janvier soir dans son domicile à Orlando aux États-Unis à l'âge de 82 ans, des suites du Coronavirus.

Grande figure du cinéma marocain, Bachir Skiredj, né à Tanger en 1939, a marqué la cinéma marocain par ses brillantes prestations dans de grands films comme, « Une brèche dans le mur » de Jilali Ferhati, réalisé en 1978, « Une porte ouverte sur le ciel » de Farida Benlyazid, « Badis » et « A la recherche du mari pour ma femme » de Mohamed Abderrahman Tazi, et « Les amours de Hadj Mokhtar Soldi » de Mustapha Derkaoui, réalisé en 2001.

Mais avant tout, le défunt est un artiste formé au théâtre, au pantomime, et à l'art de faire le clown. Un métier qu'il a pratiqué longtemps entre Paris, Madrid et Strasbourg, avec notamment son célèbre spectacle pour enfants : Poppy et Jacky. ●



6 février : Abdelkhalek Louzani, sélectionneur national

L'ancien sélectionneur national Abdelkhalek Louzani s'est éteint, samedi 6 février à Essaouira, sa ville natale, à l'âge de 76 ans, des suites d'une maladie. Le football national lui doit beaucoup en tant que joueur mais aussi en tant qu'entraîneur. Le défunt a dirigé le Onze national en 1993, ainsi que plusieurs clubs marocains comme le Moghreb Tétouan, Kawkab Marrakech, l'Olympique Khouribga, la Jeunesse Al Massira, CODM de Meknès et du KAC Kénitra. Le défunt a également remporté plusieurs sacres, dont le doublé Coupe-Championnat avec le Kawkab de Marrakech en 1992 et une Coupe arabe avec l'Olympique Khouribga en 1996 en Jordanie. Né le 13 juillet 1945, feu Louzani avait entamé une expérience professionnelle à l'étranger en championnat de Belgique avec le club d'Anderlecht, avant de rejoindre la formation et le coaching par la suite en tant qu'entraîneur adjoint au club belge de Charleroi. ●



20 mars : Mohamed Ismail, réalisateur

Le réalisateur et scénariste marocain Mohamed Ismail est décédé, samedi soir 20 mars à Casablanca à l'âge de 70 ans, des suites d'une longue maladie. Né en 1951 à Tétouan, il a produit et réalisé plusieurs films, séries, pièces théâtrales et émissions de variété depuis qu'il a intégré la Télévision marocaine en 1974. A son actif, une dizaine d'œuvres, notamment les téléfilms « Pourquoi pas » (2005) et « Allal al Kalda » (2003), ainsi que « Awlad Lablad », produit en 2009, « Adieu mères » (2007) et « Aouchtam » (1996). Certaines de ces œuvres ont été primées dans plusieurs festivals internationaux... ●

5 Avril : Hajja El Hamdaouia, chanteuse

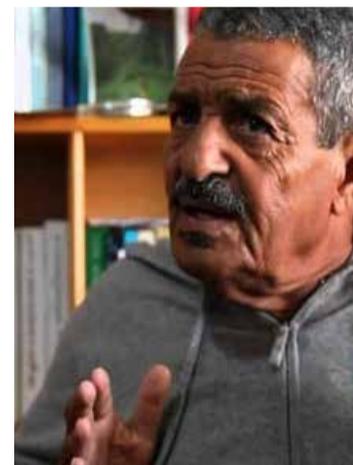
La chanteuse Hajja El Hamdaouia est décédée lundi 5 avril à l'âge de 91 ans. Celle que l'on surnommait la reine de l'Aïta, née en 1930 à Casablanca, a laissé un répertoire musical riche et varié qui marqué d'une empreinte indélébile plusieurs générations grâce notamment à des succès tels que « Daba iji », « Jiti ma jiti », « Dada ou hiani », « Al aar ya l'aar », « Lkass H'lou », « M'nin ana ou m'nin n'ta » et « H'zzou bina laalam ». Hamdaouia, dont la carrière a commencé au début des années 1950, a modernisé l'Aïta Marsawiya, un style musical engagé qui a dérangé l'administration coloniale qui lui valu des séjours en prison. L'artiste a été décorée de l'ordre de commandant du Wissam Alaouite-Moukafaa Al Watania par le Roi Mohammed VI en 2013. ●



14 mai : Hammadi Ammor, acteur

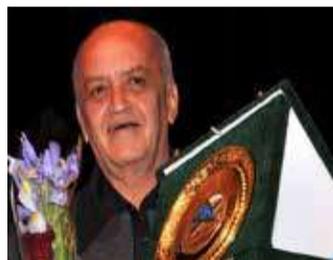
Hammadi Ammor s'est éteint dans la nuit de vendredi 14 mai à l'âge de 90 ans, des suites d'une longue maladie. Figure emblématique ayant marqué de son empreinte la production télévisuelle marocaine, feu Hammadi Ammor comptait à son actif un riche répertoire d'interprétations grâce à ses multiples performances au cinéma, au théâtre et à la radio. Natif de Fès en 1930, il était apprécié pour son talent de parolier, ses textes ayant été interprétés par de nombreux artistes marocains, dont Maati Belkacem et Mohammed El Idrissi. Ses premières apparitions sur la scène artistique ont commencé dans le théâtre amateur dès 1948, avant sa création en 1951 à Casablanca de la troupe « Al Manar ». Le regretté avait également joué dans plusieurs œuvres cinématographiques devenues cultes comme « Kaïd Ensa » en 1999 (Ruses des femmes) ou encore « Al Mohima » (La mission) en 2002. Il avait aussi animé pendant plus de 10 ans l'émission « Alam Al Founoun » (Le monde des arts). ●

1er juin : Khalid El Jamaï, journaliste



Khalid Jamaï est décédé mardi 1er juin à l'âge de 77 ans des suites d'une longue maladie. Ancien militant du parti de l'Istiqlal, Khalid Jamaï a été pendant plusieurs années rédacteur en chef du journal l'Opinion, organe francophone du parti. Né à Fès en 1944, le défunt était également écrivain et analyste politique, reconnu par ses pairs pour son style d'écriture distinguer et ses positions politiques. Feu Jamaï qui a travaillé pour plusieurs supports médiatiques, est l'auteur de nombreuses publications. ●

28 avril : Choukri Alaoui, journaliste



Choukri Alaoui est décédé dans la nuit de mercredi 28 avril à jeudi à l'âge de 65 ans des suites d'une longue maladie. Le défunt a fait l'essentiel de sa carrière au sein de la deuxième chaîne de télévision 2M, où il a animé plusieurs émissions sportives. « Présentateur de plusieurs émissions sportives, il a partagé sa passion et fait preuve, durant plus de 25 ans, d'un engagement sans failles » lisait-on sur le portail de la chaîne. ●

2 mai : Mohamed Laghdaf Eddah, journaliste

Mohamed Laghdaf Eddah, directeur de Laâyoune TV, est décédé ce dimanche 2 mai 2021, à l'âge de 63 ans des suites d'une longue maladie. Né à Laâyoune en 1958, il a occupé plusieurs postes dans la presse nationale et internationale. D'abord, chef du bureau de Al Alam et l'Opinion à Laâyoune en 1991, puis correspondant de l'AFP au Sahara marocain en 1993 avant d'être nommé directeur de Laâyoune TV à son démarrage en 2004. ●



Ils nous ont quittés en 2021



27 juin : Abdelmounaim El Jamaï, chanteur

L'un des pionniers de la chanson marocaine moderne et l'une de ses meilleures voix, Abdelmounaim El Jamaï, est décédé dimanche 27 juin à Rabat à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie. Né à Salé en 1948, le défunt avait acquis de grandes connaissances dans le domaine artistique notamment grâce à son passage par

le conservatoire de musique où il a, cinq ans durant, appris à jouer du Luth. « Ja Fi al Miaad » fut l'une des célèbres chansons ayant marqué sa longue carrière artistique de plus de cinq décennies, et durant laquelle il avait également excellé dans le « zajal » et la « qassida ». Feu Abdelmounaim El Jamaï a été décoré par le Roi Mohammed VI du Ouissam Al Moukafâa Al Wataniya de 3ème classe (Officier) en août 2016. ●

1er août : Fatima Regragui, actrice

Née le 15 février 1941, Fatima Regragui s'est éteinte le lundi matin 1er août à l'âge de 80 ans. La défunte a démarré sa carrière artistique distinguée dans les années 50, pour ensuite enchaîner les participations au cinéma et à la télévision, en interprétant d'importants rôles notamment dans des films comme « Yemma », « Adieu mères », « L'orchestre des aveugles » et « Les vagues du rivage », et des séries telles « Les sœurs » et « Men dar l dar ». En 1975, elle a rejoint la troupe du théâtre Mohammed V à Rabat et a travaillé avec de grands réalisateurs comme Tayeb Seddiki, Ahmed Tayeb Laalej et Mohamed Afifi. Parmi les pièces de théâtre à succès auxquelles elle a participé et qui ont marqué les esprits figurent « Ahl Al Kahf » et le juge de la Halqa. ●

4 août : Ahmed Belkorchi : ancien gardien de but

Avec la disparition de Ahmed Belkorchi, le football national perd l'une de ses figures emblématiques des années 70. Connus sous le pseudonyme « Chaoui », le défunt a porté les maillots du KACM et de la sélection nationale, notamment lors des phases finales de la CAN 1972 au Cameroun et la Coupe du monde 1974 à Munich. Il s'était distingué également durant les Olympiades de 1972 à Munich, jusqu'aux éliminatoires de la CAN en 1996. Né en 1952 à Derb Dhabashi dans une famille marrakchie, Chaoui a rejoint le KACM à l'âge de treize ans, avant de porter le maillot de l'équipe nationale aux côtés des Becho, Perses, Khalifa, Zahrawi, Boujdema, Cala... ●



11 juillet : Pr Moulay Driss Archane, ancien médecin de feu S.M. Hassan II

Il s'est éteint dans la matinée du dimanche 11 juillet dans une clinique de Rabat à l'âge de 88 ans. Né en 1934 à Tiflet, le militaire qui a terminé sa carrière au grade de général de division était surtout connu pour être l'ancien médecin de feu S.M. Hassan II. Ancien directeur de l'École royale du service de santé militaire (ERSSM) et ancien président de l'Ordre national des médecins (de 1996 à 2006), le défunt était le premier professeur agrégé étranger de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce qui a exercé comme professeur de médecine interne à la Faculté de médecine et de pharmacie de

Rabat. Membre de la prestigieuse Académie nationale de médecine de France, le défunt s'est distingué par ses qualités professionnelles et humaines et a mené à bien sa mission avec loyauté et intégrité. Il a reçu durant sa carrière plusieurs décorations, dont celles d'Officier et de Commandeur de l'Ordre du Trône, celle de la Grande croix de mérite de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que le Brevet commandeur de l'Ordre de l'Étoile Équatoriale du Gabon. Il s'est particulièrement démarqué dans le cadre des missions de déploiement d'hôpitaux militaires de campagne, notamment en Afrique. ●

16 août : Omar Boucetta, ancien président de la FRMF

L'ancien président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF), Omar Boucetta est décédé lundi soir 16 août à l'âge de 101 ans. Le défunt qui a présidé la FRMF de 1957 à 1962 a également été président du Maghreb Association Sportive de Fès (MAS). Ancien diplomate, feu Omar Boucetta avait en outre occupé le poste de ministre de la Jeunesse et des sports et des Affaires sociales d'avril 1969 à mars 1970. ●

7 septembre : Noubir Amaoui, fondateur de la CDT

L'ancien secrétaire général de la CDT s'est éteint le jeudi 7 septembre à Casablanca à l'âge de 85 ans. Noubir Amaoui est né en 1936 à Ben Ahmed dans la province de Settat. Après des études universitaires, il a entamé une carrière d'enseignant du primaire avant de rejoindre, des années plus tard, le cycle de l'inspection pédagogique. Entre-temps, il rejoint les rangs de l'Union marocaine du travail. Fon-



dateur de la Confédération démocratique du travail (CDT) en 1978 qui fut alors l'organe syndical de l'USFP, Amaoui est entré dans l'histoire lorsqu'il appela à une grève générale le 20 juin 1981 suite à l'annonce d'une augmentation du prix du pain. Plusieurs fois emprisonné pour ses sorties spectaculaires contre le pouvoir, Noubir Amaoui a longtemps incarné un syndicalisme sans concession et était respecté aussi bien par les militants de gauche que par ses opposants. ●



18 septembre : Said Benseghir, journaliste

A l'âge de 64 ans, Said Benseghir, l'un des piliers de la rédaction de Medi1, est parti samedi matin 18 septembre. La disparition de notre confrère a plongé dans la tristesse ses collègues, ses proches et amis. Le défunt a intégré en 1983 la rédaction de Medi1 Radio où il a collaboré en tant que journaliste. Il a ensuite occupé le poste de rédacteur en chef central au sein des rédactions de Medi1 et Medi1 TV, puis de directeur de publication du site électronique Medi1News.com. ●



19 Septembre : Boubkeur Monkachi, journaliste engagé

Boubkeur Monkachi est décédé dimanche 19 septembre 2021. Il était âgé de 78 ans. D'un naturel bonhomme et chaleureux, homme de culture et de convictions, courtois et modeste, le défunt était un professionnel de la presse distingué et engagé, sincère dans ses écrits et ses analyses. Ancien membre l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) et de l'UNFP qu'il quittera à la suite de la scission qui donnera naissance à l'USFP, ce natif d'Ouezzane en 1943 était de plusieurs aventures journalistiques qu'il a enrichies de son savoir-faire et de ses conseils. Après avoir fait ses premières armes à l'Avant-garde, journal militant de gauche, il rejoint en 1972 le magazine Maghreb Information en tant que directeur de publication avant d'intégrer en 1976 la rédaction de la MAP en tant que chef de son service économique et social. Au début des années 90, la presse indépendante émerge au Maroc et c'est à cette époque que feu Monkachi participe à la création de Maroc Hebdo, première publication politique du genre, fondée par Mohamed Selhami. Quelques années plus tard, il décide de se retirer du monde des médias pour s'occuper jusqu'à sa retraite de la communication interne et externe de la CGEM. Repose en paix Ssi Boubkeur ! ●



28 Septembre : La princesse Lalla Malika

Le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie a annoncé le décès, mardi 28 septembre à Rabat, de la Princesse Lalla Malika. Elle était âgée de 88 ans. Fille de feu le Roi Mohammed V, sœur de feu le Roi Hassan II, et tante du Roi Mohammed VI, la défunte était présidente du Croissant Rouge marocain (CRM) depuis 1967. Vu les mesures préventives en vigueur à cause de l'évolution de la situation sanitaire, le souverain a veillé à ce que les obsèques de la défunte se déroulent dans un cadre familial privé avec une présence très limitée, dans le respect total de ces mesures. ●

5 octobre : Mohamed Belkhatay, compositeur



Le compositeur Mohamed Belkhatay est décédé mardi à Rabat, à l'âge de 70 ans, des suites d'une maladie. Né en 1951 à Rabat, feu Belkhatay a enseigné pendant plus de 40 ans au conservatoire national de musique et d'art chorégraphique de la capitale, de même qu'il a été compositeur auprès de la radio nationale et de l'orchestre symphonique royal. Le défunt a contribué à la modernisation de la chanson marocaine contemporaine en s'inspirant du patrimoine marocain riche de sa diversité folklorique. Il a collaboré avec des grands noms de la chanson marocaine dont Imad Abdelkbir, Fatima Makdadi, Naïma Samih, El Bachir Abdou et Amal Abdelkader. La chanson « ghorba ou al achk al gadi », interprétée par Mohamed El Ghaoui, demeure l'une des œuvres célèbres composées par feu Belkhatay. ●

Un service public performant, résilient et accessible, telle est la nouvelle doctrine de l'Office des Changes

L'année 2021 a été l'année des défis mais aussi une année de fiertés pour l'Office des Changes. Face à la crise sanitaire, l'Office des Changes a rapidement adopté des solutions pragmatiques pour être toujours davantage un service public performant, résilient et accessible. A l'Office des Changes, l'amélioration de la qualité des services n'est pas un simple objectif parmi d'autres, c'est le fil rouge de son action, un état d'esprit conducteur qui anime le travail de ses équipes au quotidien. L'Office des Changes ambitionne de promouvoir un climat de confiance, d'asseoir les jalons d'un nouveau paradigme de la relation entre l'administration et ses usagers et d'inaugurer une nouvelle ère où transparence, considération mutuelle et respect des engagements sont les maîtres mots.

Les grands axes de la stratégie de l'Office des Changes tendent vers une nouvelle approche d'accompagnement des usagers basée sur l'écoute et la célérité dans le traitement de leurs requêtes. L'objectif étant de mettre en place un modèle administratif efficace s'harmonisant avec les Orientations Royales qui placent le citoyen au centre des préoccupations de l'Administration marocaine.

Simplification des procédures, une marque de confiance

L'Office des Changes s'est conformé aux dispositions de la loi n°55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives afin de promouvoir un climat de confiance entre l'administration et les usagers. En effet, en adoptant les principes prônés par la nouvelle loi, l'Office des Changes instaure la transparence dans tout le circuit de traitement des demandes d'autorisation, de la réception des dossiers jusqu'à la remise des décisions administratives, et ce, par le biais de la dématérialisation du processus de traitement de ces demandes, la publication de la liste des opérations soumises à l'accord préalable de l'établissement et la définition des délais de traitement. Dans ce même souci de facilitation et de simplification, plusieurs documents et formalités ne sont plus exigés. Désormais, les usagers de l'Office des Changes ne sont plus tenus, dans le cadre de l'accomplissement de leurs démarches administratives à entreprendre auprès de l'Office des Changes, de pro-

duire plus d'une copie des documents et des pièces constituant leurs dossiers, de légaliser leur signature et de certifier des copies conformes. La mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55.19 s'appuie sur un axe primordial qui est la digitalisation des procédures et la gestion du changement. L'Office des Changes continuera, ainsi, de s'enrichir en termes de prestations en ligne en offrant à ses usagers des plateformes électroniques performantes et innovantes, à la mesure de leurs aspirations.

Le numérique, une opportunité

Projeté dans une vision avancée de la qualité de ses services et mue par la volonté d'accélérer le rythme de la simplification des démarches, l'Office des Changes fait de la transformation numérique une priorité haute. Il s'est, ainsi, lancé, depuis quelques années, dans un vaste chantier de dématérialisation de ses procédures, de modernisation de ses méthodes, et d'amélioration des délais de réponse aux demandes des usagers. Télé-déclaration, demande d'autorisation en ligne, application mobile «OC Connect», services Dotation touristique supplémentaire, télé-déclaration des EX-MRE, échange de données avec les banques, plateforme des enquêtes statistiques, base de données statistiques, demandes d'information et doléances en ligne : la mise en place de ces services électroniques a reconfiguré en profondeur les principales procédures administratives de l'Office des Changes. Disponible via le portail internet de l'Office des Changes www.oc.gov.ma au niveau de la rubrique E-SERVICES,



Hassan Boulaknadel, directeur général de l'Office des changes.

ces différentes solutions numériques tendent essentiellement à simplifier les démarches, à faciliter l'accès à l'information et à garantir un meilleur service rendu à l'utilisateur.

Plus proche, plus efficace et plus simple pour un large panel d'utilisateurs

L'amélioration continue des services de l'Office des Changes repose sur l'écoute des parties prenantes et la mise en place de plans d'action adaptés aux besoins des publics. Elle s'inscrit dans une démarche de diagnostic collectif, d'association des différents acteurs et de responsabilisation renforcée des équipes opérationnelles. Depuis plusieurs années, les dispositifs d'accueil des usagers de l'Office des Changes font l'objet de démarches d'innovation continue. En 2020, la

COVID-19 a agi comme un catalyseur, accélérant le rythme de ce dispositif d'amélioration. Qu'ils soient physiques ou en ligne, par téléphone ou par courrier, l'ambition de l'Office des Changes est de faire progresser de manière concrète la qualité du service rendu et de rendre la relation avec les usagers plus agréable. L'innovation ne s'est pas limitée à la seule sphère numérique et digitale. Elle s'étend également aux modes d'organisation, comme celui de la création du nouveau bureau à Casablanca. Situé à rue Chatila, Quartier Palmier, en plein centre de la capitale économique du Royaume, le bureau de l'Office des Changes à Casablanca assure l'accueil, le renseignement ainsi que la réception des demandes et correspondances des usagers. L'Office des Changes conforte, ainsi, sa présence physique et sa proximité et s'engage à mieux accompagner tous les opérateurs. ●

Royaume du Maroc



L'application
de l'Office des
Changes dédiée
aux particuliers



Téléchargeable sur



Rendez vous à votre point de change pour
récupérer votre code d'accès

www.oc.gov.ma

+212 537 266 363

Ils nous ont quittés en 2021



19 octobre : Abdelouahed Belkeziz, homme d'État

Le diplomate Abdelouahed Belkeziz s'est éteint mardi 19 octobre dans un hôpital à Rabat, à l'âge de 82 ans. Le défunt, natif de Marrakech, a occupé de nombreux postes diplomatiques et politiques. Il a été ambassadeur du Maroc en Irak (1976-1978), puis ministre de l'Information (1978-1982) et ministre des Affaires étrangères (1982-1985). Feu Abdelouahed Belkeziz a occupé le poste de secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) entre 2001 et 2004, ainsi que plusieurs fonctions au sein de la Faculté de droit à Rabat, de l'Université Hassan

II de Casablanca et de l'Université Ibn Tofail de Kénitra. ●

9 novembre : Ismaïl Harakat, journaliste

Ismaïl Harakat est décédé, mardi 9 novembre, dans un hôpital à Montréal, des suites d'une longue maladie. Son décès à l'âge de 52 ans a attristé ses proches et ses amis au Maroc et au Canada, ses deux pays entre lesquels il a vécu après son passage au sein des rédactions de L'Opinion et de Maroc Hebdo. Ses anciens collègues au sein de l'hebdomadaire se souviennent en effet d'un « journaliste pas comme les autres, toujours à l'affût des nouvelles, passionné par son métier, et ayant surtout d'excellents rapports avec tout le monde ». « Travailleur infatigable », il a préféré surtout les reportages et les enquêtes d'investigation parmi les autres genres journalistiques. ●



24 novembre : Ahmed Zeghari, journaliste

Une mémoire vivante du tourisme national s'est éteinte le mercredi 24 novembre, à Marrakech, ville qu'il chérissait tant, où il s'était retiré depuis 2019. Parti à 86 ans, il était né en 1935 à Casablanca où se trouvaient les locaux de ses deux « quinzomadaires ». Si Ahmed a marqué de son style original et sa bonhomie le domaine du journalisme touristique. La Vie Touristique Africaine- premier journal bimensuel d'informations touristiques-, non seulement faisait autorité dans les milieux professionnels mais son défunt directeur et fondateur était depuis

une cinquantaine d'années souvent sollicité par des grands acteurs du secteur pour un conseil ou un tuyau... Il faut dire que cet homme originaire de la région de Safi était tombé dans le chaudron du tourisme quand il était petit. Ceux qui l'ont côtoyé ou collaboré dans ses deux publications (il possédait également la Vie Industrielle & Agricole qui a cessé de paraître au à la fin des années 2000 et Le Progrès populaire que les services de Oufkir ont interdite) garde de lui l'image d'un bon vivant, sincère et prévenant. ●



11 décembre : Fahd Yata, journaliste

Fahd Yata, fondateur, directeur de publication et éditorialiste de l'hebdomadaire « La Nouvelle Tribune » est décédé samedi 11 décembre à l'âge de 69 ans.

Avant de créer « La Nouvelle Tribune » en 1995, le défunt était rédacteur en chef de l'organe francophone du PPS, Al Bayane. Fils de feu Ali Yata, mort dans un accident de circulation en 1997, grande figure de la gauche marocaine, fondateur du Parti communiste marocain et du Parti du progrès et du socialisme, le regretté, ancien rédacteur en chef du magazine Tijaris, du mensuel Enjeux et de La Vie Économique, est le frère jumeau de Nadir Yata, également journaliste, décédé en 1996. ●



11 octobre : Ahmed Snoussi, diplomate chevronné

Ahmed Snoussi est décédé lundi 11 octobre à son domicile. Il était âgé de 92 ans. Le défunt fait partie des artisans de la création du ministère des Affaires étrangères au lendemain de l'indépendance du pays. Feu Snoussi, qui était longtemps ambassadeur représentant du Maroc aux Nations unies, a fait l'essentiel de sa carrière dans la diplomatie. Natif de Meknès où il s'est très tôt engagé dans l'action politique, il a effectué sa scolarité au lycée Poeymirau avant de faire partie du premier contingent des étudiants marocains de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Sciences Po. Ancien ministre de l'information et ambassadeur dans plusieurs pays africains (Nigeria, Tunisie, Algérie et Mauritanie), ce diplomate chevronné, apprécié autant pour sa bonhomie que son ton enjoué, était un témoin privilégié de l'histoire du Maroc. ●



19 Novembre : Aziz El Fadili, comédien

Le défunt fut l'un des illustres artistes marocains dont le nom a marqué l'histoire de la télévision, du cinéma et du théâtre pour avoir interprété avec brio de nombreux rôles.

Outre le personnage « Bais Diss » qu'il a campé avec maestria, le public a apprécié son interprétation inégalée dans une série de productions artistiques, dont « La Brigade », « Chib W Shbab », et « Fadili Baraka Frassek », réalisés par son fils Adil El Fadili en 2019. Parallèlement à une carrière artistique riche, dense et variée, feu Aziz El Fadili s'est illustré, grâce à un style gai et enjoué, comme un des présentateurs de la météo les plus connus du public sur la chaîne de la télévision nationale. ●

28 novembre : Yzza Slaoui, photographe professionnel

Le destin a arraché brutalement à sa famille et à ses amis une jeune photographe talentueuse doublée d'une militante dans l'âme : Yzza Slaoui. Elle a été rappelée à Dieu, dimanche 28 novembre 2021, alors qu'elle était dans la fleur de l'âge. Elle avait toute la vie devant elle mais le destin en a décidé autrement. Victime d'un accident pendant qu'elle était en route pour la région de l'Oriental pour apporter son soutien à des associations féminines rurales. Fille sensible et généreuse, dynamique et souriante, la défunte était proche des petites gens et des sans-voix dont les conditions difficiles la touchaient profondément. C'est par la photographie, à caractère documentaire et social, qu'elle a choisi de s'exprimer pour témoigner du monde et surtout et de ses communautés en souffrance notamment dans les zones de guerre ou victimes de dérèglements climatiques. Un parcours atypique, peu commun au Maroc que celui de la défunte qui était éprise d'aventure, de liberté et de justice sociale. ●



6 décembre : Pierre Casalta, journaliste

Le fondateur de Radio Méditerranée Internationale et de la chaîne de télévision Médi 1 Sat, devenue Medi1 TV plus tard, Pierre Casalta, est décédé lundi 6 décembre. Pierra Casalta a contribué à l'enrichissement et à la modernisation du paysage médiatique marocain en créant d'abord en 1980 Radio Méditerranée Internationale, fruit d'une coopération franco-marocaine, puis en 2006 Medi 1 Sat une chaîne de télévision généraliste bilingue qui donne la priorité à l'information. Le décès de cette figure emblématique du monde des médias a suscité de vives réactions de la part des professionnels des médias et de ses confrères qui tous rendent hommage à ce grand patron de presse qui a aussi formé plusieurs générations de journalistes. ●

AVEC **HSSAB-E**,
OUVREZ VOTRE COMPTE DEPUIS
CHEZ VOUS EN TOUTE SÉCURITÉ !



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

© www.creditagricole.ma  [CreditAgricoleduMaroc](https://www.facebook.com/CreditAgricoleduMaroc)  [creditagricolemaroc](https://twitter.com/creditagricolemaroc)



**CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC**

Un professionnel tire la sonnette d'alarme

Figure du tourisme national, Fouzi Zemrani brosse dans cette contribution forte, qui se veut un cri du coeur, un tableau sombre du secteur qui continue, entre mesures restrictives et grande incertitude, à payer un lourd tribut à la crise sanitaire.

Fouzi Zemrani *

Si je devais faire le point sur la situation que nous traversons depuis près de 21 mois, je dirais qu'il y a des hauts et des bas, mais que les bas l'emportent largement sur les hauts au vu de l'évolution de mes états d'âme et des nouvelles qui nous parviennent chaque jour.

Nous sommes dans une sorte de partie d'échecs avec un virus qui a plusieurs coups d'avance, qui est imprévisible et qui finit par faire tourner en bourrique les experts en épidémiologie du monde entier.

Du coup, les gouvernements réagissent par à-coups, les uns privilégiant le tout sanitaire, d'autres le tout économique et d'autres encore un mix des deux, mais dans tous les cas de figure, c'est en fonction des moyens que les États peuvent mettre en place pour contrer les effets de la pandémie.



Fouzi Zemrani.

En France, ils ont dès le début opté pour le «quoi qu'il en coûte» et ils ont mis le paquet particulièrement pour le secteur du tourisme afin de protéger une industrie qui représente beaucoup pour leur image de marque. Être n°1 des destinations touristiques cela se préserve et il est hors de question de mettre en péril le savoir-faire français acquis au fil des ans et exportable aux quatre coins du monde. Et ce n'est pas seulement une question d'échéance électorale, la dernière mesure prise par le gouvernement français concernant la relance du tourisme n'a été remise en cause par aucune force politique, qu'elle soit de gauche, de droite ou du centre, car apparemment le tourisme fait l'unanimité autour de lui et personne ne contrecarrera les décisions prises y compris l'opinion publique, les vacances étant sacrées pour les français car voyager fait presque partie des droits de l'homme et du citoyen.

Si je me permet de parler du cas de la France et sans vouloir titiller personne, c'est tout simplement parce que dans la gestion de la crise actuelle et plus particulièrement concernant le tourisme, ils n'ont pas lésiné sur les moyens tant pour

les salariés que pour les entreprises touristiques toutes branches confondues. Étant constamment en contact avec des confrères de l'Hexagone, j'ai pu constater par exemple, comment les agences de voyages et les tour-opérateurs ont été traités depuis le début de la pandémie et même après le confinement car bien que n'étant pas fermés administrativement, même si le tourisme ne fait pas partie des commerces non essentiels, ils étaient dans l'incapacité d'exercer leurs activités du fait des contraintes de mobilité tant à l'intérieur du pays que vers l'étranger.

Un véritable plan de soutien a été mis en place et exécuté de manière à permettre aux entreprises de sauvegarder les emplois sans mettre en péril leur trésorerie avec des aménagements pour les obligations fiscales allant du report à l'annulation de certaines charges, sans oublier des crédits garantis par l'État avec un taux préférentiel compris entre 1% et 2,5% et un différé de remboursement allant de un à deux ans suivant l'évolution de la situation sanitaire. Bien entendu, mise en place dès le début d'un système d'avoirs sur les avances clients permettant aux entreprises touristiques de ménager leur trésorerie tout en gardant un lien avec leurs clients pour une éventuelle reprise. Encore aujourd'hui avec l'arrivée du variant Omicron, le ministre de l'Économie et des Finances français a envisagé publiquement la continuité des mesures de soutien au-delà de la date prévue.

Tractations

Chez nous, et dès le 16 mars, les professionnels du Tourisme représentés par la CNT ont attiré l'attention du Comité de Veille économique sur les risques encourus par le lockdown imposé par l'État d'Urgence Sanitaire, en présentant un état des lieux avec projection sur six à douze mois, ainsi qu'une série de mesures à mettre en place pour limiter les difficultés que le secteur sera amené à rencontrer, sachant qu'il sera le premier impacté et le dernier à reprendre.

Puis il y a eu la fermeture des frontières, le confinement et le couvre-feu. La vie s'est soudain arrêtée, les commerces dits non essentiels ont été fermés, pour les entreprises touristiques, hôtellerie, agences de voyages, transport touristique...elles ont fermé aussi par la force des choses. Jusqu'au 30 juin 2020, le secteur du tourisme n'a reçu aucun traitement de faveur si ce n'est l'indemnité forfaitaire pour les salariés de tous les secteurs touchés mise en place le 28 mars 2020 suite à la création du Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie sur décision de SM le ROI que Dieu l'assiste.

Il a fallu plusieurs mois de tractations et l'implication totale il faut le dire du département du tourisme, pour arracher un contrat programme reprenant l'ensemble des mesures proposées par la CNT dès le 16 mars. Finalement, c'est aux forceps que le 6 août 2020, un contrat programme couvrant la période 2020-2022 fut signé entre l'État et le secteur privé représenté par la Confédération Nationale du Tourisme et le GPBM. Ce document concerne un plan de soutien et de relance du sec-

teur touristique et ambitionne également de donner une impulsion forte au secteur et insuffler une nouvelle dynamique pour accompagner sa relance et sa transformation, à travers trois objectifs majeurs : Préserver le tissu économique et l'emploi, accélérer la phase de redémarrage et poser les bases d'une transformation durable du secteur.

Pour atteindre ces trois objectifs, 21 mesures sont préconisées engageant l'État représenté par le ministère du Tourisme de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale, Le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Deux mesures phares ont été mises en œuvre à la signature du Contrat programme, il s'agit de la mesure n°1 concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 Dh aux salariés du secteur touristique jusqu'au 31 décembre 2020 sous réserve du maintien de 80% des emplois déclarés à la CNSS par les entreprises touristiques et la mesure n°8 concernant les avoirs clients sujets de la loi 30-20 adoptée par le parlement et publiée au bulletin officiel le 1er juin 2020.

Il faut noter que les loueurs de voitures et les restaurateurs touristiques ont été exclus ce contrat programme bien que lourdement impactés par la pandémie. En date du 6 janvier 2021, un avenant à ce contrat programme a prorogé l'indemnité forfaitaire au 31 mars 2021 de même que le transport touristique ainsi que la location de voiture ont vu la durée d'exploitation de leurs véhicules prolongée d'une année. Enfin toujours le 6 janvier 2021, un contrat-programme entre l'État, la CGEM et la Fédération des chambres du commerce, d'industrie et de services a permis aux restaurateurs de bénéficier également d'une indemnité forfaitaire pour leurs salariés mais seulement à partir du 1er janvier 2021.

Dans l'absolu, le contenu de ce contrat-programme permettait aux entreprises touristiques de tenir le coup durant cette crise, sauf que mis à part les mesures précitées, la quasi-totalité des autres mesures sensées d'un côté préserver les entreprises et les salariés et de l'autre préparer une reprise au lendemain de la levée des contraintes sanitaires, n'ont jamais été déployées.

Une des mesures qui devaient permettre aux professionnels du tourisme de souffler, la fameuse mesure 7 qui prévoyait un moratoire* pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et des leasings sans paiement de frais ni de pénalités pour les entreprises touristiques et leurs salariés, n'a jamais été mise en place par l'État qui s'était engagé à le faire auprès des organismes de crédit. Et pourtant, toutes ces mesures avaient leur importance pour maintenir en état un tissu d'acteurs de tailles diverses composé de professionnels aguerris et croyant en une reprise imminente.

Un sondage effectué par la CNT auprès d'un échantillon de 350 entreprises membres en mai 2021 informe que 65% n'ont bénéficié d'aucun crédit, que 45% ont trouvé cela compliqué. 78% n'ont bénéficié d'aucun report d'échéance sans frais et aucun report d'impôt n'a été accordé.

Devant le retard pris pour la mise en œuvre du

contrat programme, nous avons décidé de sensibiliser les groupes parlementaires. C'est ainsi que le 24 mai 2021, nous avons rencontré tour à tour les représentants de l'Istiqlal, du PAM, du RNI, de l'UC et du PJD et les avons alertés sur la situation de notre secteur tant sur le plan économique que social. Beaucoup de courtoisie, mais très peu d'actes, leur tête était déjà dans la future campagne électorale et notre secteur est juste la cerise sur le gâteau, pas le gâteau....

Relance

Suite à cette réunion, nous avons été reçus par le chef de Gouvernement le 1er juin qui nous a écouté d'une oreille attentive et gratifié d'une attitude compatissante nous recommandant la patience face à une situation qui l'embarrassait autant que nous, mais apparemment dépassait son périmètre d'exécution ! Par la suite lors d'une dernière réunion informelle tenue au Ministère de l'Économie et des Finances toujours le 1er juin 2021, en présence du ministre de l'Économie et des Finances, de la Ministre du Tourisme et du Président de la CGEM, durant laquelle la CNT a plaidé la cause des entreprises touristiques sur la base d'un énième plan de soutien et de relance du secteur face à une crise qui n'en finit pas.

Toutes les demandes faites ce jour-là étaient légitimes, frappées au coin du bon sens, non onéreuses et n'avaient soulevé aucune objection de la part de nos interlocuteurs puisqu'en définitif, elles ne concernaient que le déploiement du contrat programme déjà signé depuis le 6 août 2020 et évitaient une catastrophe économique et sociale annoncée due à la situation sanitaire imprévisible qui empêchait une reprise normale de notre activité en particulier.

Pendant tout l'été, nous avons espéré une reprise, cru en un tourisme local, milité pour une mobilité interne, pour la vaccination de nos salariés, pour un pass vaccinal, pour une levée du couvre-feu, enfin pour tout ce qui nous aurait permis de reprendre une activité pour faire face à nos engagements vis-à-vis de nos salariés, de nos créanciers, du percepteur, du bailleur, de la RADEEMA, de IAM, de l'assureur, sans oublier les frais de scolarité de nos enfants, le pharmacien, le docteur et tous les autres...et vivre dignement. Puis il y a eu des élections législatives et communales, un changement de majorité, un nouveau gouvernement et un nouveau modèle de développement sans que tout cela ne change rien à notre situation. Nous n'avons plus aucune nouvelle du Comité de veille économique, notre tutelle voyage et nous, nous tournons en rond cherchant désespérément une issue de secours. Une situation qui me rappelle un sketch de Raymond Devos que je vous recommande vivement, il s'intitule le plaisir des sens. ●

* Blogtrotter.ma

Le 5 décembre 2021

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



OUR CONTINENT, OUR FUTURE

LE MEILLEUR ENDROIT POUR OUVRIR VOTRE COMPTE, C'EST LÀ OÙ VOUS ÊTES !

AGENCEDIRECTE.MA

OUVERTURE 100% EN LIGNE
OFFRES EXCLUSIVES À 0 DH



Scannez et accédez
directement
à la plateforme

Tokyo et nous

De la flamme et de la flemme olympiques

A l'heure du bilan au terme d'une année pleine de soubresauts dont le chef d'orchestre n'est autre qu'un virus persistant et en perpétuelle mutation, on retiendra la récente architecture gouvernementale au Maroc, qui a donné une nouvelle organisation institutionnelle au sport et à la jeunesse, deux activités dont il n'est plus à démontrer le fort lien avec l'état de santé d'un peuple. Le repositionnement institutionnel de ces deux secteurs peut aussi être compris à la lumière de la pâle participation du Maroc aux jeux olympiques de Tokyo et de la volonté de relever le défi des prochaines échéances sportives mondiales. Du moins espérons-le !

L'année 2021 aura été bien morose en raison d'une pandémie toujours menaçante, malgré toutes les mesures prises pour éradiquer un virus qui n'a pas fini avec l'alphabet grecque. Il vient dans sa nouvelle mutation, narguer le système sanitaire mondial et relancer le débat déjà houleux sur l'efficacité de la vaccination et des mesures barrières, donnant ainsi de l'oxygène aux arguments de nombreux sceptiques.

Cette année a connu malgré tout des moments de joie et de divertissement durant lesquels nous nous sommes extasiés devant le spec-



Abdelkadir Rafiky

tacle de la beauté du corps et du geste. Celui des jeux olympiques de Tokyo (23 juillet 2021 - 8 août 2021), constituant un rare moment de trêve où les nations se sont livrées à une compétition saine donnant un sens à la devise des jeux «Citius, Altius, Fortius» (Plus vite, plus haut, plus fort).

Exaltation, émotion mais aussi déception

Ayant été fidèle à ce rendez-vous quadriennal, j'ai observé dans la plupart des athlètes engagés dans les diverses disciplines des jeux, en individuel, en duo comme en équipe, cette rage de vaincre, cette sueur d'un corps pressé par l'effort, la fierté de défendre un fanion, le surassement et la solidarité en faveur du groupe. «Tous pour un, Un pour tous». Gloire à ces mousquetaires des temps modernes ! J'ai relevé dans le regard de ces jeunes filles et garçons, l'instant d'une image télé, le talent et l'intelligence qui collent au sport de haut

niveau. J'ai admiré perfection et grâce dans le moindre geste qui gagne et qui fait vibrer le spectateur lorsque la note est au top et que le geste est parfait. Les JO nous rappellent que le corps humain est beau lorsqu'il s'exprime, lorsqu'il est libéré. Si la présence et les vibrations des spectateurs ont fait défaut à ce rendez-vous mondial et grandement manqué aux athlètes, ces derniers n'ont pas lésiné sur la condition physique et mentale pour hisser le spectacle au niveau de l'admiration.

C'est à leur retour dans leurs pays respectifs que de nombreux champions ont été fêtés, comme le furent les équipes de France célébrées au pied du Trocadéro en communion et dans la liesse par toute une nation reconnaissante. L'expression même de l'identité et de l'appartenance à une nation qui gagne dans une ferveur dont seul le sport détient le secret. J'avais tant espéré que cela se produise ici au Maroc, mais c'était sans compter avec les éliminations successives de nos représentants, peu étonnantes mais combien décevantes.

Le revers de la médaille

Il est fort regrettable que notre participation ait été insignifiante même dans les disciplines de prédilection de notre politique du sport olympique, à savoir certains sports de combat et d'athlétisme. Alors que les jeux olympiques comptent 33 disciplines sportives, on continue à faire de nos jeunes des gladiateurs du présent, en les cantonnant à se produire dans les arènes de combats et des courses à pieds.

Il y a quelques années, nos sportifs étaient le produit des lycées et universités, des jeux interclasses et interuniversitaires au niveau de chaque région, puis à l'échelle nationale. Quelques-uns de nos champions ont même été des self-made-men.

Aujourd'hui le sport est le dernier souci des établissements de formation se préoccupant davantage du parcours scolaire de leurs élèves dans une ruée effrénée, non pas vers la simple réussite, mais vers les plus hautes moyennes exigées par un système sélectif idiot dont les jeunes et leurs parents subissent les dommages collatéraux. Pire, certains établissements privés, lorsqu'ils n'ont pas transformé en salles de classe leurs espaces dédiés initialement aux activités culturelles ou sportives, sont plus soucieux de promouvoir le taux de réussite



La délégation marocaine lors de la cérémonie d'ouverture des JO de Tokyo.

académique de leurs élèves plutôt que leurs performances dans d'autres activités parascolaires.

Quant aux maisons de jeunes, elles ne peuvent servir en l'état, à de véritables pépinières de champions potentiels, et se consacrent à la promotion d'actions classiques, calées sur leurs moyens financiers dérisoires et sur leurs moyens d'encadrement ordinaires.

S'agissant des Fédérations, elles ne tirent leur importance qu'en fonction de la discipline sportive dont elles ont la charge. Celle du Football exagérément dominante, fait de l'ombre au reste et tire plus ou moins son épingle du jeu, malgré nos performances discutables au niveau régional, continental et mondial.

Sans planification stratégique, sans cahier des charges attelé à la reddition des comptes, les autres entités sont confiées au style et à la méthode de management de leurs bureaux exécutifs. Dans bien des cas, ces succursales servent à des desseins politiques plutôt qu'à réaliser leur mission. La preuve aujourd'hui saute aux yeux avec l'engagement politique de responsables d'organisations sportives, dont un nombre inédit bien que réduit, a été élu aux instances représentatives nationales, où le sport nous rassure-t-on, dispose désormais d'un piédestal au sein même du Parlement.

Tant mieux, nous verrons !

D'ici là, Tokyo 2020 ne se souviendra pas de notre participation et nous autres Marocains nous nous contenterons de garder à l'esprit les exploits et les joies des champions des autres nations. Et c'est bien là le revers de la médaille!

Le sport a perdu sa jeunesse

La dernière configuration gouvernementale a fait disparaître le Ministère de la jeunesse et des sports, un Département que l'on peut considérer comme mythique dans l'architecture politique et administrative de notre pays. Bien qu'il ait connu quelques grandes figures politiques à sa tête, ce Ministère me paraît avoir rarement été considéré comme un Département stratégique au point d'aiguiser les appétits des partis politiques formant la majorité gouvernementale, tant la mission est complexe, et les moyens dérisoires.

Souvent le Ministre en charge de ce secteur a fini par être réduit à l'image de la personnalité donnant le signal à une course à pieds, gratifiant un athlète d'une médaille ou remettant une coupe à une équipe, lorsqu'il n'est pas

Spécial FIN D'ANNÉE 2021

victime à son insu de la «Kerrata» ou des fréquents dégâts causés aux biens publics et privés par des supporters ultras joyeux ou en colère quel que soit le résultat de leur équipe fétiche.

Dans la nouvelle mouture gouvernementale, le Sport a été confié au Ministère de l'éducation nationale dont le programme d'action et de réformes est déjà gigantesque.

Gageons qu'il puisse se consacrer à cette nouvelle mission, s'il arrive à s'affranchir des discussions interminables avec les syndicats, qu'une seule action (celle des critères de sélection des enseignants) semble brider l'élan, alors qu'il n'a pas encore abordé d'autres sujets plus épineux. A ce jour, nous n'avons pas eu échos d'une vision claire sur cette nouvelle mission.

Dans une récente déclaration circonstancielle, le Ministre nous a laissés sur notre faim en affirmant que « le sport est une composante essentielle de la qualité du système de l'éducation et de la formation » et d'ajouter que son Département « œuvre en faveur de la participation de l'ensemble des apprenants dans le cursus sport-étude et déploie dans ce sens des efforts considérables pour la mise en place des infrastructures nécessaires... ».

On ne peut sur la base de ces propos, identifier les mesures envisagées par le Gouvernement

en vue préparer les champions de demain.

S'agissant de la politique envers la Jeunesse, elle relève désormais du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication.

Le Ministre en charge de ce Département a quant à lui, consacré un passage anodin à la politique de la jeunesse lors de la présentation au Parlement de son Budget pour l'année 2022.

Axée principalement sur l'inclusion économique et sociale, l'intervention du Ministre n'éclaire pas sur le rapport au sport de notre jeunesse.

La structure dédiée à cette frange de la population, n'est même pas encore lisible dans l'organigramme de ce Département.

En adoptant une telle configuration institutionnelle, le Gouvernement n'a-t-il pas aggravé la problématique du sport et de la jeunesse, déjà marquée par le passé du regrettable sceau de la dispersion sectorielle.

A moins qu'il ait réponse non encore divulguée à la question de savoir comment assurer la convergence des deux missions dans l'objectif de mettre en œuvre une stratégie sportive globale préparant nos champions pour les prochains rendez-vous sportifs mondiaux.

La politique gouvernementale dans ce domaine se mesurera au nombre de compéti-

tions gagnées et de médailles récoltées.

Le sport, plus qu'une image d'une nation: un Label de réussite Le Paris olympique c'est pour 2024. Il est peut-être trop tôt pour espérer briller à l'occasion de ce rendez-vous dans la capitale française.

Mais pour les prochaines échéances sportives mondiales, il faudra que les générations actuelles et futures y soient sérieusement préparées et outillées pour décrocher l'or, l'argent et le bronze dans les différentes disciplines olympiques.

Il faudrait d'abord commencer par les sensibiliser au fait que le monde sportif n'est pas que football (bien que plaisant), aujourd'hui gangrené par la politique et par les milliards honteux des droits télé et de pub.

Un sport également décrié en raison des salaires aussi mirobolants qu'impudiques de joueurs qui migrent sans âme d'une équipe à une autre.

Dans cette perspective, notre pays devrait faire du sport de masse et du sport dans nos écoles, collèges, lycées, universités et maisons de jeunes, une pépinière où éclosent les jeunes pousses et s'assurer du meilleur environnement académique sportif pour les prendre en charge au moyen des techniques modernes de préparation et d'optimisation de leur progression vers le carré des champions,

partant du fait indiscutable que le sport est un mécanisme de haute précision qu'il faut maîtriser.

Aujourd'hui, il n'est plus à démontrer qu'un seul athlète est en mesure de faire hisser le drapeau et de faire rayonner l'hymne national par le son et par l'image au sein de millions de foyers à travers le monde.

Cela a été bien souligné par le défunt Roi Hassan II dans son discours à l'occasion de la réussite sportive de Saïd Aouita et de Nawal El Moutawakel aux Jeux Olympiques de Los Angeles de 1984, qui avait dit : « le drapeau a été hissé avec Aouita et Nawal pour la première fois et beaucoup de spectateurs se sont demandés qui est ce Morocco parce qu'ils ne le connaissent pas. Ces gens-là, ont connu plus ce Morocco par Aouita et Nawal que par son Roi ».

Le Maroc est indéniablement connu par de multiples facettes positives, mais il gagnerait aussi à rayonner par la culture et le sport, grâce à une jeunesse créatrice et pleine de dons.

Le Label Maroc ne devrait pas être uniquement lié à ses produits. Notre pays devrait plus que jamais donner à ce Label une dimension humaine en y intégrant le génie et le talent de sa jeunesse. ●

Les Green Days

Des occas à ne pas rater !

- + Financement
- + Garantie
- + Assurance
- + Assistance 24h/7

Vent de fraîcheur sur le marché de l'occasion en cette fin d'année avec les Green Days d'Autocaz !

Des promotions exceptionnelles sur une large sélection de voitures d'occasion multimarque et à des prix jamais vus.

Venez découvrir les Green Days, des occasions à ne pas rater, au Mégastore Autocaz Lalla Yacout à Casablanca.

AUTOCAZ
Achat - Reprise - Vente
UN REGARD NEUF SUR L'OCCASION



www.autocaz.ma

N°Vert 0 8000 0 8008

11 janvier 2021 : Il y a un an, la Chine annonçait son premier mort du Covid à Wuhan

Un an après l'annonce du premier mort du Covid-19 en Chine le 11 janvier 2020, les autorités chinoises ont décidé de ne pas commémorer cet événement. L'anniversaire du premier mort connu du nouveau coronavirus passait inaperçu lundi 11 janvier à Wuhan, alors que la Chine cherche à faire oublier son image d'épicentre du Covid-19.

Le 11 janvier 2020, la Chine annonçait qu'un premier mort du mystérieux virus avait été enregistré deux jours plus tôt dans la métropole de 11 millions d'habitants. Plus de 1,9 million de personnes ont depuis perdu la vie à la surface du globe des suites de l'épidémie. À Wuhan, comme ailleurs en Chine, la pandémie a été largement maîtrisée dès le printemps et le bilan national des décès reste officiellement à 4 634 depuis mi-mai. ●

20 janvier : Joe Biden investi 46e président des États-Unis



« Moi Joseph Robinette Biden Jr, je jure solennellement que j'accomplirai loyalement les fonctions de président des États-Unis et que je ferai de mon mieux pour préserver, protéger

et défendre la Constitution des États-Unis », a-t-il déclaré, selon la formule consacrée, la main posée sur la bible familiale, face au président de la Cour suprême, John Roberts.

« Un jour nouveau se lève sur l'Amérique », avait tweeté peu avant celui qui est devenu à 78 ans le président le plus âgé au début de son mandat. La journée restera dans les livres d'histoire aussi en raison de l'accession, pour la première fois, d'une femme à la vice-présidence de la première puissance mondiale. L'ex-sénatrice noire et d'origine indienne Kamala Harris, 56 ans, a prêté serment juste avant Joe Biden en présence de leurs époux, Jill Biden et Doug Emhoff. Fait sans précédent depuis 150 ans, le président sortant Donald Trump a boudé la cérémonie d'investiture de son successeur. ●

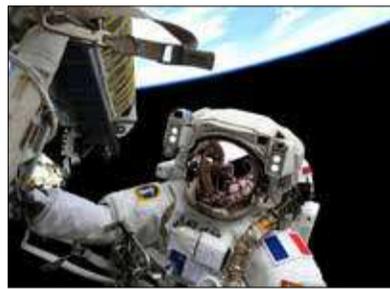
25 avril : « Nomadland » remporte l'Oscar du meilleur film



La 93ème cérémonie des Oscars s'est déroulée dimanche soir 25 avril à Los Angeles. Une édition aura été marquée par la crise sanitaire et les reports de films très attendus, mais aussi par la montée en puissance des plateformes SVOD comme Netflix qui a récolté 35 nominations.

Huit films étaient en lice pour remporter l'Oscar suprême qui sacre le meilleur film de l'année : The Mank, The Father, Minaro, Nomadland, les Sept de Chicago, Judas and the black Messiah, Sound of Metal et Promising Young Woman (que nous avons chroniqués). Bien que Mank de David Fincher ait récolté le plus de nominations (il est cité dix fois), c'est Nomadland de Chloé Zhao, couronné par le Lion d'Or de la Mostra de Venise, et les Golden Globes 2021 du Meilleur réalisateur et du meilleur film, qui était le grand favori des bookmakers (il a reçu six nominations). Les chances françaises étaient défendues par Florian Zeller, dont le long-métrage The Father, adapté de sa célèbre pièce Le père, était nommé six fois. Et le grand gagnant de cette édition 2021 est sans surprise Nomadland qui a reçu trois Oscars majeurs : meilleur film, meilleure réalisatrice (Chloé Zhao) et meilleure actrice (Frances McDormand). ●

Rétro Monde 2021



16 juin : Thomas Pesquet à nouveau dans l'Espace

L'astronaute français Thomas Pesquet s'est élané mercredi 16 juin pour la troisième fois de sa vie dans le vide spatial, aux côtés de l'Américain Shane Kimbrough. La mission des deux astronautes consiste en l'installation d'un nouveau panneau solaire sur la Station spatiale internationale, une opération délicate et complexe.

La sortie, très physique, doit durer environ six heures et demie. Les deux hommes flottent de nouveau ensemble en apesanteur, après avoir déjà effectué deux sorties dans l'espace côte à côte en 2017, accrochés à la Station spatiale filant à 400 kilomètres au-dessus de la Terre.

Les astronautes se répartissent les tâches durant l'opération, minutieusement chorégraphiée par la Nasa. Objectif : aller déployer les panneaux solaires à bâbord de l'ISS, tout au bout du mastodonte grand comme un terrain de football. Thomas Pesquet ira récupérer l'objet de 350 kilos, puis, mû par un bras robotique, longera la Station pour aller le passer à son acolyte. Accrochés au bras par les pieds, ils déplieront le panneau et ses 19 mètres de long. ●

19 juin : Iran : Un bourreau élu président

Sans surprises, Ebrahim Raïssi, ancien magistrat, remporte à 62 % le l'élection présidentielle en Iran dans un contexte de faible participation historique. Raïssi, qui s'oppose depuis longtemps à tout rapprochement avec l'Occident et qui est un proche allié du guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei qui l'a nommé chef de la magistrature en mars 2019 a ainsi remporté la victoire lors d'un scrutin qui a vu tous ses rivaux sérieux exclus de la course par le Conseil des Gardiens de la Constitution. Le ministre de l'Intérieur, Abdolreza Rahmani Fazli, a annoncé samedi 19 juin que le sexagénaire avait remporté près de 18 millions de voix sur les 29 millions de suffrages exprimés. Mais de nombreux Iraniens réformateurs ont refusé de participer à une élection largement considérée comme jouée d'avance. Le taux de participation global a été de 48,8 %, le plus faible depuis l'instauration du régime la République islamique en 1979. ●

11 juillet : L'Italie remporte l'Euro de football

L'Italie est sacrée championne d'Europe de football pour la deuxième fois de son histoire, après un premier sacre en 1968, en s'imposant aux tirs au but (1-1 a.p, 3-2 t.a.b.), dimanche soir 11 juillet au stade de Wembley à Londres. Le latéral gauche anglais Luke Shaw a ouvert la marque à la 2e minute et le défenseur central italien Leonardo Bonucci a égalisé à la 67e. Le gardien italien Gianluigi Donnarumma a offert le titre aux Italiens en arrêtant un ultime tir au but anglais de Saka. L'Italie succède au Portugal, sacré en 2016 en France. Les Anglais ont ouvert le score moins de deux minutes après le démarrage du match. Sur la première incursion anglaise dans le camp italien, Luke Shaw a donné l'avantage à l'Angleterre d'une superbe et puissante demi-volée. Le joueur britannique est entré dans l'histoire en inscrivant le but le plus rapide dans une finale de l'Euro de football, selon les données de l'UEFA, effaçant un record qui remontait à 1964. ●



14 juillet 2021 : La Californie ravagée par le «Dixie Fire»



« Dixie Fire », nom donné à un incendie géant, a ravagé une partie du nord de la Californie située autour du lac Almanor. L'incendie s'est déclenché autour du 14 juillet et a brûlé en trois semaines 110.000 hectares de végétation. Dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 août, la forte chaleur des flammes géantes ont tordu des lampadaires et détruit plusieurs bâtiments historiques. La petite ville de Greenville, qui compte environ 800 habitants, a été engloutie par les flammes. Quelque 2 000 habitants de Californie avaient été appelés à évacuer « immédiatement » leurs domiciles à l'approche des flammes. Une station-service, un hôtel et un bar ont été détruits, de même que certains bâtiments vieux de plus d'un siècle, dans cette ville construite lors de la ruée vers l'or californien, au milieu du 19e siècle. Ce brasier n'a pas arrêté de grossir depuis la mi-juillet, attisé par une chaleur étouffante, une sécheresse alarmante et des vents continus. Progressant sur des sentiers extrêmement escarpés, trois pompiers ont été blessés lors des opérations. Des milliers d'habitants ont fui la région, beaucoup d'entre eux se réfugiant dans des camps de fortune – voire des tentes – souvent sans savoir si leurs maisons ont résisté aux flammes. Quelque 370 structures ont déjà été détruites, que ce soit des maisons et d'autres bâtiments. Le dimanche 8 août, le brasier « Dixie Fire » est devenu le deuxième plus gros incendie de l'histoire de l'État de Californie. Les feux de forêts ont également ravagé pendant la même période certains pays européens notamment la Grèce qui a payé un lourd tribut à cette catastrophe. ●



DEPUIS **50** ANS
D'ENGAGEMENT

NOUS SOUTENONS
L'ÉGALITÉ DES
CHANCES

اليانصيب الوطني
متعة وتضامن
ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ
ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ ⵍⵎⵏ
LOTERIE NATIONALE
Jouons solidaire



www.loterie.ma

Spécial FIN D'ANNÉE 2021

23 juillet : Les JO de Tokyo ouverts

Les Jeux olympiques les plus attendus de l'histoire, retardés d'un an par le coronavirus, ont officiellement débuté vendredi 23 juillet à Tokyo : les trois coups de cette quinzaine sportive ont été donnés lors d'une cérémonie d'ouverture sobre, parfois grave, dans le contexte toujours pesant de la pandémie. «Je déclare ouverts les Jeux de Tokyo», a solennellement déclaré l'Empereur du Japon Naruhito, selon la formule consacrée et attendue

impatiemment par le mouvement sportif depuis que Tokyo a été désigné ville-hôte des JO-2020 en septembre 2013. Dans un monde restant sous la menace de la Covid-19, la cérémonie d'ouverture n'a pas eu le



caractère festif qu'elle a normalement, et qu'elle avait eu en particulier à Rio en 2016 sur des airs de samba. La cérémonie s'est déroulée devant des tribunes quasiment vides alors que le Stade olympique de Tokyo peut accueillir 68 000 spectateurs en temps normal. ●

30 août : Les Etats-Unis quittent l'Afghanistan

Les derniers soldats américains ont quitté l'Afghanistan, a annoncé le Pentagone lundi 30 août, laissant le pays aux mains des talibans, leurs ennemis de 20 ans, au terme de la plus longue guerre de l'histoire des États-Unis. « Nous avons à nouveau fait l'histoire. Les vingt années d'occupation de l'Afghanistan par les États-Unis et l'OTAN se sont achevées ce soir », a réagi Anas Haqqani, un responsable des talibans, sur Twitter. « Je suis très heureux après vingt ans de djihad, de sacrifices et de difficultés, d'avoir la satisfaction de voir ces moments historiques », a-t-il ajouté. Le retrait militaire de Washington, très critiqué par de nombreux pays occidentaux, s'est achevé 24 heures avant la fin de la journée du 31 août, date butoir fixée par le président Joe Biden pour mettre un terme à la présence des forces armées américaines dans ce pays. « Si les évacuations militaires sont terminées, la mission diplomatique pour s'assurer que davantage de citoyens américains et d'Afghans éligibles voulant partir, continue », a ajouté le général McKenzie. Le Pentagone a toutefois reconnu n'avoir pas pu évacuer autant de monde qu'il voulait. Les forces américaines étaient entrées en Afghanistan le 7 octobre 2001 pour chasser du pouvoir les talibans, en raison de leur refus de livrer le chef d'Al-Qaïda, Oussama Ben Laden, après les attentats du 11 septembre. ●

11 septembre : 20e anniversaire des attentats contre les Twin Towers



Une cérémonie très solennelle, qui a néanmoins toutefois laissé une grande place aux émotions, s'est tenue quatre heures durant sous un ciel bleu limpide - comme lors de ce funeste matin du mardi 11 septembre 2001 - au très impressionnant musée mémorial de Manhattan, à New York, là où se dressaient les tours jumelles du World Trade Center détruites par les avions suicides d'Al-Qaïda. En présence du président Joe Biden, de ses prédécesseurs Barack Obama et Bill Clinton, une première minute de silence a été observée à 08H46. A la tribune du mémorial, Mike Low, qui a perdu sa fille Sara, hôtesse de l'air dans cet avion, a parlé d'un « lieu de mémoire apaisant » construit sur les ruines de « Ground Zero » où s'élèvent aujourd'hui de nouveaux gratte-ciels. Sur ce site, devant les immenses bassins qui ont remplacé les tours, se sont succédés, comme chaque année pendant des heures, des proches de disparus lisant et évoquant - en larmes, la voix étouffée - les noms et le souvenir des 2.977 morts sur les trois lieux des attentats (dont 2.753 à New York). ●

Rétro Monde 2021



15 septembre: Premier vol touristique de SpaceX

Quelques semaines après Blue Origin et Virgin Galactic, SpaceX, l'entreprise spatiale de l'archimilliardaire Elon Musk, se lance à son tour dans le tourisme spatial. Quatre civils complètement novices vont s'élancer dans la nuit de mercredi 15 à jeudi 16 septembre à 00h02 (GMT) pour une mission de trois jours dans l'espace à bord de Dragon, une fusée peuplée uniquement de civils pour un voyage de trois jours au-delà des 100 kilomètres d'altitude comprenant une rotation complète du globe et un retour sur Terre au large des côtes de Floride. Le décollage était programmé à partir de 2 heures du matin (heure française) dans la nuit de mercredi à jeudi. Les images du vol disposant d'un délai de 24 heures pour partir ont été diffusées en direct sur la chaîne YouTube et sur le site officiel de SpaceX. Baptisée Inspiration4, cette mission inédite est la première à envoyer dans l'espace un équipage qui n'a jamais participé à une expédition spatiale auparavant. ●

19 septembre : Le volcan Cumbre Vieja entre en éruption aux Canaries



Le volcan Cumbre Vieja de l'île espagnole de La Palma, dans l'archipel des Canaries, sous haute surveillance depuis des jours en raison d'une intense activité sismique, est entré en éruption dimanche 19 septembre pour la première fois depuis cinquante ans. De grandes colonnes de fumées, de cendres et des jets de lave s'échappaient de plusieurs points du volcan. Les images

impressionnantes montraient des jets de lave montant à plusieurs dizaines de mètres de haut. « L'éruption a commencé dans la zone de Cabeza de Vaca, à El Paso », a annoncé sur son compte Twitter le gouvernement local de l'île (cabildo). « Il est demandé à la population de faire preuve d'une extrême prudence et de rester à l'écart de la zone d'éruption pour éviter tout risque inutile », a-t-il poursuivi. Aucune vie humaine n'avait été affectée dimanche soir et, pour le moment, « toutes les évacuations ont été faites, soit quelque 5000 personnes » dans les villages les plus proches du volcan, a assuré le président de la région des Canaries, Angel Victor Torres, en conférence de presse. ●

26 septembre : La CDU d'Angela Merkel perd les élections

Le camp conservateur d'Angela Merkel réalise le plus mauvais résultat de son histoire. Le SPD a remporté les élections législatives en Allemagne marquant la fin de l'ère Merkel avec 25,7% des suffrages, devançant d'une courte tête les conservateurs, selon un décompte officiel provisoire annoncé ce lundi 27 septembre par la commission électorale fédérale.

Le camp conservateur de la CDU-CSU recueille 24,1% des voix, tandis que les Verts arrivent en troisième position avec 14,8% suivis par le parti libéral FDP avec 11,5%. Jamais les conservateurs n'étaient tombés sous le seuil de 30%. Il s'agit d'un cuisant revers pour le camp de la chancelière Angela Merkel au moment où elle doit prendre sa retraite politique. ●

30 septembre : Expo 2020 de Dubaï : Ouverture en grande pompe

Première exposition universelle de l'histoire à être organisée au Moyen-Orient, L'Expo 2020 de Dubaï a ouvert ses portes au grand public vendredi 1er, sous la chaleur écrasante du riche émirat du Golfe et en pleine pandémie de Covid-19.



Reportée d'un an, l'Expo 2020 est le plus grand événement ouvert au public depuis que la crise sanitaire a éclaté fin 2019. Le jeune prince héritier de Dubaï, cheikh Hamdane ben Mohammed Al Maktoum, a lancé l'événement la veille au soir (30 septembre) lors d'une cérémonie d'ouverture fastueuse. Les visiteurs de l'Exposition universelle de Dubaï doivent être vaccinés ou présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures. Ces mesures de précautions ont été annoncées par les organisateurs à la mi-septembre, alors que les autorités tablent sur pas moins de 25 millions de visiteurs sur six mois. Par ailleurs, des artistes et des ambassadeurs du pavillon du Maroc ont fait part de leur mobilisation lors de cette manifestation pour faire connaître les réalisations du Royaume dans plusieurs domaines, notamment ceux de l'économie, de la science et de la culture. ●

3 octobre : Alger ferme son espace aérien aux avions militaires français

Les relations entre Paris et Alger ne sont pas au beau fixe notamment à cause des relations privilégiées entre la France et le Maroc. Elles se sont dégradées davantage depuis des « propos non démentis » du président français sur l'après indépendance de l'Algérie. Pour Emmanuel Macron il n'existait pas de nation algérienne avant 1830, date de la colonisation française de l'Algérie. C'est pourquoi « le pays de 5 millions de martyrs » a rappelé samedi 2 octobre « pour consultation » de son ambassadeur à Paris et a annoncé en guise de représailles le lendemain dimanche fermer son espace aérien aux avions de l'opération Barkhane. ●

1er novembre : La COP26 se penche sur les aléas climatiques

La COP26 s'est ouverte à Glasgow, en Écosse, lundi 1er novembre. Dans leurs discours, les différents dirigeants du monde ont appelé à s'unir pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Ils ont surtout livré leur feuille de route, lors de l'ouverture cet événement dédié à la planète. « Un échec de cette conférence déclencherait dans le monde une colère et une impatience incontrôlables », a mis en garde Boris Johnson, le Premier ministre britannique. « Nous creusons nos propres tombes », a alerté de son côté Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU. Joe Biden, le président américain, a expliqué voir dans cette COP26 une opportunité d'investir et de construire un futur durable. « Dans la suite logique des rapports successifs sur le climat, une évidence s'impose désormais à tous : les scénarios les plus sombres brossent la réalité amère d'une humanité appelée à choisir entre la tentation périlleuse de s'abandonner à un laisser-aller autodestructeur et la volonté sincère et déterminée d'engager sans délai des dispositions pratiques et propres à induire un véritable changement du paradigme actuel qui s'est révélé inefficace », a déclaré SM le Roi Mohammed VI dans un discours adressé à la conférence ●

23 novembre : La monnaie turque plonge de 9% en une journée !

La livre turque a plongé de près de 9% mardi 23 novembre, après que le président Erdogan a défendu les récentes baisses de taux et s'est engagé à remporter sa « guerre d'indépendance économique », malgré les critiques généralisées et les appels à inverser la tendance. La livre est tombée à 12,49 pour un dollar : une nouvelle baisse record ! La monnaie turque a perdu près de 20% de sa valeur depuis le début de la semaine dernière, et pas moins de 40% cette année, selon l'agence de presse britannique Reuters. Le président turc Recep Tayyip Erdogan a fait pression sur la Banque centrale pour qu'elle s'oriente vers un cycle d'assouplissement agressif visant, dit-il, à stimuler les exportations, les investissements et l'emploi ; alors même que l'inflation grimpe à près de 20% et que la dépréciation de la monnaie s'accélère, grignotant les revenus des Turcs. L'ancien vice-gouverneur de la Banque centrale, Semih Tumen, limogé par Erdogan le mois dernier, appelle à un retour immédiat aux politiques qui protègent la valeur de la livre. « Cette expérience irrationnelle, qui n'a aucune chance de réussir, doit être abandonnée immédiatement. Nous devons revenir à des politiques de qualité qui protègent la valeur de la livre turque et la prospérité du peuple turc », a-t-il déclaré sur Twitter. ●

26 novembre : le nouveau variant Omicron préoccupe l'OMS



Le nouveau variant B.1.1.529 du coronavirus, détecté pour la première fois en Afrique du sud le 9 novembre mais déclaré à l'OMS le 24 du même mois, a été classé « préoccupant » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui l'a baptisé « Omicron », vendredi 26 novembre. « Le variant B.1.1.529 a été signalé pour la première fois à l'OMS par l'Afrique du Sud le 24 novembre 2021 (...). Ce variant présente un grand nombre de mutations, dont certaines sont préoccupantes », d'après le groupe d'experts chargé par l'OMS de suivre l'évolution du Covid-19. Selon le groupe d'experts de l'OMS, les données préliminaires suggèrent qu'il existe « un risque accru de réinfection » avec Omicron, par rapport aux autres variants préoccupants. Le risque est « élevé à très élevé » que le nouveau variant du Covid-19 se répande en Europe, a déclaré vendredi soir l'agence de santé de l'Union Européenne. Dans un rapport d'évaluation des risques, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) estime que « le niveau général de risque pour l'UE et l'EEE (Espace économique européen) associé au variant Omicron du SARS-CoV-2 est jugé élevé à très élevé ». ●

Rétro Monde 2021



29 novembre : Les pourparlers sur le nucléaire iranien reprennent après 5 mois d'arrêt

Les diplomates de l'Iran, de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie et du Royaume-Uni se sont réunis le 29 novembre à l'hôtel prestigieux Palais Coburg à 13 heures GMT, dans un contexte de faibles perspectives d'accord. Des messages sont communiqués aux diplomates américains, car la partie iranienne a de nouveau refusé d'organiser des discussions directes, les États-Unis n'étant plus membres de l'accord sur le nucléaire. Selon l'agence de presse officielle iranienne IRNA, le négociateur en chef du nucléaire iranien, Ali Bagheri Kani, a déclaré que son pays avait ce qu'il a qualifié de « volonté sérieuse », consistant à garantir la levée des sanctions américaines lors du nouveau cycle de négociations de Vienne. Kani a ajouté que ce cycle de négociations se concentrera sur la levée des sanctions ; il est donc impossible de prévoir une date précise pour le septième cycle de négociations à Vienne. Il a précisé que la réunion de lundi sera consacrée à l'examen des perspectives de ce cycle de négociations et qu'un calendrier sera annoncé ultérieurement. ●

6 décembre : La peine de Aung San Suu Kyi réduite à 2 ans de prison

Aung San Suu Kyi a été une nouvelle fois condamnée à de la prison par la junte birmane le 6 décembre 2021.

Condamnée lundi 6 décembre à quatre ans de prison dans un premier temps, la prix Nobel de la paix et ancienne dirigeante de la Birmanie Aung San Suu Kyi, assignée à résidence depuis le coup d'État du 1er février, a ensuite vu sa peine réduite à deux ans de prison. Pour Washington, la condamnation « injuste » de l'ex-chef du gouvernement civil, est « un affront à la démocratie et à la justice en Birmanie ».

« Nous exhortons le régime à libérer Aung San Suu Kyi et toutes les personnes injustement détenues, notamment les autres responsables démocratiquement élus », a déclaré le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken, dans un communiqué. ●



8 décembre : Le Barça éliminé de la Ligue des champions !

Coup dur pour les fans et fanas du club catalan. C'est la première fois que le Barça, considérablement diminué par le départ au PSG de son joueur prodigieux Lionel Messi, ne figurera pas parmi les 16 formations qualifiées en 8èmes de finale de la Ligue des champions depuis 2003-2004, année où il ne s'était pas qualifié pour la C1 après avoir fini 6e de Liga. Le FC Barcelone a été sorti mercredi 8 décembre de la Ligue des champions, après avoir littéralement sombré sur la pelouse du Bayern Munich (3-0). Les Catalans, totalement dépassés, ont encaissé trois buts par Müller (34e), Sané (43e) et Musiala (62e). Les Catalans, pour se qualifier en huitièmes de finale, devaient faire un résultat similaire au Benfica Lisbonne, mais les Portugais se sont imposés dans le même temps face au Dynamo Kiev (2-0). Les Lisboètes ont rapidement fait la différence par Yaremchuk (16e) et Gilberto (22e). C'est la première fois depuis 2001 que le FC Barcelone ne se qualifie pas pour les huitièmes de finale de la prestigieuse compétition continentale. ●

9 décembre : Le président tunisien Kaïs Saïed déclare caduque la constitution de 2014

En recevant jeudi 9 décembre 2021, au palais de Carthage, les doyens Sadok Belaïd et Mohamed Salah Ben Aïssa et le professeur Amine Mahfoudh, professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse, le chef de l'État Kaïs Saïed a expliqué que le problème de la Tunisie est causé par la Constitution de 2014 qui a prouvé qu'elle n'est plus valable et qu'il est impossible de continuer à l'adopter, faute de légitimité. M. Saïed a, par ailleurs, assuré que ceux qui respectent le peuple ne demandent pas l'aide de parties étrangères. « L'avenir ne peut être déterminé que par le peuple tunisien », a-t-il déclaré, ajoutant que cet avenir ne peut pas se construire avec les injures et l'atteinte aux institutions de l'État. Le président de la République a, d'un autre côté, assuré que la voie est désormais claire. « Le retour au peuple avec de nouveaux mécanismes est la solution. Il faut une sortie juridique qui se base sur la volonté du peuple et sur sa souveraineté », a souligné M. Saïed. ●

10 décembre : La justice britannique annule le refus d'extrader Julian Assange vers les États-Unis

Vendredi 10 décembre, la Haute Cour de Londres a annulé en appel le refus d'extrader le fondateur de WikiLeaks Julian Assange vers les États-Unis, où il est passible de 175 ans de prison pour diffusion de plus de 700.000 documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques américaines.

La Cour « autorise l'appel » formé par les États-Unis, a déclaré le juge Tim Holroyde, ce qui signifie que la justice annule la décision de première instance et que la justice britannique devra de nouveau statuer sur la demande d'extradition américaine. Les hauts magistrats britanniques reviennent ainsi sur la décision initiale de la juge Vanessa Baraitser, qui avait rejeté la demande américaine avançant un risque de suicide de l'Australien. Dans sa décision la Cour estime que les États-Unis ont fourni des assurances sur le traitement qui serait réservé à l'homme de 50 ans en cas d'extradition, répondant ainsi aux inquiétudes de la juge de première instance. Assange a été arrêté par la police britannique en avril 2019 après avoir passé sept ans reclus à l'ambassade d'Équateur à Londres, où il s'était réfugié alors qu'il était en liberté sous caution. ●

Ils nous ont quittés en 2021



25 mars : Bertrand Tavernier, cinéaste

Bertrand Tavernier, le célèbre cinéaste français, aussi scénariste, producteur et écrivain, est mort jeudi 25 mars à l'âge de 79 ans. Né le 25 avril 1941 à Lyon et fils de l'écrivain et résistant René Tavernier, il avait découvert le cinéma lors d'un séjour en sanatorium. Éminente personnalité du 7e art français, artiste engagé à l'œuvre éclectique et reconnue à l'étranger, Bertrand Tavernier a réalisé des films d'époque et contemporains, avec une prédilection pour les sujets sociétaux. On lui doit notamment les films « L'Horloger de Saint-Paul », « Coup de torchon », « La vie et rien d'autre » ou plus récemment « Quai d'Orsay » et « La Princesse de Montpensier ». Le défunt dont les films ont été largement récompensés était aussi le président de l'Institut Lumière. ●

1er avril : Patrick Juvet, chanteur

Patrick Juvet est mort jeudi 1er avril 2021. Le cadavre de l'interprète du tube *Où sont les femmes ?* (1977) avait été retrouvé dans son appartement de Barcelone. La star, qui n'a jamais caché sa bisexualité, était âgée de 70 ans. L'agent du défunt pensait qu'il s'agissait d'une « mort naturelle ». « Patrick était une personne très sensible. Il avait des hauts et des bas et souffrait d'une addiction à l'alcool. La mort de son frère il y a deux ans l'avait beaucoup affecté », a-t-il expliqué au Parisien du jeudi 1er avril 2021. ●

9 avril : Le Prince Philip, Duc d'Édimbourg

Le prince Philip, l'époux de la reine Elizabeth II, est décédé « paisiblement » le 9 avril à l'âge de 99 ans au château de Windsor, a annoncé le palais de Buckingham. Philip, le plus ancien consort de l'histoire britannique, a été marié à Elizabeth pendant 73 ans et était le père du Prince héritier Charles. Le duc d'Édimbourg s'est retiré de la vie publique en août 2017. ●



14 avril : Bernard Madoff, homme d'affaires

L'homme d'affaires Robert Madoff, connu pour avoir mis au point une escroquerie ingénieuse, est mort à 82 ans, mercredi 14 avril dans sa cellule de la prison fédérale Butner, en Caroline du Nord. Il avait 82 ans, et encore une peine de 140 ans de baigne à purger. L'homme d'affaires new-yorkais n'était autre que l'auteur d'une des plus importantes escroqueries de l'histoire des États-Unis. Sa combine de type « pyramide Ponzé », mise en place dans le début des années 1990, lui a permis d'escroquer des milliers de clients pour un montant total estimé à 65 milliards de dollars, à travers 136 pays. Ses activités frauduleuses qu'il n'a jamais regrettées ont été révélées au grand jour en 2008 lors de la crise financière. Arrêté par le FBI, l'investisseur de Wall Street a été condamné en juin 2009 à 150 ans de prison après avoir plaidé coupable pour onze chefs d'accusation dont la fraude et le blanchiment d'argent. ●



20 avril : Idriss Déby, président du Tchad

Président du Tchad depuis 30 ans, Idriss Déby est mort mardi 20 avril des suites de ses blessures, survenues le week-end du 17 avril alors qu'il participait aux combats contre des rebelles venus du nord du Tchad. Le président tchadien était avant tout un combattant. Bien que chef d'État depuis trente ans, il n'hésitait pas à enfile son treillis et à assister l'armée de son pays, composée pour la majeure partie de membres de son ethnie zaghawa. ●

24 avril : Yves Rénier, acteur

C'est un jour à marquer d'une pierre noire pour les fans de la série *Commissaire Moulin*. Yves Rénier, qui avait interprété avec brio le personnage culte de TF1, est décédé à l'âge de 78 ans. Il s'est éteint dans la nuit de ce vendredi 23 à ce samedi 24 avril dans son domicile de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Yves Rénier semblait pourtant en pleine forme ces derniers mois. Lors d'une interview accordée à *Télé 7 jours*, il avait même confié être sur un gros projet. « J'espère tourner, en septembre, une fiction pour France 2 avec Mathilde Seigner. Ce ne sera pas dans le genre polar, mais plutôt sociétal, autour de l'euthanasie » avait-il confié dans les colonnes du magazine. ●



29 mai : Joe Lara, acteur

Joe Lara, qui jouait Tarzan dans la série télévisée du début des années 1990 est mort samedi 29 mai dans un accident d'avion près de Nashville, dans le Tennessee aux États-Unis. Il avait 58 ans et était l'une des sept personnes tuées dans l'accident de jet privé avec sa femme, Gwen Lara.

« *Tarzan : The Epic Adventures* » était une série dramatique d'aventure américaine diffusée pendant une saison en syndication de 1996 à 1997. La série a été tournée dans la station balnéaire de Sun City en Afrique du Sud.

Le Cessna Citation 501 s'est écrasé dans le lac Percy Priest à l'est de Nashville samedi matin, peu après avoir quitté l'aéroport de Smyrna pour Palm Beach, en Floride. ●

3 mai : Béchir Ben Yahmed, fondateur de Jeune Afrique



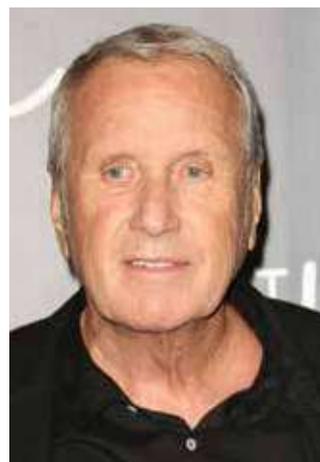
Le journaliste franco-tunisien Béchir Ben Yahmed, qui avait fondé il y a une soixantaine d'années le magazine *Jeune Afrique*, est décédé lundi 3 mai à 93 ans.

L'homme de presse est mort à Paris, où il était hospitalisé depuis la fin du mois de mars après avoir été contaminé par le coronavirus, précise le mensuel dans un communiqué.

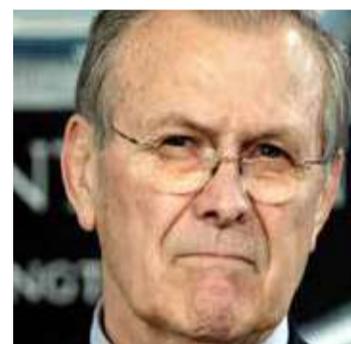
Né en avril 1928 en Tunisie, alors protectorat français, ce fils de commerçant, diplômé de HEC, avait œuvré pour l'indépendance et fait partie du gouvernement de Habib Bourguiba en tant que secrétaire d'État à l'Information en 1956-57. Après avoir créé un premier magazine, *L'action*, en 1956, il lance en 1960 à Tunis *Afrique Action*, rebaptisé l'année suivante *Jeune Afrique*.

« Après avoir mené de front ses carrières ministérielle et journalistique, il avait finalement opté pour la seconde et, pour se donner les moyens de son indépendance, avait décidé en 1962 de quitter Tunis pour Rome », puis deux ans plus tard, « pour Paris où le groupe est toujours installé », rappelle *Jeune Afrique*.

C'est donc depuis la capitale française qu'il a développé le magazine, devenu au fil des ans un média de référence sur l'Afrique francophone, parfois surnommé le « 55e État d'Afrique ». ●



29 juin : Donald Rumsfeld, ex-secrétaire US à la Défense



Donald Rumsfeld est décédé le 29 juin à l'âge de 88 ans, entouré de sa famille dans son ranch de Taos, au Nouveau-Mexique.

D. Rumsfeld a occupé le poste de ministre de la défense à deux reprises, d'abord sous l'ancien président Gerald Ford, de 1975 à 1977, puis sous George W. Bush, de 2001 à 2006. Il a également été membre du Congrès pendant trois mandats et chef de cabinet de Ford à la Maison Blanche.

M. Rumsfeld est sans doute plus connu pour son second passage à la tête du ministère de la défense lors des invasions de l'Afghanistan et de l'Irak, ainsi que pour la « guerre contre le terrorisme » menée par M. Bush après les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Il a été sévèrement critiqué pour la campagne américaine en Irak, qui a été entachée par la torture de détenus, tristement révélée au public en 2004 par des photos accablantes de la prison d'Abou Ghraïb. ●

Ils nous ont quittés en 2021



2 septembre : Mikis Theodorakis, compositeur et homme politique

« Aujourd'hui, nous avons perdu une partie de l'âme de la Grèce », a déclaré le ministre de la Culture Lina Mendoni dans un message de condoléances posté sur Twitter. « Mikis Theodorakis, Mikis de nous tous, le professeur, l'intellectuel, la gauche radicale. Celui qui a fait de tous les Grecs des poètes chanteurs », poursuit le communiqué. Theodorakis est né le 29 juillet 1925 sur l'île égéenne de Chios, dans une famille d'origine crétoise. Il s'est éteint le 2 septembre à son

domicile dans le centre d'Athènes suite à de multiples hospitalisations ces dernières années, la plupart pour des traitements cardiaques. La carrière prolifique de Theodorakis, qui a débuté à l'âge de 17 ans, a donné lieu à une œuvre extrêmement variée, allant des symphonies sombres à la télévision populaire. Plus récemment, pendant la crise financière des années 2010, il est descendu dans la rue pour protester contre les mesures d'austérité. ●

6 septembre : Jean-Paul Belmondo, acteur

Jean-Paul Belmondo est mort lundi 6 septembre 2021 à son domicile parisien. L'homme du cinéma et du théâtre était dans un état de santé compliqué depuis un AVC en 2001. Il était très connu pour ses rôles dans « Le Magnifique », « L'as des as », « Le professionnel » ou encore « Les tribulations d'un Chinois en Chine ». L'acteur a été révélé en 1960 par le film « A bout de souffle » de Jean-Luc Godard. Jean-Paul Belmondo avait évoqué sa propre mort en disant n'avoir « pas peur de la fin »... ●

3 octobre : Bernard Tapie, homme politique et homme d'affaires

L'homme aux multiples facettes Bernard Tapie, ancien propriétaire de l'Olympique de Marseille, ancien homme politique et homme d'affaires controversé, a succombé à un cancer dimanche matin 3 octobre. Il avait 78 ans et était malade depuis plusieurs années, tout en étant impliqué dans de nombreuses affaires judiciaires. L'expression « plus grand que nature » est souvent utilisée pour décrire les personnalités publiques, mais dans le cas de Tapie, elle était plus que méritée. Ancien ministre de Mitterrand, il était également chanteur, acteur, pilote de course, directeur sportif et propriétaire de journal. Il voulait tout faire, et dans la plupart de ses efforts, il a réussi. Pendant plusieurs années, jusqu'en mars 2019, il a été copropriétaire de Nice Matin et de sa filiale monégasque. ●



17 septembre : Abdelaziz Bouteflika, ex-président algérien

Abdelaziz Bouteflika est décédé le 17 septembre à l'âge de 84 ans, plus de deux ans après avoir quitté le pouvoir sous la pression de la rue et de l'armée. Abdelaziz Bouteflika, un ancien de la guerre pour l'indépendance, a dirigé l'Algérie pendant deux décennies, entre 1999 et 2019, avant d'être contraint à la démission après des semaines de manifestations massives contre sa volonté de briguer un cinquième mandat à la tête du pays. Depuis AVC en 2013, il avait rarement été vu en public avant de quitter le pouvoir par la petite porte. Après s'être retiré de la vie publique, afin de mettre fin aux manifestations réclamant des réformes politiques et économiques, les

autorités algériennes ont lancé des enquêtes sans précédent sur la corruption, conduisant à l'incarcération suite à des procès expéditifs aux allures de règlements de comptes politiques de plusieurs hauts fonctionnaires, dont le puissant frère et conseiller d'Abdelaziz Bouteflika, Saïd. Né en 1937 à Oujda, Abdelaziz Bouteflika a été le premier ministre des Affaires étrangères de l'Algérie après l'indépendance du pays en 1962. C'est lui qui est à l'origine de la création du Polisario destiné à affaiblir le Maroc. Élu président en 1999, il parvient à négocier une trêve avec les islamistes et lance un processus de réconciliation nationale. ●

7 octobre : Étienne Mougeotte, journaliste

L'ancien directeur du journal Le Figaro de 2007 et 2012 et numéro 2 de la chaîne de télévision TF1 pendant 20 ans, Étienne Mougeotte, est décédé jeudi 7 octobre à l'âge de 81 ans. Étienne Mougeotte a rendu l'âme à l'hôpital des suites d'une maladie. Figure incontournable du paysage médiatique français, il a multiplié les expériences dans différentes rédactions, notamment à France Inter, Europe 1 et RTL. Mougeotte était également connu pour son amour du Maroc, pays qu'il visitait régulièrement. Le journaliste avait interviewé le roi Hassan II à plusieurs reprises, notamment dans l'émission d'Europe 1 « Le club de la presse ». Il était également l'un des derniers hommes de médias à avoir rencontré le défunt roi, le 16 juillet 1999, deux semaines seulement avant son décès. ●

18 octobre : Colin Powell, ex-secrétaire d'État US

Colin Powell est décédé des complications de la Covid-19, à l'âge de 84 ans. Il est le premier secrétaire d'État américain noir dont le leadership au sein de plusieurs administrations républicaines a contribué à façonner la politique étrangère américaine dans les dernières années du 20^e siècle et les premières

années du 21^e siècle. Powell était atteint d'un myélome multiple, une maladie plasmocytaire maligne qui inhibe la réponse immunitaire de l'organisme. Même si elles sont entièrement vaccinées contre le Covid-19, les personnes immunodéprimées sont plus exposées au virus. ●



28 novembre : Sir Frank Williams, fondateur de Formule 1

Frank Williams, le fondateur de l'écurie de Formule 1, est décédé à l'âge de 79 ans.

Feu Williams a fait de son équipe une force dominante de la Formule 1 dans les années 1980 et 1990, remportant neuf championnats du monde des constructeurs et sept titres de pilotes, bien que le triomphe le plus récent remonte à 1997. L'Anglais s'est retiré du conseil d'administration de Williams Formula One en 2012 et sa famille a mis fin à 43 ans d'implication dans l'équipe l'année dernière, suite à sa vente à Dorilton Capital. Williams utilisait un fauteuil roulant depuis qu'il avait été blessé dans un accident de voiture en France en 1986. ●

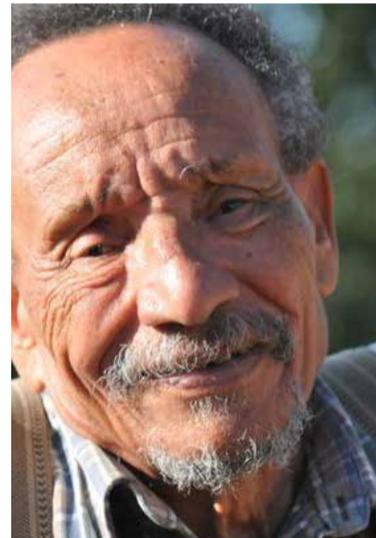
2 novembre : Sabah Fakhri, chanteur

Le célèbre chanteur syrien Sabah Fakhri, connu dans le monde arabe pour ses concerts qui pouvaient durer des heures, est décédé mardi 2 novembre à l'âge de 88 ans. Fils d'un cheikh, Fakhri a grandi dans la ville d'Alep, entouré des sons de la mosquée, notamment la récitation du Coran et les chants religieux connus sous le nom de nachids. L'un de ses premiers emplois a été celui de muezzin de l'État syrien, faisant l'appel à la prière. Fakhri, né en 1933 à Alep, était célèbre pour son interprétation d'al-Muwashahat et d'al-Qudoud al-Halabi - des formes de chant traditionnelles inspirées de la poésie arabe qui remontent à des centaines d'années. Fakhri donnait des spectacles qui s'étendaient jusqu'à la nuit, ne s'interrompant que pour réciter l'appel à la prière à l'aube. Il est entré dans le livre des records en 1968 pour avoir chanté pendant 10 heures sans interruption dans la capitale vénézuélienne Caracas. ●

11 novembre : Frederik de Klerk, ex-président sud-africain

Frederik Willem de Klerk est le dernier homme blanc à diriger l'Afrique du Sud, est décédé à l'âge de 85 ans. M. FW de Klerk a été une figure clé de la transition du pays vers la démocratie. Il a été chef d'État entre septembre 1989 et mai 1994, et a partagé le prix Nobel de la paix avec Nelson Mandela, qui lui a succédé à la présidence. En 1990, il a annoncé au Parlement que M. Mandela serait libéré de prison après 27 années passées derrière les barreaux. ●

4 décembre : Pierre Rabhi, militant écologiste



Paysan, pionnier de l'agro-écologie, philosophe, militant associatif, écrivain à succès... À travers ses multiples casquettes, Pierre Rabhi est devenu une référence de la pensée écologiste. Il est mort samedi 4 décembre des suites d'une hémorragie cérébrale. Ce militant de la cause environnementale avait publié de nombreux ouvrages qui ont rencontré un succès indéniable. À l'image de Vers la sobriété heureuse, plaidoyer sur la « joie de vivre dans la simplicité », vendu à plus de 460.000 exemplaires. Né en 1938 aux portes du Sahara algérien, Pierre Rabhi s'était installé en 1961 dans une ferme en Ardèche. Il restera comme l'un des pionniers de l'agroécologie - pratique agricole visant à régénérer le milieu naturel en excluant pesticides et engrais chimiques. Une méthode appliquée dès les années 1980 en Afrique sub-saharienne, où il effectuera de nombreux séjours. ●

Spécial FIN D'ANNÉE 2021

LE MAROC EN DESSINS





THE X3

Le plaisir de conduire



NOUVEAU BMW X3

Le nouveau BMW X3 exprime une présence pure, éprise de liberté et séduit avec son allure athlétique. Il procure une sensation de conduite captivante et offre un confort de très haut niveau sur la route comme en dehors. Disponible dès le premier niveau de finition en version xLine, le BMW X3 est fourni avec une riche palette d'équipements de série tels que : boîte de vitesses automatique à 8 rapports - écran d'instrumentation de 5.1" - écran d'info-divertissements et GPS de 10.25" tactile - Apple Carplay - sellerie sport Sensatec perforée - stationnement autonome - intégralité des projecteurs à LED - jantes en alliage léger 19". Il façonnera désormais l'appréciation de tous vos trajets en un plaisir de conduire unique. Le nouveau BMW X3 est disponible dès à présent, dans tout le réseau Smeia.

Smeia

Importateur exclusif

Angle boulevard Moulay Slimane
et boulevard Tamiri Mohammed El Bakkai.
Route côtière de Mohammedia - Casablanca
Téléphone : 05 22 40 07 00
E-mail : contact@smeia.com

Réseau Smeia

Rabat : Ryad Auto - Groupe Smeia 05 37 71 62 00
Fès : Smeia Fès 05 36 71 82 82
Oujda : Smeia Oujda 05 35 72 44 44
Tanger : Smeia Tanger 05 39 39 30/40
Marrakech : Smeia Marrakech 05 24 32 72 32/35
Agadir : Soutra 05 28 84 74 28/29

Les défis du système de santé au Maroc

Il est urgent de soigner la gouvernance !

Jaâfar Heikel

La réforme globale de la protection sociale dont la refonte du système de santé demandées par Sa Majesté le Roi du Maroc depuis Juillet 2018 est enfin sur les rails en espérant qu'elle soit mise en œuvre conformément au calendrier et surtout par rapport aux objectifs attendus. Je m'intéresserais dans cette réflexion uniquement à la couverture sanitaire universelle et non pas à la protection sociale dans toutes ses dimensions. Je rappelle l'historique qui est important dans le contexte actuel. La couverture médicale de base a été votée en 2002, mise en œuvre en 2005 pour la partie Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et en 2012 pour la partie Régime d'Assurance Médicale aux économiquement défavorisés (RAMED). 15 ans plus tard il y a des acquis à souligner parmi lesquels :

- Des millions de marocains pauvres ou vulnérables (Ramédistes) ont pu accéder à des services de santé publiques gratuitement et en particulier ont pu bénéficier de soins dans la limite des possibilités des structures de l'état et surtout ont bénéficié de la prise en charge des affections de longue durée/ affection longues et coûteuses (ALD/ALC)

privé et les organismes de prévoyance sociale (la tarification en vigueur depuis 2006 et qui devait être révisée tous les trois ans ne l'est toujours pas 15 ans plus tard) créant ainsi un fossé qui ne cesse de se creuser et aggravant le reste à charge pour le citoyen. En ce qui concerne les ressources humaines le ratio professionnels de santé/habitant sont en deça des normes de l'OMS puisqu'au lieu de 23 médecins/10000 habitants, le Maroc affiche seulement 7,1 médecins pour 10.000 habitants. A cet effet le projet inabouti de former 3300 médecins par an, a creusé le

déficit de 1500 médecins par an depuis 15 ans (1000 médecins en moins par an auxquels se rajoutent entre 500 à 600 départs à l'étranger) aboutissant aujourd'hui à un manque théorique de 25000 médecins et 50000 infirmiers et paramédicaux selon les projections. Néanmoins si l'on analyse la productivité des professionnels de santé actuels (voir les ratios de productivité de plusieurs structures de soins qui sont très faibles : taux d'occupation des lits, taux d'utilisation des blocs opératoires, nombre de consultations par médecin, nombre d'actes de chirurgie par chirurgien,

nombre de salles de soins disponibles etc.....), le besoin serait réduit de moitié. Le manque de professionnels de santé est quantitatif dans certaines régions et dans le secteur public certainement mais qu'il faudra mesurer avec les bons outils. Les besoins sont dans les zones sous médicalisées et pour les citoyens qui n'ont pas de couverture médicale adéquate. La réalité est la suivante qu'il faut que l'on assume et que l'on précise.

- La répartition des médecins du secteur public est inéquitable par l'état et les textes en vigueur (131-13 et 34-09) qui aggravent cette iniquité intra et interrégionale (Tableau 1 et 2)

- La répartition par l'état du personnel paramédical du secteur public est inéquitable et leur activité au sein du secteur privé aggrave cette iniquité (Tableau 3)

Tableau 3 : Répartition du personnel paramédical public selon la région (Source : MS-2019)

En terme de productivité du système de santé on constate pour certains paramètres :

- Que le taux de contact annuel par habitant est seulement de 0,6 (0,5 en milieu rural) et que le taux de contact annuel n'est que de 52% (Tableau 4)

- Le taux d'occupation des hôpitaux publics varie de 35 à 67% avec une moyenne de 62% ce qui signifie que près de 4 lit sur 10 sont vides ! (Tableau 5)

Tableau 5 : Activités des hôpitaux publics selon la région (Source : MS-2019)

- La productivité des chirurgiens varie de 103 à 230 interventions par an avec une moyenne de 166 interventions/ an correspondant à 1 intervention un jour sur deux. Quant aux médecins spécialistes ils font entre 460 à 1135 consultations par an avec une moyenne de 789/an ce qui correspond à 3,2 consultation par jour (Tableau 6)

Sans rentrer dans les détails relatifs aux moyens insuffisants octroyés pour que les médecins publics assurent leurs missions, ou encore mettre en exergue les délais de plusieurs mois pour certaines spécialités dans les structures publiques (ophtalmologie, cardiologie, cancérologie etc....), il y a des évidences suite à ces constats. Nous avons un problème de gouvernance de notre système de santé en matière de répartition des ressources humaines et matérielle et un sérieux défi de performance.

Dépenses de santé au Maroc

Bien que s'étant améliorée, la part des dépenses en santé supportée par les ménages reste catastrophique selon les derniers comptes nationaux de la santé (de 2018 publiés en 2020) puisqu'ils se situent à 59,7% (45,7% en dépenses directes et 14% en contribution à la couverture médicale de base). Cette charge qui devrait être selon l'OMS idéalement à 10% et maximum 25% des dépenses de santé est à mon avis le principal écueil de la CSU au Maroc. De même bien que le budget de la santé représente moins de 6% PIB, son taux d'exécution n'est que de 67% selon la cours des comptes.

Donc il y a un enjeu politique publique extrêmement important pour le contexte marocain et clairement une iniquité régionale dans l'utilisation des ressources et dans les dépenses de santé. Ainsi, le ratio dépenses de l'assurance maladie obligatoire rapportées à la population montre les écarts qu'il peut y avoir entre les douze régions du Maroc: Drâa-Tafilalet 383 dh par personne et la région de Casablanca-Settat à 1114dh. De même les dépenses hospitalières médicales ou chirurgicales par bénéficiaire de l'AMO, ou encore les dépenses par examen biologique ou d'imagerie médicale montrent des écarts importants entre les régions qui ne sont pas expliquées par les pathologies prises en charge, ou la moyenne d'âge des bénéficiaires. Le même exercice a été réalisé pour les médicaments et nous avons trouvé des variabilités importantes inter-régionales alors prix sont fixés par l'état. Par ailleurs le ratio du coût par pathologie chez les bénéficiaires de l'AMO, montre que pour certains maladies prioritaires le secteur public est 6 à 8 fois plus cher que le secteur privé (Tableau 6). En fait, l'analyse de cette iniquité régionale a permis de dégager cinq grandes tendances : les différences

Tableau 1 : Répartition des médecins publics selon le type d'établissement et la région (Source: MS-2019)

Région	Réseau Hospitalier (y compris RISUM) 8 385 (70,6%)			Réseau des Etablissements de Soins de Santé Primaires (RESSP) 3 308 (28,1%)			Réseau des Etablissements Médico-Sociaux (REMS) 155 (1,3%)			
	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Chirurgiens Dentistes	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Chirurgiens Dentistes	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Chirurgiens Dentistes	
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	120	395	11	16	267	23	20	5	3	0
Oriental	115	586	14	15	195	7	5	4	3	0
Fès-Meknès	154	1 176	8	21	351	92	23	10	5	11
Rabat-Salé-Kénitra	125	846	15	32	450	127	65	15	3	4
Béni Mellal-Khénifra	83	221	6	11	175	25	10	3	4	0
Casablanca-Settat	201	1 822	155	48	514	164	31	42	13	10
Marrakech-Safi	112	1 102	17	12	335	35	10	9	6	2
Drâa-Tafilalet	67	193	4	5	88	2	7	0	1	0
Sous-Massa	69	256	5	11	164	24	15	2	1	0
Guelmim-Oued Noun	34	108	4	4	34	1	3	0	1	0
Layoune-Sakia El Hamra	24	96	2	2	30	1	2	0	0	0
Edougha-Oued Edougha	13	45	1	0	10	1	2	0	0	0

Tableau 2 : Répartition des médecins privés généralistes et spécialistes selon la région (Source: MS-2019)

Région	Médecins Généralistes 4 624	Médecins Spécialistes 7 518	Total 12 142
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	147	386	943
Oriental	214	333	561
Fès-Meknès	415	696	1 115
Rabat-Salé-Kénitra	654	1 380	2 538
Béni Mellal-Khénifra	214	221	469
Casablanca-Settat	1 416	2 951	4 471
Marrakech-Safi	510	688	1 206
Drâa-Tafilalet	67	18	116
Sous-Massa	248	384	633
Guelmim-Oued Noun	18	9	37
Layoune-Sakia El Hamra	21	10	42
Edougha-Oued Edougha	1	1	11

Tableau 3 : Répartition du personnel paramédical public selon la région (Source : MS-2019)

Région	Réseau Hospitalier 19 520 (65,6%)			Réseau des Etablissements de Soins de Santé Primaires (RESSP) 9 799 (33,0%)			Réseau des Etablissements Médico-Sociaux (REMS) 419 (1,4%)		
	Soins infirmiers	Soins infirmiers	Autres profils	Soins infirmiers	Soins infirmiers	Autres profils	Soins infirmiers	Soins infirmiers	Autres profils
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 151	293	336	733	254	26	15	0	40
Oriental	1 252	191	416	562	181	24	11	0	51
Fès-Meknès	1 785	295	596	1 326	391	74	28	5	10
Rabat-Salé-Kénitra	2 347	252	791	798	254	48	11	2	15
Béni Mellal-Khénifra	677	133	231	656	150	34	6	0	10
Casablanca-Settat	2 504	292	708	930	161	45	23	1	42
Marrakech-Safi	1 914	202	429	955	297	36	21	0	54
Drâa-Tafilalet	460	126	182	440	161	15	2	0	16
Sous-Massa	716	154	211	682	234	26	6	0	25
Guelmim-Oued Noun	232	65	94	199	57	7	0	0	16
Layoune-Sakia El Hamra	330	38	96	182	13	2	0	0	0
Edougha-Oued Edougha	79	27	35	29	13	3	0	0	0

Il y a encore une majorité de marocains (68%) qui à tort ou à raison sont insatisfait de leur système de santé aussi bien public que privé mais pour des raisons différentes. Le RAMED a rendu service et sauvé des vies mais a créé également des frustrations, des doubles peines et n'a pas atteint les objectifs escomptés selon plusieurs déclarations gouvernementales et rapports d'institutions nationales. La couverture médicale de base dans sa mouture de 2002 n'a pas permis une adéquation optimale entre la demande, les besoins et l'offre de soins particulièrement pour les populations vulnérables et également pour le système de santé qui reste à plusieurs vitesses. En effet les hôpitaux se sont paupérisés car le segment de patientèle est aujourd'hui constitué à 75% de ramédistes ou de personnes sans couverture médicale, 26% de la patientèle des cliniques privées sont des ramédistes, 90% des dépenses de santé des assurés (AMO ou privés) dans les établissements de soins, se font dans le secteur privé. La tarification nationale de référence (TNR) est constamment objet d'incohérences et de tensions entre les professionnels de santé du secteur

Spécial FIN D'ANNÉE 2021

Tableau 4 : Taux de contact au des centres de santé selon la région (Source : MS-2019)

Région	Nombre moyen de consultations médicales (NC+AC) par habitant			Nombre moyen de prestations infirmières (NC+AC) par habitant			Taux de contact par consultations médicales (Nouveaux Cas) pour 100 habitants			Nombre moyen de consultations médicales (Nouveaux Cas) par enfant de moins de 5 ans		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	0,4	0,5	0,5	0,4	0,7	0,5	38,5	40,5	39,3	0,8	0,8	0,8
Oriental	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	53,5	50,4	52,5	1,4	1,0	1,2
Fès-Meknès	1,0	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	83,8	50,0	71,0	1,7	1,0	1,4
Rabat-Salé-Kénitra	0,8	0,5	0,8	0,8	0,7	0,7	86,0	42,2	59,1	1,5	0,6	1,2
Béni Mellal-Khénifra	0,4	0,6	0,5	0,4	0,9	0,7	31,5	47,4	39,4	0,5	0,7	0,6
Grand Casablanca-Settat	0,8	0,4	0,7	0,8	0,5	0,7	65,9	36,2	58,5	1,7	0,5	1,3
Marrakech-Safi	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	57,4	46,4	52,2	1,7	1,0	1,1
Drâa-Tafilalet	0,5	0,2	0,3	0,6	0,7	0,7	42,4	20,7	28,3	0,7	0,3	0,5
Souss-Massa	0,6	0,4	0,5	0,7	0,9	0,8	48,5	32,4	41,9	0,7	0,4	0,6
Guelmim-Oued Noun	0,7	0,5	0,6	1,1	1,0	1,1	50,9	39,6	47,2	0,7	0,6	0,7
Laayoune-Sakia El Hamra	0,5	0,3	0,5	0,8	1,1	0,8	37,8	25,5	37,1	0,6	1,1	0,6
Eddakhla-Oued Eddahab	0,7	0	0,5	0,9	0,1	0,7	44,2	0	34,3	0,9	0	0,8
National	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	58,8	41,2	52,0	1,3	0,7	1,0

Tableau 5 : Activités des hôpitaux publics selon la région (Source : MS-2019)

Région	Capacité litière fonctionnelle	Journées d'hospitalisation (jours)	Admissions	TOM (%)	DMS (jours)	IROT (%)	TROT (jours)
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	2 070	460 378	112 630	63,1	4,1	2,4	54,4
Oriental	1 934	388 743	92 612	57,6	4,2	3,1	47,9
Fès-Meknès	2 916	641 074	147 551	63,7	4,3	2,5	50,6
Rabat-Salé-Kénitra	3 748	880 699	154 123	67,4	5,7	2,8	41,1
Béni Mellal-Khénifra	1 211	279 505	72 244	65,0	3,9	2,1	59,7
Grand Casablanca-Settat	3 960	866 812	195 302	61,2	4,4	2,8	49,3
Marrakech-Safi	2 901	642 003	130 980	62,6	4,9	2,9	45,1
Drâa-Tafilalet	754	154 978	50 715	59,2	3,1	2,1	67,3
Souss-Massa	1 463	333 498	116 777	63,5	2,9	1,6	79,8
Guelmim-Oued Noun	262	38 348	15 075	41,1	2,5	3,6	57,3
Laayoune-Sakia El Hamra	393	47 399	16 204	35,0	2,9	5,4	41,2
Eddakhla-Oued Eddahab	80	10 798	4 582	37,0	2,4	4,0	57,3
National	21 692	4 744 235	1 108 795	62	4,0	2,6	51,0

Tableau 6 : Activités des spécialistes et chirurgiens des hôpitaux publics par région (Source : MS-2019)

Région	Nombre total d'interventions chirurgicales	Nombre d'interventions chirurgicales par médecin	Nombre total de consultations spécialisées externes	Nombre de consultations spécialisées externe par médecin
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	27 819	159	268 173	864
Oriental	26 938	230	289 841	681
Fès-Meknès	44 803	220	501 349	725
Rabat-Salé-Kénitra	50 815	103	563 273	756
Béni Mellal-Khénifra	15 582	175	194 957	1 135
Grand Casablanca-Settat	67 046	151	845 886	744
Marrakech-Safi	37 741	213	508 029	989
Drâa-Tafilalet	15 110	211	125 871	839
Souss-Massa	27 605	293	169 909	840
Guelmim-Oued Noun	3 425	103	49 675	607
Laayoune-Sakia El Hamra	5 348	146	46 327	637
Eddakhla-Oued Eddahab	1 857	93	16 178	460
National	324 089	166	3 579 468	789

de dépenses de santé sont inter-régionales mais également intra-régionales ; il y a des incohérences dans les dépenses de santé par « familles de soins » entre les régions ; pour plusieurs pathologies prioritaires les soins dans le secteur public sont plus dispendieux que dans le secteur privé et ce dans les régions où ce dernier est présent ; le reste à charge bien qu'estimé à près de 32% pour tous les bénéficiaires de l'AMO reste plus élevé par les utilisateurs des services privés et variable d'une région à l'autre ; les fonctionnaires de l'état dépendent plus que les salariés du privé indépendamment de la pathologie ou de la région.

Adéquation demande et offre de soins : le parcours de soins

L'adéquation besoin, demande et offre devrait être optimale mais ce n'est pas le cas car ce triptyque est dé-

balancé avec plus ou moins d'acuité selon les régions. Depuis la mise en place de l'AMO et particulièrement sa composante RAMED, l'état n'a pas réussi à adapter l'offre à la nouvelle demande de soins. Une des raisons à cela c'est la non compréhension (ou analyse opérationnelle) du parcours de soins du patient marocain (parcours de soins « stochastique »). Les modélisations mathématiques et la réalité du terrain montrent que l'on explique la réalité, que 49% des cas, voire 50% des cas. En fait une bonne partie du comportement d'utilisation des services de santé n'est pas modélisable parce que il y a beaucoup de choses qui ne s'expliquent pas rationnellement.

Nous avons analysé le parcours de soins à travers le territoire et l'on s'est aperçu que les deux principaux déterminants du choix de services de santé : était bien sûr la gravité perçue mais surtout la capacité de financement. Nous avons pu montrer que la couverture sanitaire universelle n'était pas le principal détermi-

nant de l'utilisation des services de santé mais d'autres facteurs vont jouer. De la même manière, nous avons essayé de voir s'il y a d'autres déterminants qui sont essentiellement sociaux et économiques qui jouent un rôle important dans l'utilisation des services de santé. La capacité de paiement des ménages ce qu'on appelle le « out of Pocket » détermine l'utilisation des services de santé de façon importante mais pas uniquement. La preuve en est que les principaux clients des cliniques privées ce sont les personnes qui ont l'AMO et non pas une assurance privée. Par ailleurs 26% de Ramedistes c'est-à-dire les populations les plus vulnérables utilisent quand-même les services d'une clinique privée alors qu'ils n'ont pas les moyens ce qui les poussent vers l'emprunt familial ou l'endettement. En fait, on s'est aperçu c'est qu'au niveau des différents territoires ou régions il y a des effets paradoxaux de la couverture sanitaire universelle qui est fondamentale pour notre pays. Les plus pauvres utilisent les services de santé publiques et appauvrissent les hôpitaux non préparés en terme de ressources à faire face à cet afflux massif de patientèle vulnérables (75% de la patientèle des hôpitaux publics). La classe moyenne et aisée se tourne dans 90% des cas vers le secteur privé et cela dans toutes les régions du pays. La situation étant plus sérieuse lorsque le secteur privé est peu développé dans les régions à la base défavorisées.

Au total, les défis qui attendent le système de santé marocain, sont liés au financement de la santé certes mais surtout à l'inadéquation besoin-demande-offre et à une gouvernance inefficace du système de santé

- Il faut repenser cette couverture sanitaire universelle à la lumière d'une offre qui est en adéquation avec les besoins et la demande mais au niveau des régions, parce que nous avons vu les différences importantes les iniquités infra et interrégionales.

- Il faut également tenir compte des déterminants épidémiologiques et de la compréhension de l'utilisation des services de santé au Maroc. On ne peut pas copier le modèle français ou le modèle allemand ou le modèle canadien. Il faut créer un modèle de financement de la CSU (Couverture sanitaire universelle) où la

totalité. Il faudra également repenser à l'unification des caisses d'assurance-maladie car nous avons probablement trop d'intervenants en matière de prévoyance sociale au Maroc avec une insuffisance de coordination, des prérogatives qui se chevauchent et une régulation peu optimale. Dans cette optique il faut redéfinir le rôle de l'agence de la régulation (ANAM) dans le cadre d'un partenariat avec une caisse unique nationale d'assurance maladie et de vieillesse. Il faut penser au parcours de soins utile et coordonné.

Conclusions

Au total si on veut repenser le système de santé au Maroc. Il faut le concevoir régional, pas selon la même philosophie que les agences régionales de la santé en France, mais plutôt selon une régionalisation à la marocaine avec un financement public obligatoire, une contribution des collectivités locales, un financement privé mais uniquement une contribution directe des ménages qui ne doit pas dépasser 25%. En conclusion il faut aussi beaucoup de courage politique parce que changer un système de santé, nécessite du courage politique.

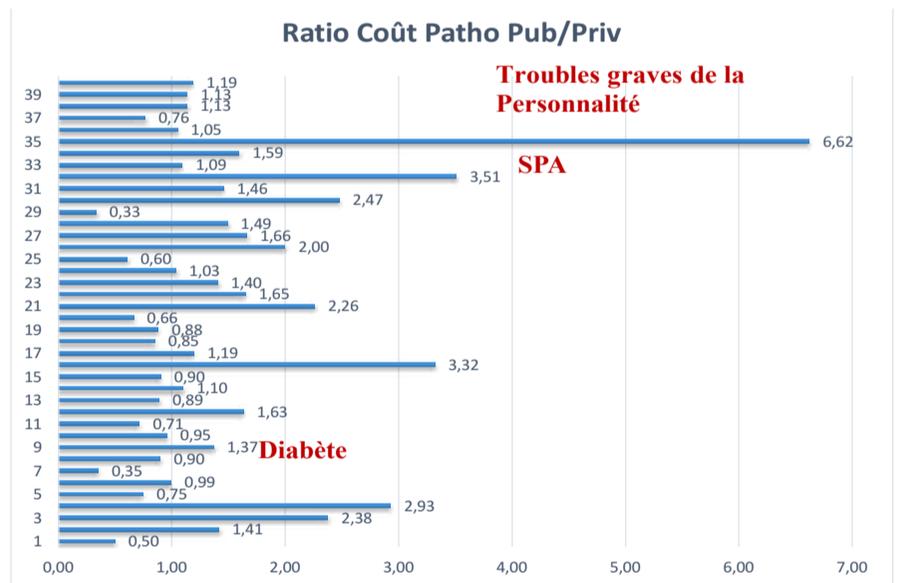
Je suis pour que l'Etat reste fort dans son rôle de régulateur, de concepteur, de garant du droit à la santé qu'assure la constitution mais avec plus d'équité sanitaire et plus d'accès aux soins.

Changer de paradigme veut dire que la voie de la couverture sanitaire universelle marocaine n'est pas spécialement la voie de la couverture sanitaire en France, n'est pas la voie de la couverture sanitaire en Allemagne, ou dans d'autres pays.

Cette voie qu'il faut absolument revoir dans le cadre d'un parcours de soins coordonné tenant compte des besoins locaux et des capacités socio-économiques et sanitaires de chaque région.

Le Maroc a besoin du RAMED et d'une couverture sanitaire universelle réelle. Mais il faut revoir sa mise en œuvre en termes d'accès total aux services de santé de qualité, abordables économiquement et efficaces.

Tableau 6 : Ratio Coût des pathologies entre les secteurs publics et privés AMO



« L'incertitude n'est plus qu'économique ou géopolitique, mais également sanitaire »

Enseignant-chercheur, directeur du groupe de Recherche en Géopolitique et Gééconomie de l'ESCA et membre du bureau politique du mouvement Maan, Nabil Adel analyse dans cet entretien l'état général du pays en 2021 tout en abordant ses perspectives économiques de 2022.

Propos recueillis par Jamil Manar

Le Canard Libéré : Depuis octobre 2021, le Maroc a un nouveau gouvernement issu des urnes qui ont chassé les islamistes du PJD du pouvoir. Pensez-vous que le nouvel exécutif dirigé par le RNI a, malgré toute sa bonne volonté, les coudées franches dans une conjoncture aussi difficile sur le plan économique et budgétaire ?

Nabil Adel : Les dernières élections marquent une triple rupture très intéressante à observer. D'abord, un calendrier électoral respecté dans une région en proie à l'instabilité et dans un contexte marqué par une crise sanitaire sans précédent. Ensuite, le Maroc est le seul pays dans la région où les islamistes sont arrivés au pouvoir par les urnes et l'ont quitté par les urnes, tout comme les socialistes avant eux. Dans d'autres expériences, il a fallu soit des coups d'État militaires, soit des guerres civiles sanglantes pour empêcher l'opposition d'exercer le pouvoir. Enfin, après plusieurs années d'émiettement du champ politique, nous avons une majorité claire composée de trois partis disposant de la légitimité populaire et d'un taux de participation relativement élevé. Ajoutons à cela une feuille de route bien tracée par le Nouveau modèle de développement (NMD).



Nabil Adel

Je pense que la majorité actuelle a tous les leviers entre les mains pour réussir.

Devant les vagues successives du Covid, il semble que cette épidémie soit devenue une donnée structurelle que les gouvernements du monde entier doivent intégrer désormais dans leurs prévisions. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, nous ne sortons d'une crise sanitaire liée à la Covid-19 que pour entrer dans une autre avec toutes les conséquences que cela provoque pour notre pays, en matière d'instabilité et d'incapacité des acteurs à se projeter dans le futur. Ce qui crée beaucoup d'incertitude dans les actes économiques majeurs, tels que l'investissement ou le recrutement. Désormais, nous sommes entrés dans une phase où l'incertitude n'est plus

qu'économique ou géopolitique, mais sanitaire. Alors que celle-ci touchait auparavant les pays les plus pauvres de la planète, aujourd'hui, elle frappe sans distinction et parfois plus durement les pays du nord que ceux du sud.

La crise sanitaire a impacté durement des pans entiers de l'économie nationale, principalement le transport aérien, le tourisme, les médias et l'événementiel. Pensez-vous que ces secteurs durement touchés ont la capacité de se refaire une santé en 2022 ?

Je ne le pense pas. D'abord, il faut stabiliser les conditions d'exploitation dans ces secteurs. Ce qui est loin d'être acquis aujourd'hui avec toutes les évolutions du virus. Ensuite, quand bien même, l'évolution serait au moins connue, faute d'être maîtrisée, il faudrait quelques années pour que ces secteurs puissent retrouver un rythme normal de production, à savoir celui de 2019.

Les finances publiques n'ont pas non plus été épargnées. Pour faire face à cette situation de crise sans précédent, les pouvoirs publics ont fait le choix de l'endettement et non de la planche à billets. Ne trouvez-vous pas que le Royaume appuie un peu trop sur l'accélérateur des sorties à l'international ?

Vous savez l'endettement est une forme de planche à billets. Certes on n'imprime pas de la monnaie fiduciaire (pièces et billets de banques), mais on favorise par une politique de taux historiquement faibles, la monnaie scripturale (celle créée par les banques commerciale), ce qui revient in fine au même. C'est plus de masse monétaire injectée dans le circuit économique.

Pour ce qui est de l'endettement externe, celui-ci a bondi de 5 points du PIB, en raison de la crise sanitaire (il est passé de 29,5% en 2019 à 34,4% en 2020). Cela aurait pu être pire. Il ne faut pas oublier que l'effort de solidarité dont ont fait preuve les Marocains, à travers le fonds Covid-19 a réduit considérablement les besoins de l'État de recourir aux marchés financiers pour financer les différents dispositifs de soutien tant aux ménages qu'entreprises. Ce qu'il faut redouter à mon sens est moins l'endettement public que privé. Les différentes initiatives de financement ont alourdi les trésoreries des entreprises dont certaines seront, dans les conditions actuelles de leurs secteurs, dans l'incapacité de rembourser les dettes qu'elles ont contractées. Elles devront soit demander des rallonges aux banques (ce qui fragilisera celles-ci), soit tout simplement mettre la clé sous la porte avec toutes les conséquences sociales que ce scénario implique.

Au-delà des dégâts colossaux provoqués par la crise sanitaire (destruction de la richesse, manques à gagner, chômage...), le Covid offre aussi des opportunités nouvelles pour les pays qui savent se positionner pour le monde d'après. Comment le Maroc peut-il selon vous tirer le meilleur parti de ce contexte exceptionnel ?

Il faut souligner que le Maroc s'est distingué parmi les pays ayant plutôt bien géré la crise, tant sur le plan sanitaire (vaccination record le situant parmi les pays les plus performants au monde en la matière) que sur le plan économique et social. De cette crise, plusieurs secteurs prometteurs ont émergé, tels que le numérique, la logistique et les services à la personne. En créant les infrastructures nécessaires et le cadre législatif ad hoc, notre pays peut se positionner confortablement sur ces secteurs.

Le Covid et ses conséquences ont agi aussi comme un révélateur des défaillances de plusieurs secteurs, notamment l'éducation et la santé. Vu comme ça, le Covid ne peut-il pas considéré comme une chance pour remédier aux défaillances et introduire plus d'efficacité dans les politiques publiques ?

S'il est vrai que nous n'avons pas besoin de la Covid-19 pour pointer les défaillances de ces secteurs, force est de constater que la crise sanitaire a accéléré « leur mise à nu ». Je pense que les pouvoirs publics sont désormais conscients de l'urgence d'une réelle réforme de la gouvernance publique dans les secteurs sociaux, en tant que préalable à toute politique de développement. D'ailleurs, le nouveau modèle de développement revient sur ces sujets et en souligne l'importance.

On a beaucoup parlé du Made in Morocco pendant cette crise...Le produire local, qui est le parent pauvre des stratégies gouvernementales depuis l'indépendance du pays, est-il facile à mettre en œuvre et quels en sont les prérequis ? Ne faut-il pas plutôt œuvrer pour favoriser l'émergence du Made by Morocco ?

Non absolument pas. Favoriser la production locale ne doit pas se faire

au détriment du pouvoir d'achat du consommateur. Je produis au Maroc quand je peux le faire à des conditions économiques raisonnables. Sinon, cela devient de la rente pour certaines entreprises que protège le marché local parce qu'elles sont incapables d'être plus compétitives.

Malheureusement, nous avons la mémoire courte. C'est cette politique d'import-substitution qui a conduit au PAS et surtout à une génération de retard industriel. Le Maroc n'a commencé à s'industrialiser qu'à la suite de son ouverture sur l'économie mondiale.

Aujourd'hui, tenir un discours et appliquer des politiques de la préférence nationale, risquerait d'envoyer un très mauvais message aux investisseurs et partenaires étrangers qui voient en notre pays l'une des meilleures plateformes de la région en matière d'investissement et d'export, grâce aux accords de libre-échange que nous avons signés avec des pays représentant plus de deux milliards de consommateurs.

De la crise pandémique naîtront de nouvelles alliances géostratégiques. Comment voyez-vous le positionnement du Royaume dans le nouveau monde qui se dessine ?

Je pense que la politique étrangère du royaume a toujours été très équilibrée en matière de partenariats. Et même si nous nous positionnons clairement dans le camp occidental, et de plus en plus dans sa composante atlantiste, nous ne nous aliéons pas pour autant les autres puissances établies comme la Chine et la Russie et gardons des relations apaisées avec les puissances montantes.

Nonobstant quelques incidents nés de la position ambiguë de certains pays sur l'intégrité territoriale du royaume, ce positionnement géopolitique est parfaitement cohérent avec les ambitions d'émergence économique de notre pays qui supposent des relations normales avec la majorité des pays.

La relance économique tant attendue n'est certainement pas pour 2022 malgré l'espoir immense qu'a fait naître la vaccination massive des populations. Combien d'années sont nécessaires pour que le monde se reconstruise sur des bases saines et solides ?

Au Maroc, l'année 2022 s'annonce sous de bons auspices avec une croissance prévue de plus 5%, ce qui nous permettra de dépasser légèrement le niveau de production de 2019. A partir de ce moment, et sous réserve d'une nouvelle rechute liée à un développement inattendu de la pandémie, nous pouvons dire que les conséquences de celle-ci sont effectivement derrière nous.

Elle nous a ralenti économiquement de deux années, mais a accéléré les mutations dans plusieurs secteurs qui peuvent constituer les leviers d'une solide croissance future.

Le Maroc n'a de cesse d'être confronté à une hostilité croissante de la part de son voisin algérien qui semble décidé à vouloir l'entraîner dans une aventure belliqueuse à seule fin de faire diversion. Croyez-vous à un scénario de guerre ?

Vous savez, en relations internationales, l'hypothèse qu'un conflit géopolitique se transforme en confrontation armée, fût-elle limitée, n'est jamais à exclure. La guerre n'est-elle pas la continuation de la politique par d'autres moyens ? Je pense que le Maroc se prépare activement à un tel scénario avec de nouvelles alliances géostratégiques et la modernisation de son arsenal militaire. La main tendue du Maroc n'exclut pas la préparation au pire, qui n'est jamais loin. Et le pire provient toujours de là où l'attend le moins.

Dans ce contexte régional très tendu à cause d'un régime algérien anachronique qui s'est entêté à refuser à plusieurs reprises la main tendue du Maroc, pensez-vous que l'intégration maghrébine est compromise à jamais ?

Nous aurions souhaité que nos relations de voisinage soient bâties sur les échanges économiques et l'intégration régionale, mais il n'en est rien malheureusement. La région du Maghreb est condamnée à être la région la moins intégrée de la planète. Dont acte ! Que faire ? Attendre le miracle que le comportement belliqueux d'un demi-siècle cesse comme par enchantement ou aller de l'avant et chercher de nouvelles zones de prospérité partagée ?

Les choses peuvent certes changer, mais en attendant nous creusons notre chemin. ●



نَشْر بَوَهَا مَعْرِيَّة



ice

ديبا ناسط in

Spécial FIN D'ANNÉE 2021

LE MONDE EN DESSINS

FRANCE:
LE GRAND REMPLACEMENT



LA FRANCE A RÉDUIT DE MOITIÉ
LES VISAS ACCORDÉS AUX ALGÉRIENS



QUI A TUÉ LES TROIS RESSORTISSANTS
ALGÉRIENS AU SAHARA OCCIDENTAL ?



L'ALGÉRIE VA MIEUX!



La crise des sous-marins - © Chappatte dans
@LeTemps, Genève - > chappatte.com/images/la-cris...



SOLIDARITÉ DE LA DIASPORA:
L'AMBASSADE D'ALGÉRIE
EN FRANCE FIXE DES CONDITIONS



FLAMBÉE DES PRIX



COVID-19
LA VACCINATION EN ALGÉRIE



LES ALGÉRIENS
APPELÉS AUX URNES

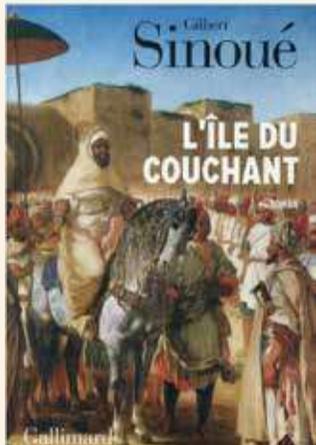


LA POLICE A TENTÉ D'EMPÊCHER
LES ÉTUDIANTS DE MANIFESTER



Spécial FIN D'ANNÉE 2021

L'île du couchant



« Si Dieu m'a donné le royaume, nul ne peut me l'ôter. »

L'homme qui prononce ces mots s'appelle Moulay Ismaïl. Il vient de monter sur le trône du Maroc et d'accéder aux titres suprêmes de sultan et de commandeur des croyants.

Durant son demi-siècle de règne, cet homme hors du commun réussit l'impossible : unifier son royaume et étendre son territoire. On le surnomme le Roi-Soleil marocain.

Le vent de Mogador est un florilège de nouvelles, de souvenirs et de fables. Les nouvelles s'inspirent de la réalité d'aujourd'hui et de demain. Le temps et l'espace s'ancrent dans la vraie vie tout en laissant des portes ouvertes à l'imaginaire et donc à la poésie. Si le lecteur ferme les yeux à la fin d'une nouvelle et qu'un sourire se dessine sur ses lèvres, c'est que l'objectif de l'auteur est atteint.

La promesse de Juliette

Une vérité est-elle toujours bonne à dire ? Pouvons-nous être nous-mêmes ? De quoi avons-nous besoin pour bien vivre ou pour avancer vers une idée du bonheur ? Comment donner un sens à notre travail et à notre repos ? Quel lien existe-t-il entre l'amour et la beauté ? Avec La promesse de Juliette, une heureuse succession de courts essais à la fois



simples et profonds, Mustapha Fahmi montre comment la littérature et la philosophie nous aident à nous comprendre et à lire le monde dans lequel nous vivons. Shakespearien de renommée internationale, l'auteur s'accompagne au fil des pages du roi Lear pour réfléchir à l'identité, la fragilité, la dignité et l'amour. On y croise aussi Kant et Kierkegaard, Arendt et Beauvoir, Rodin et Van Gogh, Berlioz et Prokofiev, Austen et Dante.

Le Vent de Mogador



Le vent de Mogador est un florilège de nouvelles, de souvenirs et de fables. Les nouvelles s'inspirent de la réalité d'aujourd'hui et de demain. Le temps et l'espace s'ancrent dans la vraie vie tout en laissant des portes ouvertes à l'imaginaire et donc à la poésie. Si le lecteur ferme les yeux à la fin d'une nouvelle et qu'un sourire se dessine sur ses lèvres, c'est que l'objectif de l'auteur est atteint.

Les souvenirs quant à eux sont une déambulation dans les rues et les quartiers de Fès, ville où l'auteur est né et a grandi. Les fables s'inspirent de celles de Jean de La Fontaine et traitent de sujets d'actualité comme l'immigration ou l'égalité des chances. Le fil conducteur est un certain regard sur le monde, regard où l'amour, la nostalgie et la dérision se mêlent

Lire, partager, offrir...



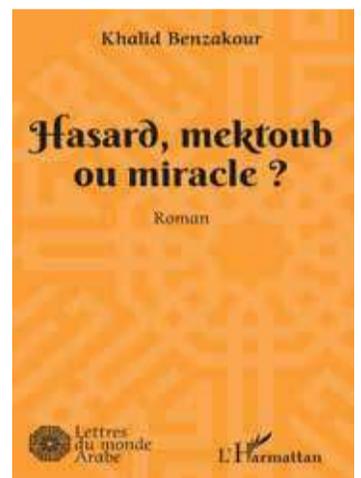
Plaidoyer pour les Arabes

En 1884, Gustave Le Bon écrivait : "Au point de vue des civilisations, bien peu de peuples ont dépassé les Arabes. "Du VIIe au XIIIe siècle, la civilisation arabe a été en avance sur toutes les autres, innovant dans tous les domaines. Mais, par ignorance, racisme ou ethnocentrisme, ces avancées sont aujourd'hui niées ou minimisées. Ainsi s'est creusé ce profond fossé entre l'Occident et les Arabes qui nourrit aujourd'hui la méfiance, le ressentiment et l'incompréhension réciproque. Dans ce plaidoyer vibrant et argumenté, Fouad Laroui tente de redonner à la civilisation arabe la place qui est la sienne, tout en demandant aux pays arabes de redevenir dignes de leur passé.

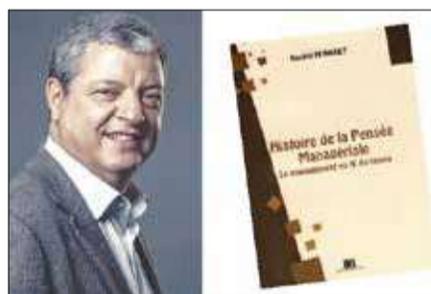
Hasard, Mektoub ou miracle

Hasard, mektoub ou miracle ? En 2015, Alia se rend en consultation avec son dossier médical chez un neurologue réputé de Casablanca afin de comprendre pourquoi ses maux qui la rongeaient depuis tant d'années ont soudain cessé. C'est dans la salle d'attente de ce cabinet médical qu'elle va voir sa douloureuse vie et celle de son père à laquelle elle est intimement liée, se dérouler. Le lecteur va alors voyager dans le Ma-

roc des années 1950 à nos jours et découvrir l'histoire peu commune d'Alia entre drames, déchirements, déceptions, trahisons mais aussi joie et amour. Le thème de la condition de la femme au Maroc est largement abordé dans ce roman. Du début à la fin, le lecteur n'en finira pas entre le présent et le passé d'Alia, narratrice de sa propre histoire du ventre de sa mère jusqu'à ses 63 ans.



Histoire de la pensée managériale



Ouvrage de 260 pages retrace l'histoire de la pensée managériale, il est composé de plusieurs chapitres. Le premier aborde les fondements et origines du management depuis la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-âge et la Renaissance. Le second est consacré quant à lui aux différentes écoles de la pensée managériale. La troisième partie, elle, fait découvrir au lecteur les penseurs les plus célèbres qui ont contribué à l'évolution de la pensée managériale.

Le droit de vivre, Une initiative citoyenne pour l'abolition de la peine de mort

Il s'agit d'un Beau-livre paru aux éditions la Croisée des chemins et publié à l'initiative de la Fondation Ajjal.

Selon un communiqué de la maison d'édition, cet ouvrage reproduit des textes originaux de trente-sept écrivains et intellectuels marocains partisans de l'abolition de la peine de mort. Enrichi d'images issues d'œuvres picturales de treize plasticiens renommés, dont Fatiha Zemmouri, Najia Mehadji et Abderrahim Yamou, ce Beau-livre a fait l'objet d'une présentation au public le 9 octobre à la Maison Denise Masson à Marrakech suivie d'un vernissage de son exposition qui se tiendra au Musée d'art et de culture à la ville ocre. Cette exposition et le livre, ajoute le communiqué de la maison d'éditions sont le fruit d'une initiative citoyenne initiée par Driss El Yazami, Younès Ajarraï et Mahi Binebine qui, « convaincus que la peine de mort est inhumaine, injuste et inefficace, ont voulu renforcer la dynamique abolitionniste en sollicitant des intellectuels et des plasticiens, faisant ainsi le pari de la culture comme moyen d'élargir la mobilisation pour l'abolition ».





Groupe
al omrane

www.alomrane.gov.ma



PLUS QU'UN LOGEMENT, UN CADRE DE VIE

Al Omrane, acteur public au service du développement territorial, d'un meilleur cadre de vie et d'un habitat de qualité pour tous.



Le Maigret DU CANARD



Conflit Telecom

Inwi sonne de nouveau à la porte de Maroc Telecom

Le troisième opérateur télécom s'est de nouveau tourné vers la justice pour réclamer à Maroc Telecom la bagatelle de 6,8 milliards de DH pour concurrence déloyale...

Jamil Manar

Le troisième opérateur télécom s'est de nouveau tourné vers la justice pour réclamer à Maroc Telecom la bagatelle de 6,8 milliards de DH pour concurrence déloyale...

Et voilà Inwi qui revient à la charge dans son conflit avec Maroc Telecom contre lequel il a récemment porté plainte auprès du tribunal de commerce de Rabat. Le plaignant lui réclame au titre du préjudice supposé subi quelque 6,8 milliards de DH. La première action judiciaire a été initiée par Inwi en 2018 pour abus de position dominante avec réclamation de dommages-intérêts d'un montant 5 milliards de DH.

Le motif de cette nouvelle action en justice ? Le sempiternel dossier conflictuel du partage de la boucle locale en cuivre pour le-

quel l'opérateur historique a déjà payé une amende correspondant à 10% de son chiffre d'affaires, soit la somme de 3,3 milliards de DH, versée au Trésor public après sa condamnation en février 2020 par l'ANRT dirigée alors Azeddine El Mountassir Billah.

Inwi accuse de nouveau Maroc Telecom de pratiques anticoncurrentielles sur un dossier censé être clos en relation qui plus avec l'ADSL, une technologie ringardisée par la fibre optique et la 5G en devenir. Le partage des infrastructures de Maroc Telecom, qui est l'opérateur historique, permettrait à la concurrence d'accéder, moyennant un loyer, à ses lignes téléphoniques en cuivre. Or, Maroc Telecom n'est pas opposé au principe du partage de ses infrastructures dont il détient la propriété. Ce que l'entreprise, devenue émiratie après sa cession en 2013 par le français Vivendi, conteste depuis le



Azeddine El Mountassir Billah, patron de Inwi.

début ce sont les tarifs de loyers jugés modiques que l'ANRT avait cherché à lui faire accepter. Et puis, au-delà de la dimension financière, Maroc Telecom, de par son statut de leader, nourrit une ambition plus large pour le secteur national des télécoms qui va au-delà du simple partage en contrepartie d'un loyer.

Investissements

C'est le sens de l'offre que le leader des télécoms a soumise à l'agence et que celle-ci, alors dirigée par Mountassir Billah devenu entre-temps président d'Inwi, a curieusement rejetée. Cette offre dresse une vision ambitieuse pour l'ensemble du secteur des télécoms national avec comme fil conducteur l'encouragement en vue de leur extension des investissements dans les installations haut débit.

Pour relever ce grand défi qui se trouve au cœur de la réduction de la fracture numérique et des inégalités des Marocains face aux nouvelles technologies, il faut évidemment plus qu'une utilisation passive des réseaux par la concurrence. En un mot, tous les opérateurs sont appelés à mettre la main à la poche pour contribuer au développement du secteur dans la perspective de la 5G qui apporte des débits plus importants qui ne peuvent que soutenir l'effort de digitalisation national. A l'heure du télétravail, des visioconférences et de l'école à distance... imposés par la crise sanitaire qui a fait exploser les usages et les besoins aussi bien des particuliers que des entreprises, les combats d'arrière-garde sont inutiles, voire contreproductifs...●

OMICRON : LES CAS SE MULTIPLIENT AU MAROC

IL EST ENTRÉ PAR OÙ LE OMICRON PUISQU'ON A FERMÉ LES FRONTIÈRES NATIONALES ?

JE CROIS QUE C'EST UN VARIANT CLANDESTIN....





Bec et ANGLE



L'entretien - à peine- fictif de la semaine

Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar

L'USFP est mort, vive Lachgar !

Une équipe du Canard a été reçue par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, dans son bureau orné de ses seuls portraits.

Vous avez décidé à la surprise des militants de briguer un troisième mandat à la tête de l'USFP. Vive le changement ?

Le changement c'est moi. Le sang neuf c'est moi. C'est pour cela que j'ai fait voter le changement des statuts pour que je puisse infliger un troisième mandat sympathique à mes camarades. Et puis, j'ai eu suffisamment de temps pour faire le vide autour de moi. Résultat : L'USFP ne trouvera pas de meilleur patron. Je suis son avenir sombre et incertain, celui qui a tous les moyens pour le conduire vers de nouveaux lendemains qui déchantent.

Mais deux mandats c'est largement suffisant. Il faut passer la main, non ? **Passer la main à qui ? Il faut que mon successeur éventuel mérite ma place confortable et ce profil, à part quelques dinosaures fatigués, est inexistant à l'USFP. Et puis, connaissez-vous un chef**

marocain et arabe qui abandonne la chefferie de son plein gré ? Dans notre culture, on n'abandonne le pouvoir que si on est viré, renversé ou mort. Pourquoi voulez-vous que je sois l'exception ?

Donc, vous tenez à un troisième mandat envers et contre tous ?

Oui, je compte me porter candidat pour défendre mon poste que bien des rivaux convoitent. Personnellement, je ne vois pas parmi mes rivaux quelqu'un qui soit capable de me déboulonner. Ils ne font pas le poids....

Le poids politique ou physique ?

Arrêtez vos sous-entendus irrévérrencieux ! Auriez-vous oublié que vous interviewez un monument du socialisme à la sauce tomate marocaine ? Un peu de



respect s'il vous plaît.

Vous semblez certain de votre victoire à l'issue du prochain congrès prévu le 28 janvier...

Bien sûr. Il ne faut pas oublier que l'appareil du parti avec toutes ses organisations parallèles et une bonne partie de ses élus sont de mon côté. En un mot, j'ai tout verrouillé. C'est une compétition démocratique de façade qui s'annonce. Mais l'essentiel c'est de participer à la course perdue d'avance pour la chefferie.

Nombre de personnalités USFP comme Réda Chami vous accusent d'avoir organisé la régression du parti qui a abandonné ses idéaux. Qu'en pensez-vous

M. Réda Chami ferait mieux de se taire en s'occupant de sa planque bien rémunérée qu'il doit à l'USFP qui ne trouve pas

grâce à ses yeux. Mes contemporains qui dénoncent mon désir ardent de troisième mandat manquent d'éducation politique.

Vous avez tout fait pour que l'USFP soit accepté dans le gouvernement Akhannouch mais en vain...

Hélas, Akhannouch pour lequel j'ai beaucoup d'estime nous a expédiés dans l'opposition, refusant de donner suite à mes appels de mendicité politique. Effectivement, j'ai tout tenté pour que l'USFP obtienne quelques strapontins. En vain. Dans ce dossier essentiel pour notre survie partisane, j'ai fait preuve d'un militantisme admirable, démentant les allégations de ceux qui prétendent que le patron que je suis a cessé de militer pour le bien du socialisme marocain. ●

Propos recueillis par Saliha Toumi

Le maillot de la haine

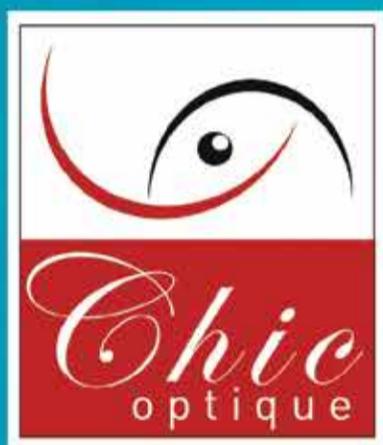
La Coupe arabe a été remportée par des Amazighs ! Non, je ne voudrais pas revenir sur le sempiternel débat identitaire maghrébin consistant à s'interroger chaque matin sur notre identité profonde ! Il n'empêche que les Arabes du Machrek continuent à nous regarder de haut en acceptant la participation des « frères » nord-africains du bout des godasses ! La finale fut donc 100 % amazigh au grand dam des tenants d'un panarabisme exalté et anachronique... Je propose, en ce qui me concerne, de changer le nom de cette compétition à connotation ethnique pour ne pas dire raciste ! Imaginez le tollé qu'aurait provoqué l'organisation d'une coupe slave ou pangermanique ? Au mieux, on pourrait la qualifier de coupe des pays arabophones, puisque l'arabe est effectivement la langue officielle de l'ensemble de ces pays à défaut d'en être toujours la langue maternelle ! Bref, tout est bien qui finit bien... Enfin, pas pour le Maroc qui, sans démeriter, a vu son parcours se terminer prématurément...face à son meilleur ennemi ! Ammouta a préféré rester sur place suite à son recrutement par une équipe locale... On ne lui en veut pas, son équipe ayant pratiqué un football fair-play et rigoureux mais la chance lui a fait défaut ! Et merci de ne pas ajouter une pièce dans la machine ! Le Qatar, quant à lui, a pu démontrer la qualité de ses infrastructures et sa capacité à organiser dans les meilleures conditions une compétition d'envergure... Un beau galop d'entraînement en prévision de la coupe du Monde 2022 ! Comme prévu, le généralissime en chef algérien a pu exhiber la coupe tant convoitée et se faire photographier au milieu de ses courtisans, en arborant un large sourire, tel un enfant qui vient de recevoir son cadeau de

Noël ! Il faut dire que les occasions de faire la fête sont si rares par les temps qui courent pour les membres de la junte au pouvoir... Les observateurs internationaux n'ont d'ailleurs pas manqué de relever l'incongruité de la scène où un chef d'état-major brandit un trophée d'une compétition sportive comme s'il s'agissait d'un haut fait d'armes... On se serait cru au Chili du temps de Pinochet ! Tout est bien qui finit bien ? Pas vraiment ! Un journaliste algérien a commis un geste plein de haine et de ressentiment devant des millions de téléspectateurs arabes... Et amazighs ! Il a cru bon d'offrir à chacun de ses collègues un maillot de la sélection nationale algérienne estampillé en son nom... Un geste qui aurait pu être particulièrement apprécié si l'intéressé n'était pas tombé dans le piège de la politisation puérile du sport en excluant le journaliste marocain ... Lequel a d'ailleurs réagi très dignement, comme c'est toujours le cas de nos compatriotes à chaque provocation puérile de nos voisins de l'Est... Mais la réponse est venue d'ailleurs... Du représentant omanais, en l'occurrence, qui a failli s'étouffer d'indignation devant un geste aussi mesquin, affirmant haut et fort que la générosité arabe n'exclut jamais un des participants... Le journaliste algérien, qui a montré le vrai visage de son pays au public arabe, a vécu là un grand moment de solitude... Last but not least, il aurait été viré de la chaîne qatarie où il sévissait suite à ce comportement indigne des traditions...tant arabes qu'amazighs et qui va à l'encontre de l'esprit sportif ! La presse aux ordres en Algérie l'attend à bras ouverts et gageons qu'il y sera décoré pour cette action d'éclat qui en dit long sur la mentalité algérienne ! ●

N. Tallal

Retour de l'indemnité forfaitaire dans le tourisme

La Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) a annoncé, vendredi 17 décembre, l'offre d'une indemnité forfaitaire au profit des salariés et stagiaires de plusieurs acteurs exerçant dans certains sous-secteurs du tourisme, et qui ont été impactés par la pandémie «Covid-19». Sont concernés les salariés des établissements d'hébergement classés, des agences de voyages agréées par l'autorité gouvernementale en charge du tourisme, du transport touristique pour les personnes autorisées par l'autorité gouvernementale en charge du transport, et des entreprises d'intérim ayant des contrats avec les employeurs des sous-secteurs du tourisme précités, signés avant fin février 2020, précise la Caisse nationale dans un communiqué. A condition que leur situation soit régularisée et que leurs documents de travail soient renouvelés avant le 31 décembre 2021, ajoute la même source. Les déclarations des salariés et stagiaires doivent être faites via le portail covid19.cnss.ma pour les mois de septembre, octobre et novembre 2021, entre le 17 décembre 2021 et le 3 janvier 2022. ●



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma



USA : ces frappes aériennes criminelles...

Des chiffres effrayants basés sur le nombre de frappes aériennes américaines déclarées qui mettent en évidence le coût humain de 20 ans de « guerre contre le terrorisme ». Les drones et les frappes aériennes américains ont tué au moins 22 000 civils - et peut-être jusqu'à 48 000 - depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001, selon une nouvelle analyse publiée par le groupe de surveillance des dommages causés aux civils Airwars qui a coïncidé avec le 20e anniversaire des attentats du 11 septembre et du retrait total des forces américaines d'Afghanistan.

Cette enquête, fondée sur l'affirmation de l'armée américaine selon laquelle elle a mené près de 100.000 frappes aériennes depuis 2001, constitue une tentative d'estimation du nombre de civils tués au cours des multiples conflits qui ont constitué des aspects de la « guerre contre le terrorisme ». Les chiffres, révélés juste avant le 20e anniversaire du 11 septembre, sont publiés alors que le président américain, Joe Biden, a promis de mettre fin aux « guerres éternelles » qui ont marqué les deux dernières décennies, et avec le retrait des troupes américaines d'Afghanistan. Depuis son entrée en fonction, Joe Biden a réduit la dépendance des États-Unis à l'égard des frappes aériennes, dans le cadre d'une révision officielle de la politique américaine en matière de drones, et s'est retiré d'un grand nombre des interventions à l'étranger qui ont marqué le mandat de ses trois prédécesseurs, George W. Bush, Barack Obama et Donald Trump, depuis les attaques d'Al-Qaïda contre les États-Unis en 2001. En englobant les attaques contre l'État islamique en Syrie, les conflits en Irak et en Afghanistan, ainsi que les frappes contre les groupes islamistes militants et terroristes au Yémen, en Somalie, au Pakistan et en Libye, les États-Unis ont déclaré avoir mené au moins 91 340 frappes en 20 ans - dont 9 000 contre l'État islamique, selon le rapport d'Airwars. Sur la base de ce total, Airwars a calculé que « les actions américaines ont probablement tué au moins



Les drones et les frappes aériennes américains ont tué au moins 22 000 civils - et peut-être jusqu'à 48 000.

22 679 civils, ce nombre pouvant monter jusqu'à 48 308 ». Selon les recherches du groupe, l'année la plus meurtrière au cours des deux dernières décennies pour victimes civiles des frappes aériennes américaines a été 2003, où un minimum de 5 529 civils auraient été tués, presque tous pendant l'invasion de l'Irak cette année-là. L'année la plus meurtrière suivante a été 2017, où au moins 4 931 civils ont probablement été tués, la grande majorité lors des bombardements de la coalition en Irak et en Syrie. Cependant, en se basant sur les estimations maximales, 2017 apparaît comme la pire année pour les civils, avec jusqu'à 19 623 tués, presque tous dans la campagne de bombardement contre Daesh.

Le bilan des frappes aériennes américaines - dont le groupe admet qu'il est imprécis - est à comparer aux 387 000 civils qui auraient été tués par toutes les parties pendant la guerre contre le terrorisme, selon les travaux réalisés par le programme sur les coûts de la guerre de l'université Brown. La question des victimes civiles des frappes aériennes occidentales et des autres activités militaires menées dans le cadre de la guerre contre le terrorisme a toujours été très contestée, les États-Unis et leurs alliés insistant sur le fait que des efforts considérables ont été déployés pour réduire au minimum le nombre de morts et de blessés parmi les civils. Et malgré le large éventail d'opérations qui ont englobé la guerre contre le terrorisme, les États-Unis - selon une déclaration publiée par le Pentagone - n'ont jamais cherché à calculer le nombre total de décès de civils imputables aux actions menées sous leur égide. Dans un courriel adressé à Airwars, le Central Command (Centcom) du Pentagone a répondu qu'il ne disposait pas d'informations sur le nombre total de civils tués par des frappes aériennes. « L'information que vous demandez n'est pas immédiatement disponible dans notre bureau car elle s'étend sur plusieurs opérations/campagnes sur une période de 18 à 20 ans », a déclaré Centcom. ●

L'ancien président Zuma sommé de retourner en taule

La Haute Cour d'Afrique du Sud a ordonné à l'ancien président Jacob Zuma de retourner en prison, après avoir annulé une décision antérieure de le libérer sous condition médicale, selon un jugement rendu mercredi 15 décembre. L'homme de 79 ans a commencé à bénéficier d'une libération conditionnelle médicale en septembre et purge une peine de 15 mois pour outrage à la justice, après avoir ignoré les instructions de participer à une enquête sur la corruption. Le même mois, la plus haute juridiction sud-africaine a rejeté une demande de Zuma visant à annuler la sentence. Les procédures judiciaires engagées contre lui pour corruption présumée pendant ses neuf années de règne sont largement considérées comme un test de la capacité de l'Afrique du Sud post-apartheid à faire respecter l'État de droit, en particulier contre les personnes puissantes et bien connectées. Zuma s'est rendu le 7 juillet pour commencer sa peine de prison, déclenchant les pires violences que l'Afrique du Sud ait connues depuis des années, ses partisans en colère étant descendus dans la rue. Les manifestations se sont transformées en pillages et en un déferlement de colère contre les difficultés et les inégalités qui persistent en Afrique du Sud, 27 ans après la fin de l'apartheid. Plus de 300 personnes ont été tuées et des milliers d'entreprises ont été pillées et rasées. Le



Jacob Zuma, ex président sud-africain.

conseil juridique de Zuma fait appel de la dernière décision de justice, a déclaré sa fondation.

« Le jugement est clairement erroné et il y a de fortes chances qu'un tribunal supérieur parvienne à une conclusion totalement différente », a écrit la Fondation Zuma sur Twitter.

Le département des services correctionnels a déclaré qu'il étudiait le jugement et qu'il ferait une annonce ultérieurement.

La présidence de Zuma, de 2009 à 2018, a été entachée de nombreuses allégations de corruption et d'actes répréhensibles. Il fait l'objet d'un autre procès pour corruption lié à son limogeage en tant que vice-président

en 2005, lorsqu'il a été impliqué dans un contrat d'armement gouvernemental de 2 milliards de dollars. Ce procès contre Zuma, qui est bloqué depuis de nombreuses années, pour de multiples chefs d'accusation dont la corruption, le racket et le blanchiment d'argent, devrait se poursuivre l'année prochaine. Zuma nie avoir commis des actes répréhensibles dans tous les cas et se dit victime d'une chasse aux sorcières politique destinée à marginaliser sa faction au sein du Congrès national africain, le parti au pouvoir. ●

Taubira, or not Taubira, une possible candidature qui dérange

La gauche française ou du moins ce qu'il en reste n'avait pas besoin d'une candidature supplémentaire à la présidentielle, tellement les noms déjà déclarés pour la course au palais sont autant nombreux que divisés. Si la droite a réussi à s'unir autour d'une seule candidate au terme de deux tours d'une primaire archi-médiatisée, la gauche, elle, peine à opter pour le candidat unique. A part la candidate officielle de la gauche classique, la mairesse de Paris Anne Hidalgo, créditée depuis des semaines de 5 % de voix au premier tour de la présidentielle 2022, personne ne veut d'une primaire à gauche, ni le candidat des Verts Yanick Jadot, ni le chef de la France insoumise Jean-Luc Mélenchon pour ne citer que ces deux-là. On attendait un rebondissement, il est arrivé ! Christiane Taubira sort du bois et fait irruption dans la berge-

rie gauchiste. Elle a dit vendredi 17 décembre « envisager » sa candidature à l'Élysée, « donnant rendez-vous à la mi-janvier » à ses sympathisants, pour répondre à « l'impasse » d'une gauche plus que jamais divisée. « J'envisage d'être candidate à l'élection présidentielle », a déclaré l'ancienne ministre de la Justice de François Hollande, 69 ans, dans une vidéo de trois minutes diffusée sur les réseaux sociaux. « Je ne serai pas une candidate de plus », a-t-elle toutefois affirmé, assurant vouloir « mettre toutes (ses) forces dans les dernières chances de l'union », à l'heure où la gauche est éparpillée entre plusieurs candidatures, pour un faible total d'environ 25% des intentions de vote au premier tour.

Alors Taubira, or not Taubira. May be, on verra ! ●



Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar
Abdelkarim Chankou
Saliha Toumi
Ahmed Zoubair

CARICATURES

Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine
Chaïmaa El Omari Naïb

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Can'Art et CULTURE



« Le cheval, trésor du Maroc »

Les passionnés du monde du cheval seront ravis d'avoir entre les mains en cette fin d'année un beau livre sur la tradition équestre au Maroc. « Le cheval, trésor du Maroc » est l'intitulé du nouvel ouvrage de l'historienne Marie-Pascale Rauzier, paru aux éditions Langages du Sud, sur le patrimoine équin marocain, une parution qui tombe à point nommé puisqu'elle coïncide avec l'inscription de la Tbourida (Fantasia) dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

« Réalisé par Langages du Sud en partenariat avec la Société Royale d'Encouragement du cheval - SOREC -, cet ouvrage est une véritable immersion dans l'univers du cheval », informe la maison d'édition dans un communiqué.

À travers la magie des mots, la fascination des images et l'émotion des moments partagés, cet ouvrage plonge le lecteur dans le monde du cheval au Maroc. Héritage, Haras, Tbourida, Dialogue, chacune des 10 thématiques du livre est un univers en soi, qui éveille des sensations et invite à se laisser transporter dans



le monde équin pour mieux le comprendre. « Le cheval, trésor du Maroc » fait honneur au partage, à la passion, à l'amitié, au patrimoine et à l'héritage, autant de mots pour rendre hommage à un compagnon hors pair qui traverse l'histoire d'hier et d'aujourd'hui.

« Avec la parution de cet ouvrage 'Le cheval, trésor du Maroc', La SOREC et Langages du Sud célèbrent ce patrimoine et valorisent la place du cheval dans le Royaume, son héritage et son rapport particulier avec l'histoire » a conclu la même source. ●

« Les Éternels » banni dans plusieurs pays arabes



« Les Éternels », film de la chinoise Chloe Zhao qui a remporté le 25 mai dernier l'Oscar de la meilleure réalisatrice pour « Nomadland », long métrage également sacré meilleur film, non seulement a été boudé en Chine, son pays de nais-

sance, mais il a été banni dans nombre de pays arabes en plus. Le premier baiser d'un couple de même sexe dans le dernier film de Marvel Studios serait à l'origine de cette censure en Arabie Saoudite, au Qatar et au Koweït mais aussi d'autres pays d'Europe et d'Asie, selon The Hollywood Reporter.

Dans le film de Chloe Zhao, le personnage Phastos, incarné Brian Tyree Henry, l'un des héros titulaires du film, inventeur d'armes et expert en technologie, est homosexuel et partage un baiser avec son mari Ben (joué par Haaz Sleiman). C'est la première fois qu'un couple de même sexe est représenté dans un film Marvel. Sur le site Internet de l'Univers cinématographique Marvel (MCU), les censeurs locaux ont demandé des modifications que Disney n'était pas prêt à faire. Le film devait sortir dans les pays du Golfe le 11 novembre. Sa sortie est toujours prévue aux Émirats arabes unis.

Écrit par Zhao, Ryan Firpo et Kaz Firpo, Les Eternels présente un nouveau groupe de super-héros, les Eternels titulaires, qui vivent en secret sur terre depuis 7 000 ans. Créés par des entités appelées Celestials, ils ont été chargés de protéger la terre des Déviants, leurs homologues difformes et maléfiques. Les Déviants est le nom d'une espèce de fiction évoluant dans l'univers Marvel de la maison d'édition Marvel Comics.

Les Eternels met en scène un grand nombre d'acteurs : Richard Madden, Kumail Nanjiani, Salma Hayek, Angelina Jolie, Gemma Chan, Lia McHugh, Lauren Ridloff, Barry Keoghan, Don Lee, Gil Birmingham, Harish Patel et Kit Harington...

Malgré cela le film n'a pas été du goût des critiques. Il a obtenu un score décevant de 51 % sur Rotten Tomatoes, un site d'agrégation de critiques. Au terme de 255 commentaires, le consensus critique sur Rotten Tomatoes déclare : « Une épopée ambitieuse de super-héros qui monte plus souvent qu'elle ne force, Éternels emmène le MCU dans de nouvelles directions intrigantes – et parfois déroutantes. »

De nombreux critiques ont ainsi félicité la réalisatrice pour avoir emmené son film dans un domaine différent de celui de ses prédécesseurs à l'emporte-pièce.

Beaucoup ont dit qu'il s'agissait d'une épopée très axée sur l'intrigue qui dure plus de deux heures et demie, et qu'elle donnait la priorité à l'origine et au développement des personnages par rapport aux scènes d'action à fort impact.

Cassie da Costa de Vanity Fair a écrit : « Des visuels au choix musical, il y a un manque de style ici qui n'est accentué que par le refus du film de se concentrer. » Autant de bons points gâchés par un baiser gay qui privera Marvel de substantielles recettes dans les pays qui ont censuré son film. ●

Les lauréats du Prix du Maroc du Livre 2021 dévoilés



Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la culture) a dévoilé samedi 18 décembre la liste des vainqueurs du Prix du Maroc du livre pour l'édition 2021. Ainsi, dans la catégorie Poésie, le Prix a été décerné ex aequo à Mohamed Ali Rabaoui et Rachid El Moumni, indique le ministère dans un communiqué.

Le Prix de la Narration est revenu à Ismail Ghazali pour son roman « Les chats de l'archipel », publié aux éditions Méditerranée (Milan, 2020), alors que le « Prix des sciences humaines » a été attribué ex aequo à Boubkar Bouhadi pour son ouvrage « Le Maroc et la guerre civile espagnole 1936-1939 » publié aux Éditions Bab El Hikma (Tétouan, 2020) et Yahya El Yahyaoui, pour le livre « Écosystème des données numériques », des Éditions Spinal (Paris, 2020). Quant au « Prix des sciences sociales », il a été décerné ex aequo à Yahya Ben El Walid pour son livre « Où sont les intellectuels arabes ? Contextes et représentations », publié aux Éditions Azmina (Amman, 2020), et à Idriss Mak-

boul pour son ouvrage « L'homme, l'urbanisme et la langue, un message de la détérioration des modules dans la ville arabe » publié par le Centre arabe de recherche et d'études politiques (Beirut, 2020). Le « Prix des études littéraires, artistiques et linguistiques » a quant à lui été remporté par Nizar Tajditi tandis que le « Prix de la traduction » a été partagé par Ahmed Bouhassan et Mohammed El-Jarti.

Le prix des études dans le domaine de la culture amazighe, il a été attribué à Khalid Ansar pour son ouvrage « Sibilants in Amazigh » publié par la maison d'édition Okad (Rabat, 2020), alors que le prix de la création littéraire amazighe a été décerné ex-aequo à Hassan Oubrahim pour son roman « Titbirin Tihrad » (les pigeons nus) publié à Tira Éditions (Agadir, 2020) et à Taieb Amkroud pour son recueil « Arokal » (Braise sous les cendres) édité par l'imprimerie centrale de Souss (Aït Melloul, 2020). Le jury a décidé de ne pas attribuer cette année le prix du livre dédié à l'enfant et aux jeunes. ●

Des œuvres de 7 pionniers de la peinture marocaine à l'Espace CDG

Jusqu'au 30 mars 2022, le public est invité à visiter l'exposition « Le Jardin d'Éden » (ou la vision d'une société idéalisée) à l'Espace Expressions CDG à Rabat. Une collection exceptionnelle rassemblant les œuvres des regrettés Mohamed Ben Allal, Moulay Ahmed Drissi, Fatima Hassan El Farrouj, Hassan El Glaoui, Boujemâa Lakhdar, Ahmed Louardiri et Abbès Saladi. Ce septuor, comme le souligne à juste titre le président de la Fondation CDG, Abdelatif Zaghoun, « ont grandement contribué à



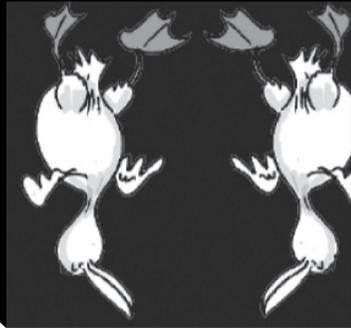
l'écriture de l'histoire de l'art de notre pays ». « Ces artistes qualifiés en leurs temps parfois de "naïfs" méritent aujourd'hui une autre relecture intellectuelle et ne sauraient plus être associés à une quelconque désignation qui réduirait de leur talent », ajoute-t-il. Cette prestation est un hommage bien mérité pour ces pionniers de l'univers pictural marocain, dont l'expression artistique a donné naissance à des travaux très singuliers. « Ce qui réunit ces artistes c'est leur désir de donner à voir un monde idéal ou l'homme vivrait en symbiose avec la nature et en paix avec ses préceptes. « Le Jardin d'Éden », tel que décrit dans les textes religieux et certains contes populaires, semble avoir nourri leur imaginaire avant que chacun d'eux ne le traduise à sa façon, en prenant appui sur son propre environnement et quotidien », indique la directrice générale de la Fondation CDG, Dina Naciri. D'ailleurs, leur quête picturale a su puiser dans un patrimoine oral et une mémoire commune pour évoquer le « vivre ensemble » de notre pays, auquel les Marocains restent toujours attachés. ●



Et Batati ET BATATA



Bizarre



Faux billet, merde !

La ville de Châlons-en-Champagne lance (département de la Marne, France) des faux billets de banque pour alerter sur le non-ramassage des crottes de chien. L'opération a permis de voir certains propriétaires de chiens se baisser pour ramasser... un faux billet de dix euros avec un message de sensibilisation. « Si vous êtes capable de vous baisser pour ramasser ce (faux) billet, alors vous l'êtes aussi pour ramasser les crottes de votre chien. » « Qui n'a jamais mis un pied dedans ? Une crotte de chien sous son pied, ce n'est jamais agréable. De nombreuses villes luttent pour que les propriétaires ramassent les déjections canines. Comme Strasbourg avec ses panneaux aux slogans « Et ici ? c'est qui qui ramasse la crotte à Kiki ? » Faux billet, merde ! ●

Des chameaux botoxés hors-jeu !

Un concours de beauté pour chameaux, en Arabie saoudite, a été récemment au centre de la polémique. « Quarante-trois chameaux ont été disqualifiés pour tricherie », a rapporté jeudi 9 décembre l'agence de presse saoudienne SPA. Ces camélidés avaient subi des injections... de Botox. Avec des prix allant jusqu'à 66 millions de dollars (58,5 millions d'euros), le festival du roi Abdelaziz, rendez-vous annuel ancré dans la tradition bédouine, accueille des éleveurs venant de tout le Golfe. La forme et la taille des lèvres, du cou et de la bosse sont les principaux critères de beauté pour départager les chameaux lors de l'événement, qui se tient jusqu'à la mi-janvier dans un désert au nord-est de Riyad. Mais des dizaines de chameaux ont donc été éliminés après avoir reçu des injections de Botox. La tricherie a été détectée à la suite de l'examen physique et médical des chameaux, notamment lors de leur passage aux rayons X. ●

Un passager culotté

Un passager a été expulsé d'un avion pour avoir porté un string en guise de masque ! Le passager culotté d'un vol United Airlines qui portait un string rouge sur le visage en guise de masque a été contraint de débarquer avant le décollage à l'aéroport de Fort Lauderdale, en Floride (Etats-Unis), mercredi 15 décembre. Une vidéo de l'incident montre l'équipage l'informer qu'il ne pourra pas rester à bord de l'appareil s'il conserve son string sur le visage. Après discussion, l'homme finit par quitter son siège, résigné. L'homme de 38 ans a expliqué le lendemain à la chaîne locale NBC2 avoir voulu démontrer l'« absurdité » de la règle obligeant à porter un masque pour se protéger contre le Covid-19 à bord des avions tout en autorisant les passagers à les retirer pour boire et manger. Il n'a pas tort. Surtout que l'on baisse aussi son string pour faire pipi ou... ●



Rigolard



*Sont fous ces Irlandais !

Seamus O Brian a été élu « Irlandais le plus intelligent » pour la 3e année consécutive. Il a même participé à des émissions TV tant sa culture est grande. On lui suggère alors de participer au show de « Questions pour un Champion » de la BBC.

Seamus participe aux sélections, et il est retenu pour participer au jeu. Pendant la compétition, on lui demande de choisir un sujet entre « Histoire de l'Irlande », « Géographie du Zimbabwe » et « Littérature allemande ». Naturellement, Seamus étant irlandais, il choisit le premier sujet. Le présentateur lui demande alors :

- Seamus, en quelle année a eu lieu la « Révolte de Pâques » ? Seamus répond :
- Je passe...
- Qui étaient les leaders de la Révolte de Pâques ? Seamus répond : « Je passe... »
- Combien de temps a duré la Révolte de Pâques ? Seamus répond :

- Je passe...
Tout le monde est effondré, même le présentateur, qu'un irlandais ne sache rien à propos de cette page incontournable de l'histoire irlandaise ! Alors, du public on entend une voix qui dit : « T'AS RAISON, SEAMUS, NE DIS RIEN À CES DAMNÉS ANGLAIS !

*L'enfer du décor

Sur un banc à Moscou, un vieux est assis et lit. Un milicien passe par là et lui dit :

- Eh toi ! Qu'est-ce que tu lis ?
- Eh bien tu vois, c'est un livre pour apprendre l'hébreu.
- Mais à quoi ça te sert d'apprendre l'hébreu ? Tu connais quelqu'un qui parle hébreu par ici ?
- Non, mais peut-être un jour j'aurai mon visa pour émigrer en Israël, et alors je pour-

rai parler hébreu. - Mais tu rêves ! Jamais on ne te le donnera, ton visa ! Tu vas rester ici avec nous !

- Bon, alors quand je mourrai, peut-être au paradis je rencontrerai quelqu'un qui parlera hébreu.

- Et si tu vas en enfer, alors ?

- Pas de problème, le russe, je le parle déjà.

*Peine perdue

C'est l'histoire d'un pauvre russe qui arrive au goulag. Le gardien l'accueille avec un sourire de postière...

- Camarade, tu n'es pas ici à la fête. D'après ton dossier, tu es ici pour 50 ans, quelle en est la raison ?

- Ben, camarade gardien, j'ai dit que Staline était un crétin

- Et cela vaut 50 ans ?

- Ben 10 ans pour insulte envers le Kremlin, 10 ans pour insulte envers la mère patrie, 15 ans pour insulte envers Staline, et 15 ans pour avoir divulgué un secret d'État.

BC'est un soviétique qui a économisé rouble par rouble année après année. Un beau jour, ça y est : Il a assez économisé pour s'acheter une voiture ! Le voilà qui va au magasin d'État et qui demande pour une Lada. Là on lui répond que la Lada lui sera livrée dans 10 ans. Alors le Soviétique demande :

- Ça sera le matin ou l'après-midi ? Et le vendeur répond :

- Qu'est-ce que ça peut vous faire, c'est suffisamment loin pour ne pas avoir à s'inquiéter si ça sera du matin ou de l'après-midi... Alors le client :

- C'est parce que j'aurai le plombier dans l'après-midi.

A VENDRE

Appartement bien
entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la
Résistance, près 2 mars
à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage
(7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d'une terrasse
vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point
d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444





Et Batati ET BATATA



Mot Fléchés

Compres- sibilités	Commune de Dordogne	Centre	Eglise orientale chrétienne	Commune des Hautes Pyrénées
Scènes religieuses	Réseaux	Maladies	Commune de l'Aisne	Si grand
Fuites				
Cuire				
			Abîmé	
			Orient	
Métal alcalin		Présente		Coupa
Note		Tissu léger		
	Confec- tionnées			Souhai- teras
	Mûrira			
Commune de la Manche			Démon- stratif	
Force			Au Moyen- Orient	
			Capucins	
			Commune du Nord	
Théo- logien				Genre musical
Rongées				
				Club de football
				Troublé
Règle		Mépriser		
Prénom		Métal malléable		
			Râpa	
Tachés				Obtins

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									



- Horizontalement :
- 1 : Nom du personnage incarné par De funès
 - 2 : Instrument de musique - Période
 - 3 : Prénom d'un des acteurs principaux
 - 4 : Risque - Unité de mesure - Conjonction de subordination
 - 5 : Note - Ecrivain - Métal mou
 - 6 : Acteur du film
 - 7 : Autre acteur du film
 - 8 : Gaz
 - 9 : Communauté de pays -

- Verticalement :
- 1 : Titre du film
 - 2 : Champion - Réfléchi - Choisi à nouveau
 - 3 : Gémissement - Son - Préposition
 - 4 : Réaction chimique - Animal - Gaz
 - 5 : Nom donné au diamant dans le film
 - 6 : Rivière française
 - 7 : Créés - Par opposition à
 - 8 : Capucin
 - 9 : Type de la Cadillac du film

Mots Mêlés

R	O	U	G	E	T	E	L	O	I	V	E
R	G	U	E	R	E	V	U	A	M	M	D
S	I	B	U	R	I	R	O	S	E	A	N
E	D	L	S	T	E	S	E	R	Q	R	A
R	N	E	O	G	A	L	A	B	I	R	V
P	I	U	N	L	L	U	E	R	C	O	A
R	T	A	I	I	D	M	C	U	U	N	L
U	R	L	A	E	R	I	E	N	U	A	J
O	E	P	R	A	E	N	O	R	T	I	C
P	V	O	P	L	A	I	H	C	S	U	F

- EMERAUDE
- POURPRE
- LAVANDE
- FUSCHIA
- ORANGE
- INDIGO
- MARRON
- PAILLE
- VIOLET
- CITRON
- ROUGE
- LILAS
- RUBIS
- MAUVE
- PARME
- JAUNE
- GRIS
- OCRE
- BLEU
- ROSE
- BRUN
- VERT
- CIEL
- OR



Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

2		3	6					
6	5	9		4		8		
				5		2		
4	9		6	3				
		8		7		1		
	1	4				9		
1	6	2	7					
	2			8		4		
	4		1	8				7

A méditer



« Être furieux, c'est être vaillant par excès de peur. »

William Shakespeare, Antoine et Cléopâtre.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

5	9	7	6	3	1	2	4	8
3	1	6	2	8	4	5	9	7
4	2	8	9	7	5	6	1	3
2	6	5	8	1	7	4	3	9
9	4	1	3	2	6	7	8	5
8	7	3	4	5	9	1	2	6
1	8	2	7	6	3	9	5	4
7	5	9	1	4	8	3	6	2
6	3	4	5	9	2	8	7	1

Mots Mêlés

Mots mêlés « Lieux »
Solution : Localité.

Mots fléchés

S	I	M	I	L	A	I	R	È	S
S	A	G	A	S	T	E	T	E	
É	P	I	N	C	Ê	T	E	S	
E	R	O	S	I	O	S			
B	R	I	N	T	R	I			
S	E	S	T	A	S	È	N		
S	E	S	O	R	Ë	N	E	N	
R	D	T	E	S	T	E			
P	I	C	O	T	I	N			
O	U	N	I	T	E	S			
U	N	I	S	E	E	R	E		
S	T	R	E	S	S	E	E	S	

Mots croisés

1	M	A	L	S	E	A	N	C	È	S
2	E	M	I	E	R	A	I	E	N	T
3	L	A	T	T	E	S	S	A		
4	A	R	E	S	E	S	S	O	R	
5	N	I	E	A	N	I	L	L		
6	I	N	A	V	D	O	M	E		
7	S	E	N	I	O	R	N	I	T	
8	M	O	S	T	E	R	T			
9	E	A	U	N	A	I	S	S	E	
10	S	I	E	G	E	O	U	R	S	



الملكية
المفوضية
للتأمين
گتهني

شركة خاصة للقانون 17-99 المنظم للتأمين

تأمين السكن

مع تأمين السكن RMA حتى واحد ماغدي يَسْخَى !

في حالة أضرار في البيت



كسر الأجاج



حريق



أضرار المياه



السرقة

توفير سكن بفندق

في حالة حريق، ضرر المياه أو أي حادثة تجعل منزلكم غير صالح للسكن، تتكفل RMA بجميع الإجراءات ومصاريف الإصلاح كما توفر لكم ولعائلتكم إقامة بفندق.

عرض خاص لشروط